



Programme d'action nord-américain pour 2001 à 2003

**Plan de programme triennal de la Commission nord-américaine
de coopération environnementale**

Novembre 2000

Table des matières

Avant-propos	iii
Introduction	1
Coup d'œil sur le programme pour 2001 à 2003	4
Environnement, économie et commerce	6
1.1.1 Nouvelles tendances dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord	8
1.1.2 Évaluation des liens entre l'environnement et le commerce	12
1.2.1 Soutien à la conservation de la biodiversité par le biais des produits et services écologiques : café d'ombre, palmier <i>Chamaedorea</i> et écotourisme	16
1.2.2 Mécanismes du marché et mécanismes financiers à l'appui de l'environnement	22
Conservation de la biodiversité	27
2.1.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord	29
2.1.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord	34
2.1.3 Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation	39
2.1.4 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord	42
2.1.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées	47
2.1.6 Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en Amérique du Nord	52
2.1.7 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord	57
2.1.8 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord	60
Polluants et santé	66
3.1.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air	68
3.1.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord	72
3.1.3 Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : Les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux	76
3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques	79
3.3.1 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants	87
3.4.1 Renforcement des capacités de prévention de la pollution	95
3.4.2 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord	101
Droit et politiques de l'environnement	105
4.1.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales	106
4.2.1 Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord	108
4.2.2 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois	113
4.2.3 Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois	120
4.2.4 Systèmes de gestion de l'environnement favorisant la conformité aux lois et la performance environnementale	122
Autres activités de la CNACE	125
Obligations spécifiques en vertu de l'Accord	126
Fonds nord-américain pour la coopération environnementale	127
Comité consultatif public mixte	128

Budget	130
Sommaire du budget des projets de 2001	131
Généralités	140
Sommaire	141
Aperçu graphique	142
Annexe. Un programme d'action commun	146
Une déclaration sur les activités futures de la Commission de coopération environnementale	147
Personnel du Secrétariat de la CNACE	151

Avant-propos

La mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), en 1994, a donné forme au plus important bloc commercial du monde. Parallèlement, les pays signataires — le Canada, le Mexique et les États-Unis — ont cherché à enchâsser des mesures de protection de l'environnement dans ce traité de libéralisation du commerce en convenant de conclure un accord parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). L'organisation que cet accord a créée afin de le mettre en œuvre, la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CNACE), est une institution internationale dont les organes constitutifs sont le Conseil, formé des plus hauts représentants de l'environnement des trois pays, le Comité consultatif public mixte (CCPM), composé de cinq citoyens de chaque pays, et le Secrétariat, dont le personnel compte des spécialistes de l'environnement.

Ce Plan de programme pour 2001 à 2003 présente le plan de travail triennal qui permettra à la CNACE de poursuivre la mise en œuvre de l'ANACDE. Il reflète la vision que le Conseil a énoncée dans son *Programme d'action commun* en poursuivant un double but : la recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres et l'intendance de l'environnement nord-américain.

Le présent plan de programme est axé sur quatre secteurs de programme fondamentaux: l'environnement, l'économie et le commerce; la conservation de la biodiversité; les polluants et la santé; le droit et les politiques de l'environnement. Ces secteurs comportent un certain nombre de programmes qui visent à favoriser l'atteinte des buts et objectifs de l'ANACDE. Des projets précis permettent de donner suite aux buts des programmes, et ces derniers continueront d'évoluer au cours d'un cycle de trois ans en fonction des résultats obtenus chaque année.

Introduction

Le présent plan de programme pour 2001 à 2003 oriente et régularise les travaux de la CNACE, tout en procurant à cette dernière la souplesse nécessaire pour donner suite à de nouveaux enjeux et à de nouvelles possibilités.

Le contenu de ce plan triennal est fondé sur le *Programme d'action commun* du Conseil, ainsi que sur un certain nombre de consultations et d'évaluations. Au cours des six dernières années, le CCPM a tenu des ateliers publics dans chacun des pays membres de l'ALÉNA afin de connaître l'avis de la population sur l'orientation que la CNACE devrait prendre. À la suite de ces consultations publiques, le CCPM a formulé des avis et établi des rapports particuliers à l'intention du Conseil sur l'orientation stratégique de la Commission.

Le Plan de programme pour 2001 à 2003 reprend un grand nombre des recommandations formulées par d'autres organes consultatifs, dont les Comités consultatifs nationaux et les Comités consultatifs gouvernementaux. Le plan intègre en outre un grand nombre des suggestions formulées par des membres des secteurs public et privé qui participent à des activités connexes à celles de la CNACE, comme les consultations menées sur des activités particulières associées à la gestion rationnelle des produits chimiques, au registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants, à la coopération en matière de qualité de l'air en Amérique du Nord et à d'autres programmes et projets.

Approches

L'ampleur et la portée des nouveaux enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations à l'échelle du continent réclament un degré sans précédent de coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. La CNACE a pour mandat d'aider à établir un consensus et une compréhension commune au sujet de la nature, de la portée et de l'ampleur du défi environnemental que doit relever l'Amérique du Nord, de même que de faciliter la prise de mesures pour relever ce défi.

La CNACE favorise le recours à des solutions durables de préservation et de protection des écosystèmes nord-américains en travaillant en partenariat avec un nombre croissant d'intervenants publics et privés aux échelles locale, régionale et mondiale. Grâce à ces partenariats, la CNACE peut maximiser la portée de ses activités et éviter les chevauchements en définissant clairement son rôle et en se servant de ses caractéristiques uniques pour remplir des fonctions de rassemblement, de catalyse et de centre d'orientation, de recherche et d'information à l'échelle de l'Amérique du Nord. Le plan triennal expose une combinaison de mesures et de stratégies fondées sur une ou plusieurs de ces fonctions, selon les objectifs énoncés dans le cadre de chaque activité.

Rôle de la CNACE

La CNACE assume un certain nombre de fonctions, qui peuvent varier selon la question à l'étude. Ces fonctions incluent les suivantes :

Fonction de rassemblement

La CNACE constitue une tribune régionale unique pour ce qui est d'analyser les tendances et d'amener des intervenants clés à trouver des solutions concertées ou simplement à échanger leurs vues sur des questions importantes concernant la protection, la conservation et la durabilité de l'environnement. Étant donné que la CNACE réserve une part active aux trois gouvernements nord-américains par l'entremise de son Conseil et de ses comités consultatifs ainsi que du public représenté par le CCPM, elle est très bien placée pour agir à titre d'intermédiaire impartial, c'est-à-dire pour réunir des intervenants des secteurs public et privé et jeter des ponts afin d'en arriver à une compréhension qui facilitera l'obtention de résultats favorables à l'environnement.

Dans le cadre de sa fonction de rassemblement, la CNACE peut également faciliter la coordination des activités à l'échelle du continent nord-américain afin d'utiliser plus efficacement des ressources humaines et financières qui se font rares. Le réseautage des milieux scientifique et universitaire et d'autres milieux non gouvernementaux

permettra de renforcer les capacités en Amérique du Nord et demeurera un élément stratégique important en vue d'inciter le public à participer aux travaux de la CNACE.

Fonction de catalyse

Si le moment est opportun, la CNACE peut également remplir des fonctions de catalyse en Amérique du Nord afin d'encourager les activités pertinentes entreprises essentiellement par d'autres institutions. À ce titre, la CNACE peut servir à accélérer la mise en œuvre d'activités mondiales ou d'accords internationaux en Amérique du Nord. Grâce à la conclusion de partenariats et à la collaboration, la CNACE donne également de l'élan à des initiatives prometteuses qui réclament un soutien technique ou financier restreint, un profil régional plus imposant ou une meilleure coordination. La structure unique de la CNACE, qui donne lieu à la participation des gouvernements et du public, offre des possibilités exceptionnelles de catalyser la mise sur pied d'activités qui donneront des résultats fructueux.

Fonction de recherche et d'analyse des politiques

Grâce à son personnel constitué de spécialistes des trois pays, au savoir-faire des gouvernements et au réseautage croissant des milieux scientifique et universitaire qui participent à ses travaux, la CNACE dispose de capacités élevées de recherche et d'analyse des politiques lui permettant de se pencher sur des enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations sur tout le continent. À titre de centre nord-américain de recherche sur les politiques et les aspects scientifiques des problèmes environnementaux, la CNACE continue de fournir aux décideurs et au grand public l'information scientifique objective dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

Fonction de centre d'information

Dans un laps de temps relativement court, la CNACE s'est avérée un important dépositaire de données et de renseignements sur l'environnement nord-américain. Ses rapports, ses dossiers factuels et ses bases de données s'avèrent très utiles aux citoyens et aux gouvernements. Ils leur fournissent en effet des informations importantes sur l'environnement que nous partageons à l'échelle du continent et sur les politiques mises en œuvre pour le protéger.

Programme de travail

Le travail de la CNACE s'articule autour de quatre secteurs de programme :

- l'environnement, l'économie et le commerce;
- la conservation de la biodiversité;
- les polluants et la santé;
- le droit et les politiques de l'environnement.

Chaque secteur comporte des objectifs qui sont poursuivis par le biais de différents projets. Ceux-ci sont mis en œuvre grâce à des outils et à des instruments qui varient selon les buts et les objectifs visés par la Commission.

Une fois déterminée la portée des nouveaux projets, la mise en œuvre de ceux-ci peut donner lieu à une variété de mesures ou de stratégies. Les phases pilotes servent souvent à mettre à l'essai ou à appliquer un modèle ou une stratégie dans une localité ou une région déterminée. Les résultats de ces phases pilotes peuvent servir de modèles susceptibles d'être reproduits et d'aider les concepteurs à polir et à améliorer des stratégies avant d'engager davantage de ressources et d'énergie dans des activités à plus grande échelle. Dans le cadre de ces projets, on peut également recourir à des équipes de spécialistes, à des groupes de travail, à des comités multilatéraux ou à d'autres ressources pour atteindre les objectifs du secteur de programme auxquels ces projets correspondent.

Le plan triennal comporte une variété de projets dont la mise en œuvre n'est pas forcément au même point, c'est-à-dire que certains peuvent débuter et d'autres se terminer. Des projets sont parfois parachevés dans des délais précis, tandis que d'autres sont poursuivis par d'autres institutions.

Participation du public et renforcement des capacités

La participation du public et le renforcement des capacités sont des facteurs essentiels si l'on veut atteindre un grand nombre des buts et objectifs de développement durable fixés dans ce plan triennal. Ce dernier tente d'intégrer

directement les activités de renforcement des capacités et de participation du public aux descriptions de projet, en recourant à une approche holistique et transsectorielle en matière d'élaboration et de planification de programmes.

Un grand nombre des activités entreprises par la CNACE dans le but de s'acquitter de sa mission et de remplir son mandat sont destinées à maximiser les possibilités de participation du public et de renforcement des capacités. L'ANACDE illustre l'engagement et la conviction que les efforts de protection et de conservation de l'environnement peuvent être bonifiés et multipliés grâce à des mécanismes puissants de participation du public. Dans la mesure du possible, la CNACE intègre directement dans ses programmes et projets des moyens efficaces et opportuns de participation à ses activités.

Dans le même ordre d'idées, les Parties conviennent que des stratégies de protection et de conservation durables de l'environnement ne peuvent être soutenues que par le renforcement des capacités nationales de concevoir, d'appliquer et de maintenir les politiques et les mesures adoptées en Amérique du Nord. En conséquence, la CNACE a intégré directement à son programme annuel de travail la mise au point de mécanismes de renforcement des capacités tels que la formation, les échanges et l'éducation scientifiques et techniques. Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale constitue également un important mécanisme en vue d'accroître la participation des groupes environnementalistes aux travaux de la CNACE et de renforcer leurs capacités de se pencher sur les problèmes environnementaux.

Résultats

Le plan triennal établit clairement un ambitieux programme de coopération dont le succès sera facilement mesurable, compte tenu des buts et objectifs énoncés explicitement pour chaque projet. La CNACE dans son ensemble poursuivra les objectifs stratégiques suivants :

- Élaborer et promouvoir des politiques à l'appui de la protection de l'environnement dans le contexte d'une intégration économique accrue en Amérique du Nord.
- Faciliter la mise au point de solutions coordonnées aux défis environnementaux qui se posent tant à l'échelle transfrontalière qu'à celle du continent nord-américain.
- Servir de point de référence au plan de l'information environnementale fiable.

Il convient de souligner que tous les montants connexes aux projets sont exprimés en dollars canadiens.

Coup d'œil sur le programme pour 2001 à 2003

I – Environnement, économie et commerce

- 1.1.1 – Nouvelles tendances dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord
- 1.1.2 – Évaluation des liens entre l'environnement et le commerce
- 1.2.1 – Soutien à la conservation de la biodiversité par le biais des produits et services écologiques : café d'ombre, palmier *Chamaedorea* et écotourisme
- 1.2.2 – Mécanismes du marché et mécanismes financiers à l'appui de l'environnement

II – Conservation de la biodiversité

- 2.1.1 – Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord
- 2.1.2 – Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
- 2.1.3 – Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation
- 2.1.4 – Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord
- 2.1.5 – Réseau nord-américain d'aires marines protégées
- 2.1.6 – Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en Amérique du Nord
- 2.1.7 – Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord
- 2.1.8 – Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

III – Polluants et santé

- 3.1.1 – Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air
- 3.1.2 – Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord
- 3.1.3 – Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : Les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux
- 3.2.1 – Gestion rationnelle des produits chimiques
- 3.3.1 – Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants
- 3.4.1 – Renforcement des capacités de prévention de la pollution
- 3.4.2 – La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

IV – Droit et politiques de l'environnement

- 4.1.1 – Rapport comparatif sur les normes environnementales
- 4.2.1 – Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord
- 4.2.2 – Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois
- 4.2.3 – Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois
- 4.2.4 – Systèmes de gestion de l'environnement favorisant la conformité aux lois et la performance environnementale

Autres activités de la CNACE

Obligations spécifiques en vertu de l'Accord

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale
--

Comité consultatif public mixte
--

Environnement, économie et commerce

La CNACE, qui a été créée dans le contexte d'intégration économique généré par la libéralisation du commerce, s'est engagée dès le départ à protéger le mieux possible l'environnement. Ses objectifs fondamentaux consistent, entre autres, à faire mieux comprendre les liens entre l'environnement, l'économie et le commerce, de même qu'à élaborer des politiques favorisant une interaction positive entre l'environnement et le commerce. Les domaines d'activité prévus pour le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce pour 2001 à 2003 doivent permettre d'atteindre ces objectifs.

Buts

Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce vise deux buts complémentaires : le premier consiste à améliorer l'évaluation des répercussions environnementales de la libéralisation du commerce et à multiplier les activités économiques en Amérique du Nord. Les travaux d'évaluation environnementale doivent être à la fois rétrospectifs et prospectifs, afin de garantir que les leçons apprises dans le passé et les répercussions environnementales actuelles faciliteront la détermination des nouveaux enjeux environnementaux, des priorités stratégiques et des outils nécessaires. Dans le contexte des échanges commerciaux et de leurs répercussions sur l'environnement, la CNACE continuera d'examiner les liens à la fois complexes et dynamiques entre l'environnement et les politiques macroéconomiques, en particulier la libéralisation du commerce. Le deuxième objectif consiste à favoriser la protection de l'environnement en comprenant mieux ce que sont les produits et les services écologiques et comment on peut utiliser les outils de soutien. Les produits et services écologiques permettent de dissocier la croissance de l'économie et du commerce de la dégradation de l'environnement. Ainsi, l'un des objectifs sous-jacents des travaux entrepris par la CNACE sur les marchés des produits et services écologiques consiste à traduire par des actions concrètes les objectifs visant à « optimiser » le rapport entre l'environnement et le commerce. Pour réaliser des progrès, il faut procéder à des analyses microéconomiques et établir des liens avec les capacités d'utilisation à des fins écologiques, le renforcement des capacités et la création de partenariats et de réseaux à l'appui des marchés susmentionnés.

Composantes du secteur de programme

1. Évaluations environnementales du commerce et de l'économie

- Nouvelles tendances dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord (évaluations environnementales prospectives)
- Évaluation des liens entre l'environnement et le commerce (évaluations environnementales courantes et rétrospectives)

2. Soutien à la conservation de la biodiversité par le biais des produits et services écologiques

- Soutien à la conservation de la biodiversité par le biais des produits et services écologiques : café d'ombre, palmier *Chamaedorea* et écotourisme
- Mécanismes du marché et mécanismes financiers à l'appui de l'environnement

Pour être efficace, une politique environnementale doit s'appuyer sur des évaluations environnementales à la fois rigoureuses et opportunes, et sur la détermination des capacités dont ont besoin les principaux intervenants pour faciliter la production, la consommation et le commerce des produits et services écologiques. Elle doit en fait permettre une meilleure compréhension des liens complexes et dynamiques entre l'environnement, l'économie et le commerce, afin de pouvoir « optimiser » l'interaction entre l'environnement et le commerce. C'est pourquoi les deux domaines dans lesquels la CNACE entreprend des projets dans le cadre de ce programme se veulent complémentaires.

La CNACE possède désormais une grande expérience de l'élaboration de méthodes d'évaluation des répercussions environnementales de la libéralisation du commerce, et des leçons concrètes ont été tirées de ces répercussions lors

du Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce (octobre 2000). Elle a également acquis une certaine expérience de l'analyse et de l'élaboration de politiques dans le cadre de la détermination et de la promotion des produits et services écologiques.

Ces deux atouts — meilleures capacités d'évaluation environnementale et leçons concrètes favorisant des liens constructifs — sont au cœur du débat constant relatif aux liens entre l'environnement et le commerce. La CNACE est maintenant tout à fait en mesure de jouer un rôle de catalyseur dans l'amélioration de l'évaluation des répercussions environnementales des nouvelles politiques commerciales et dans la détermination de mécanismes facilitant le fonctionnement des marchés des produits et services écologiques. Non seulement le programme de 2001 va poursuivre l'analyse de certains produits et services (à savoir le café d'ombre, le palmier *Chamadorea* et le tourisme durable), mais il définit aussi les mécanismes d'appui intersectoriels nécessaires à l'expansion des marchés des produits et services écologiques. Ces mécanismes comprennent des travaux intersectoriels relatifs au financement — notamment l'accès au microcrédit à l'appui des initiatives locales — et des instruments basés sur le marché, comme l'étiquetage et la détermination des éléments incitatifs et dissuasifs qui stimulent ou freinent les marchés des produits et services écologiques.

1.1.1 Nouvelles tendances dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet continuera de cerner et d'analyser les enjeux environnementaux actuels et ceux des dix à vingt prochaines années (2010 à 2020), tant à partir des tendances générales que d'une étude approfondie d'enjeux particuliers. On utilisera divers modèles, méthodes, indicateurs environnementaux, coefficients économiques, sondages d'opinion et autres outils afin de définir les répercussions environnementales possibles, de les appliquer et de les intégrer dans des politiques économiques et financières. Ces travaux viseront en particulier à anticiper les répercussions environnementales afin de pouvoir intégrer la planification de ces répercussions aux cycles d'élaboration des politiques. Les étapes et les processus mis en œuvre pour évaluer les futures répercussions environnementales sont essentiels, car ils permettent au public et aux décideurs d'anticiper les conséquences des politiques élaborées et des mesures prises aujourd'hui. Ce projet combine l'utilisation de plusieurs méthodes et modèles prévisionnels à des activités de sensibilisation novatrices destinées à maximiser la transparence vis-à-vis du public et la participation de celui-ci, notamment une étroite coopération avec le CCPM pour la détermination des tendances environnementales.

Buts et objectifs

Les objectifs du projet comprennent particulièrement les suivants :

- Relever et quantifier les nouvelles tendances en matière de qualité de l'environnement.
- Évaluer les conséquences des différentes tendances environnementales.
- Mesurer les liens de causalité sous-jacents qui relie l'état probable de l'environnement dans l'avenir à des facteurs fondamentaux de changement économique.
- Concevoir ou choisir des méthodes, des modèles et des approches avant-gardistes pour évaluer l'état de l'environnement dans l'avenir. Le projet innovera en ouvrant la voie à l'utilisation de modèles, d'indicateurs environnementaux et autres, de méthodes de mise en correspondance des données économiques et environnementales, et d'autres outils.
- Mesurer les différents effets et conséquences de l'état de l'environnement dans l'avenir au moyen de ces outils.
- Aider les Parties à cerner des politiques et des stratégies adéquates pour gérer ou prévenir les changements environnementaux ou pour s'y adapter.
- Aider les Parties à amener les secteurs public et privé à réagir à des scénarios environnementaux qui se réaliseront probablement, ce qui comprend la recherche de politiques de nature environnementale ou autre en vue de corriger les tendances ou de s'y adapter.

À titre d'outil de planification stratégique, le projet permettra de cerner diverses approches afin d'aider les Parties à intégrer les perspectives environnementales à des cycles à court terme de planification des politiques, de même qu'à évaluer l'utilité de différentes méthodes destinées à gérer et à prévenir les changements environnementaux et à s'y adapter. En plus d'utiliser des modèles novateurs d'analyse des liens entre l'environnement et l'économie afin d'évaluer les répercussions environnementales possibles, le projet continuera de faire appel à la méthode de l'analyse de la circulation des matières.

Justification

Dans la mesure du possible, il est préférable d'anticiper et de prévenir les problèmes environnementaux plutôt que d'y réagir. Parallèlement, l'expérience acquise montre que l'on ne peut prévoir tous les problèmes ni éviter complètement leurs répercussions. Néanmoins, la prévision précoce des tendances est importante si l'on veut mettre au point des interventions anticipées et/ou adaptées qui sont opportunes, efficaces et rentables. En outre, les politiques environnementales sont plus efficaces lorsqu'elles ne visent pas seulement les symptômes du stress environnemental, comme la diminution accélérée de la biodiversité ou diverses émissions polluantes, mais également les causes sous-jacentes de la dégradation de l'environnement. Les facteurs économiques, y compris les changements d'affectation des ressources, l'ampleur du commerce, les effets d'échelle et le prix des ressources se combinent souvent pour avoir des répercussions directes et indirectes importantes sur la qualité de l'environnement.

Les décisions prises par le passé en matière d'environnement montraient une tendance à réagir aux problèmes environnementaux après leur manifestation. Un des objectifs de ce projet est d'inventorier, de quantifier et de faire connaître les changements potentiels aux liens entre l'environnement et l'économie susceptibles d'influer sur les résultats environnementaux à venir.

L'analyse montre qu'au nombre des divers facteurs économiques qui ont des répercussions tant sur la qualité que sur la politique de l'environnement, il faut compter des variables comme la croissance de l'économie à grande échelle, ainsi que les changements touchant le commerce international et les tendances des investissements. Il faut également compter sur les changements économiques qui interviennent aux niveaux sectoriel et intersectoriel, car ils peuvent tous avoir des effets importants sur les facteurs de production, de consommation et d'innovation technologique, de même que sur les changements dans les prix relatifs. Le projet mettra donc l'accent sur l'évaluation des facteurs économiques sous-jacents qui provoquent des changements dans l'environnement.

État d'achèvement

Au nombre des faits saillants des travaux en cours, on compte les réalisations qui suivent. En mai 1999, le Secrétariat a rédigé un document de référence sur les nouvelles tendances environnementales. Les participants à la rencontre de mai 2000, qui réunissait le Groupe intergouvernemental d'experts sur les nouvelles tendances, ont convenu de ce qui suit :

- Le document de référence sur les nouvelles tendances environnementales qu'a préparé le Secrétariat a été présenté lors de la réunion de mai, puis diffusé dans le public. Ce document insiste notamment sur les liens entre les tendances observées en matière de qualité de l'environnement dans certains domaines (en fonction des données internes de la CNACE) et les moteurs économiques des changements environnementaux.
- Une version abrégée du rapport sur l'état de l'environnement, qui servira de base à l'établissement des nouvelles tendances, doit être préparée à titre de document de référence pour décembre 2000, en fonction des communications des trois Parties et de l'analyse effectuée par le Secrétariat.
- Le modèle hybride IMPACT permettra d'évaluer la concurrence entre les diverses ressources naturelles et les éventuelles contraintes touchant le secteur agricole et l'urbanisation d'ici 2025. Les résultats produits par le modèle seront soumis aux commentaires du public en décembre 2000. Ce modèle vise avant tout à évaluer les éventuels impacts sur l'eau douce, ainsi que les répercussions sur d'autres composantes de l'environnement, dont la biodiversité et les milieux humides.
- La première application de l'analyse de la circulation des matières se fera à l'aide de données provenant des secteurs forestiers et agricoles canadiens, mexicains et américains. Les résultats de cet exercice seront eux aussi publiés en décembre 2000, selon le soutien qu'auront accordé les Parties au projet et en étroite collaboration avec le *World Resources Institute* (Institut des ressources mondiales).
- On a approuvé la publication pour novembre 2000 d'un questionnaire demandant au public nord-américain quelles sont ses idées et ses priorités pour l'avenir.

Activités en 2001

Aperçu

Ce projet tablera sur les travaux accomplis jusqu'à présent dans le domaine des nouvelles tendances en Amérique du Nord. À l'appui des objectifs énoncés précédemment, on prendra des mesures de suivi prévoyant de futures analyses environnementales : utilisation accrue de modèles économiques quantitatifs comparables au modèle IMPACT; approfondissement de l'analyse de la circulation des matières afin d'examiner les tendances qui se dessinent au sein des secteurs forestier et agricole, et détermination des liens possibles entre les deux méthodes; sondages ciblés auprès du public et des spécialistes visant à obtenir de nombreux points de vue différents à propos de l'avenir de l'environnement; activités ciblées de sensibilisation visant à informer le public intéressé des résultats des études et des analyses en cours; autres mesures déterminées avant la fin du mois de décembre 2000.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Rédaction d'un rapport de suivi définissant les nouvelles tendances environnementales, qui s'appuiera sur les résultats du rapport de décembre 2000 relatif au présent projet et peaufinera ces résultats.	110 000
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 1 : Établissement d'un deuxième rapport documentaire sur les sujets suivants : a) version abrégée du rapport sur l'état de l'environnement, qui permettra d'évaluer l'évolution des tendances environnementales; b) utilisation accrue des modèles économiques quantitatifs pour évaluer les changements touchant l'environnement, ce qui inclut l'élaboration de scénarios; c) utilisation plus systématique de l'analyse de la circulation des matières entre le Canada, le Mexique et les États-Unis dans des secteurs clés; d) sondages d'opinion supplémentaires auprès du public et des spécialistes à propos des nouvelles tendances environnementales. 	80 000
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 2 : Publication, y compris la traduction, l'impression et la distribution d'un ou de plusieurs rapports documentaires. 	30 000
Activité 2 : Sollicitation de la contribution d'experts indépendants et du public à l'ébauche du ou des rapports.	57 000
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 1 : Engagement d'un petit groupe d'experts indépendants pour relever des indicateurs environnementaux clés dans le cadre desquels deux méthodes fondamentales (IMPACT et analyse de la circulation des matières) seront mises au point : les empreintes écologiques et l'analyse. Ce groupe consultatif comprendra des spécialistes réputés dans le domaine des prévisions environnementales, des représentants de centres d'excellence, des membres du CCPM et d'autres intervenants. 	37 000
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 2 : Activités ciblées de sensibilisation visant à obtenir l'avis du public et des spécialistes compétents au sujet des résultats produits à ce jour par les travaux de la CNACE et à connaître leurs points de vue et leurs préoccupations. 	20 000
Ressources nécessaires	167 000

Participation du public

Dans le cadre des travaux en cours sur les nouvelles tendances, il est prévu de soutenir un dialogue continu avec le public afin de donner forme aux deux rapports préliminaires et d'orienter l'ensemble des travaux du projet. On consultera des intervenants déterminés en 2001 et l'on envisagera la tenue d'une deuxième réunion avec les membres du CCPM afin de connaître leur point de vue sur différentes approches ainsi que sur l'ordre d'importance de diverses tendances environnementales.

Renforcement des capacités

Ce projet constitue un exercice de recherche intensive visant à sensibiliser davantage un grand nombre d'intervenants aux tendances environnementales éventuelles. On s'attachera particulièrement à déterminer de quelle façon on pourrait améliorer l'information mise à la disposition des décideurs, du secteur privé, des organismes de recherche, des ONG et d'autres intervenants des trois pays en ce qui a trait à l'examen des nouvelles tendances. À cet égard, le renforcement des capacités déjà entrepris en 2000 pour ce qui est de la collecte de données et de leur mise en corrélation aux fins de l'analyse de la circulation des matières se poursuivra en 2001.

Résultats prévus

D'ici juin 2001, un deuxième rapport sur les nouvelles tendances environnementales sera publié. Selon les conclusions de ce rapport, les travaux de suivi viseront principalement à déterminer comment on peut intégrer les prévisions environnementales à long terme au cycle de planification des politiques des gouvernements, du secteur privé, des ONG et d'autres intervenants clés.

Partenaires et/ou participants prévus

On effectuera une recherche de partenaires qui contribueront à la réalisation et à la présentation des études sur des questions déterminées.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Compte tenu du caractère interdisciplinaire du projet, les activités seront étroitement coordonnées avec un certain nombre d'autres projets et activités de la CNACE. Il est notamment prévu de puiser dans les données sur l'environnement que divers projets permettent de rassembler, dont le RIBAN, les projets du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité et le RRTP.

Activités en 2002 et 2003

Aperçu

En 2002, les activités seront fondées sur les recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts sur les nouvelles tendances, de spécialistes de l'extérieur, des membres du CCPM et d'autres intervenants. Les travaux à venir pourraient comporter :

- le perfectionnement des éléments méthodologiques;
- la mise à jour et l'amélioration du rapport global sur les tendances, en se fondant sur de nouvelles données, les progrès réalisés et les conclusions d'autres groupes et organisations;
- le choix d'autres secteurs pour que les groupes de travail puissent mieux orienter leurs travaux;
- la conclusion de partenariats avec d'autres intervenants, y compris le secteur privé, afin d'entreprendre une analyse conjointe des questions à étudier ultérieurement;
- la poursuite de l'établissement d'une liste de moyens d'intervention efficaces en matière de politiques, en se fondant sur les conclusions et les recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts sur les nouvelles tendances;
- la coordination des conclusions sur les nouvelles tendances avec le cycle de planification du programme de la CNACE.

2003

La CNACE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine en 2003.

1.1.2 Évaluation des liens entre l'environnement et le commerce

Sommaire du projet

Ce projet vise à faire mieux comprendre les liens entre l'environnement et la libéralisation du commerce, conformément à l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE, afin de permettre un « examen constant » des répercussions environnementales de l'ALÉNA. Les travaux entrepris, qui utiliseront le *Cadre d'analyse final pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA*, élaboré par la CNACE, comme point de référence méthodologique et s'inspireront des résultats du symposium d'octobre 2000 consacré aux liens entre l'environnement et le commerce, permettront de poursuivre l'examen des politiques et des enjeux environnementaux en vue d'atteindre des objectifs satisfaisants à la fois pour l'environnement et pour les échanges commerciaux. Compte tenu du succès du premier symposium et du vif intérêt du public, la CNACE se préparera à la tenue d'un atelier de suivi, d'un deuxième symposium ou d'une autre tribune dans l'avenir afin de maintenir l'impulsion générée en 2000. La CNACE est particulièrement compétente dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'évaluation des répercussions environnementales du commerce dans un contexte ouvert et participatif.

Buts et objectifs

Le but de ce projet est de mieux connaître les liens qui unissent l'environnement et le commerce dans le contexte de l'ALÉNA. À long terme, cela permettra de renforcer la protection de l'environnement nord-américain et donnera aux partenaires de l'ALÉNA la possibilité d'optimiser les avantages du libre-échange tout en atténuant ses répercussions négatives. On tiendra périodiquement des réunions publiques (ateliers, symposiums ou autres tribunes, selon les besoins reconnus par la CNACE) afin de tenir les intervenants informés des nouveaux outils permettant de mesurer les répercussions environnementales du commerce (et plus particulièrement de l'ALÉNA).

Les objectifs du projet sont plus précisément les suivants :

- Diffuser activement le *Cadre d'analyse* afin d'évaluer les répercussions environnementales que peuvent avoir les mesures de libéralisation du commerce prises aux termes de l'ALÉNA, et définir périodiquement les moyens d'améliorer ce cadre.
- Inviter les principaux centres de politique environnementale et commerciale à peaufiner le Cadre, à déterminer les leçons à tirer du symposium d'octobre 2000 et à établir un ordre de priorité pour les étapes menant à l'intégration des politiques commerciales et environnementales.
- Évaluer les coûts et les avantages environnementaux de la libéralisation du commerce, ce qui inclut l'application des méthodes de comptabilisation des ressources naturelles et des méthodes « écologiques » de comptabilisation aux échanges commerciaux, et suggérer d'autres moyens d'évaluer les économies possibles.
- Approfondir l'analyse des liens entre, d'une part, les enjeux environnementaux pertinents et, d'autre part, la politique commerciale et le flux des échanges, en s'appuyant sur les résultats du symposium d'octobre 2000 et en préparation des réunions publiques de suivi.

Justification

Ce projet s'appuie sur les travaux entrepris par la CNACE et sur les résultats du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, tenu en octobre 2000. Il permettra au Conseil de s'acquitter du mandat que lui impose l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE, lequel stipule que « le Conseil coopérera avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA en vue de la réalisation des buts et des objectifs de l'ALÉNA [...] en examinant constamment les effets environnementaux de l'ALÉNA ».

État d'achèvement

Durant l'été de 1995, la CNACE a entamé la phase préliminaire du projet. Cette phase I a été axée sur les éléments centraux de l'ALÉNA, sur les aspects relatifs à la qualité de l'environnement et sur la reconnaissance d'importants processus pouvant servir à relier le développement environnemental au Canada, au Mexique et aux États-Unis à des changements découlant de l'ALÉNA dans les domaines du commerce, des investissements et de l'économie.

Au cours de la phase II, on a entrepris des études déterminées qui, prises ensemble, portent sur des éléments clés du cadre général d'analyse, et ce, dans le but d'étoffer les secteurs au sujet desquels on ne dispose d'aucune donnée empirique ou d'élucider les liens entre les enjeux environnementaux et les activités commerciales et économiques. Ces études ont été évaluées par des experts vers la fin de 1997. Une fois parachevées, elles ont permis d'ébaucher une deuxième version du document intitulé *Un cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA : Phase II*. Ce document a été soumis à l'examen du Conseil en 1999 et à celui d'un comité de pairs.

En 1999, la CNACE a intégré les résultats de cet examen au *Cadre d'analyse*. Le Conseil a préconisé son application dans des secteurs précis de l'économie nord-américaine ou à l'égard de questions particulières ayant une portée environnementale en Amérique du Nord. La dernière ébauche de ce document a été soumise à un examen public au cours d'une réunion organisée par le CCPM; les commentaires recueillis ont été intégrés au *Cadre d'analyse* à la fin de 1999.

À la fin de 1999, le Conseil a diffusé une demande d'exposés invitant le public à présenter des propositions prévoyant l'utilisation des méthodes énoncées dans le *Cadre d'analyse*. En mars 2000, le tout nouveau comité consultatif du symposium a formulé un avis au Secrétariat quant à la sélection des documents présentés dans le cadre de la demande d'exposés. Des particuliers ou des groupes d'organisations ont été invités à préparer des exposés en vue du symposium d'octobre, lequel a bénéficié de la participation de divers experts et membres du public du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Activités en 2001

Aperçu

Le symposium d'octobre 2000 visait les objectifs suivants : a) faire mieux comprendre les liens entre l'environnement, l'économie et le commerce, et notamment la pertinence du *Cadre d'analyse*; b) évaluer les véritables effets du libre-échange sur l'environnement; c) déterminer en quoi les effets de la libéralisation du commerce sur l'environnement ont une incidence sur l'élaboration des politiques. Pour chacun de ces objectifs, les participants au symposium, les comités consultatifs nationaux (CCN) et le CCPM ont en outre défini les domaines nécessitant un examen plus approfondi. Les centres de recherches et les organisations non gouvernementales de premier plan, ainsi que les Parties elles-mêmes, ont sollicité les réactions du public au symposium afin d'alimenter le débat sur le commerce et l'environnement à l'aide d'éléments à la fois concrets et fiables. Plusieurs des enjeux définis durant le symposium formeront la base des travaux entrepris par la CNACE dans ce domaine en 2001, en préparation pour une deuxième réunion publique (atelier, symposium ou autre tribune) prévue pour 2002 ou 2003 : a) moyens d'améliorer les méthodes d'évaluation des répercussions du commerce sur l'environnement; b) problèmes environnementaux et élaboration de politiques découlant des activités commerciales; c) moyens de faire participer le public par une plus grande transparence.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Publication du compte rendu du symposium, dont les 14 communications, les faits saillants et les documents d'information.	80 000
Activité 2 : Examen plus approfondi des méthodes, des analyses, des politiques et des consultations publiques pertinentes en préparation pour un atelier, un symposium ou une autre forme de tribune envisagé pour 2002 ou 2003.	75 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Détermination des données environnementales et économiques et des coefficients nécessaires pour renforcer les liens entre le commerce et l'environnement, ce qui inclut un rapport documentaire. 	35 000

<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Examen des approches permettant de coordonner les politiques commerciales et les politiques environnementales, dont les travaux portant sur les nouvelles tendances. 	20 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 3 : À la demande du Conseil, organisation d'une réunion entre spécialistes de chaque gouvernement, des organismes internationaux et d'autres intervenants afin d'examiner des enjeux précis connexes à ces travaux. 	20 000
<p>Activité 3 : Consultation du public, ainsi que du CCPM, des Comités consultatifs nationaux et du Comité consultatif gouvernemental, quant aux meilleurs moyens de faire participer le public à l'examen des répercussions environnementales du commerce; préparation d'un rapport sur la participation du public.</p>	30 000
Ressources totales nécessaires	185 000

Participation du public

Dans le cadre de ses travaux sur les effets de l'ALÉNA, la CNACE cherche avant tout à assurer une participation constante du public et ce, à tous les niveaux. Pour atteindre cet objectif, la Commission a publié une demande d'exposés en vue du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce; elle a invité un grand nombre de représentants du secteur privé, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions à participer au symposium; elle a par ailleurs recherché de nouveaux moyens de toucher les membres du public ne pouvant assister au symposium, notamment l'utilisation de la page d'accueil de la CNACE, d'un serveur de liste et d'autres outils. Dans le cadre du suivi du symposium, la CNACE accordera la priorité aux consultations publiques relatives aux leçons à tirer de la rencontre et aux meilleurs moyens de faire participer le public à l'examen des répercussions environnementales du commerce.

Renforcement des capacités

Non seulement les participants au symposium ont-ils pu déterminer les répercussions de la libéralisation du commerce sur l'environnement, mais la préparation de cette rencontre aura permis d'établir des liens entre différents groupes et des particuliers originaires des trois pays, qui ont pu préparer une analyse aussi complète qu'originale. Les travaux de suivi, axés sur une analyse plus approfondie et sur la participation du public, doivent permettre de renforcer davantage les capacités des organisations et des particuliers afin que ceux-ci puissent poursuivre l'évaluation des répercussions environnementales du commerce, que ce soit dans le cadre de l'ALÉNA ou dans d'autres contextes.

Résultats prévus

La diffusion et l'application du cadre d'analyse élaboré par la CNACE ont permis de mieux connaître les liens entre l'environnement et le commerce à une époque où le public, le secteur privé et les gouvernements accordent une grande importance à l'évaluation des répercussions environnementales des accords commerciaux. La CNACE prévoit que les leçons que l'on tirera du symposium d'octobre 2000 aideront d'autres organisations internationales, gouvernements et centres de recherche et d'élaboration de politiques à entreprendre des travaux dans ce domaine. Par ailleurs (et c'est tout aussi important), la CNACE continuera de tirer des leçons de plus en plus concrètes du débat sur les liens entre l'environnement et le commerce, notamment en regroupant les indicateurs environnementaux et en déterminant les secteurs plus ou moins exposés aux répercussions environnementales. Elle continuera aussi de réaffirmer le rôle important que joue le public dans le cadre des évaluations environnementales.

Partenaires et/ou participants prévus

Afin de poursuivre ses travaux en vue de mieux comprendre les effets environnementaux du commerce, la CNACE cherchera activement à conclure des partenariats, notamment avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce, la Commission du développement durable, la Banque Mondiale.

Activités en 2002 et 2003

2002
À déterminer

2003

La CNACE prévoit poursuivre ses travaux dans le domaine de l'évaluation des liens entre l'environnement et le commerce en 2003.

1.2.1 Soutien à la conservation de la biodiversité par le biais des produits et services écologiques : café d'ombre, palmier <i>Chamaedorea</i> et écotourisme

Sommaire du projet

Ce programme est conçu pour promouvoir l'agriculture durable ainsi que la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages en Amérique du Nord, dans le contexte du commerce, et pour faciliter l'élaboration de mécanismes régionaux à l'appui de l'utilisation durable et de la biodiversité.

Le projet permettra de poursuivre et d'approfondir le travail d'analyse ainsi que les mesures concrètes visant à élargir l'offre et la demande de produits et services écologiques. La CNACE continuera d'évaluer les aspects environnementaux, les caractéristiques du marché et les réseaux et politiques venant à l'appui de ce marché pour plusieurs produits et services écologiques choisis. Ce travail portera sur les répercussions environnementales, économiques et sociales éventuelles de ces produits et services écologiques, et fera appel à différentes techniques d'analyse, dont la comptabilité des ressources naturelles et de l'environnement, pour mettre en évidence les différents coûts et avantages des marchés écologiques.

La CNACE continuera d'examiner deux produits et un service : le café d'ombre, le palmier *Chamaedorea* et l'écotourisme, en mettant l'accent sur les synergies entre ses projets et en misant sur son pouvoir rassembleur. Ce regroupement combine les trois projets suivants, mis en œuvre en 2000 : facilitation du commerce des produits et services écologiques – promotion de la production et du commerce des produits agricoles cultivés durablement; facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages; écotourisme dans les aires naturelles. La logique qui sous-tend ce regroupement est que, en plus d'approfondir l'analyse et le travail dans chaque catégorie de produits et services, il sera possible de généraliser et d'extrapoler les enseignements à d'autres catégories.

Ce projet sera exécuté en liaison étroite avec le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité. Il porte sur le café d'ombre et le palmier *Chamaedorea*, dont la culture est susceptible de favoriser la conservation de l'habitat et la préservation de la biodiversité. De même, l'étude du service visé par le projet — l'écotourisme — sera essentiellement consacrée à la relation entre le tourisme, d'une part, et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, d'autre part. Bien qu'il existe des différences importantes à l'intérieur de ces trois catégories et entre elles, on continuera de rechercher des éléments communs liés à la production durable, ainsi que les conditions nécessaires en matière de marché et de sensibilisation pour soutenir une consommation durable. Le travail inclut l'étude de plusieurs questions d'ordre général : évaluation des aspects des produits et services écologiques liés à la biodiversité et à l'environnement; étude des marchés potentiels ou existants des produits et services écologiques; obstacles à l'expansion du marché écologique liés au marché, aux prix et aux politiques.

Buts et objectifs

Le travail de la CNACE dans ce domaine vise avant tout à permettre une meilleure compréhension des caractéristiques du marché et du potentiel d'expansion de la production, de la consommation et du commerce des produits et services écologiques. Ce projet examine à la fois l'amélioration des capacités de production et l'accroissement de l'intérêt des consommateurs pour les produits et services écologiques.

Les enseignements tirés du travail sur le café d'ombre mexicain, le palmier *Chamaedorea* et le tourisme concernent les critères de production écologique, l'intérêt des consommateurs, les questions liées à la vente au détail et au financement, les vérifications des revendications à l'égard des produits, l'accès aux marchés extérieurs et les différences de prix. Ces enseignements ont aidé à établir les bases pour approfondir l'analyse des avantages environnementaux et autres qui pourraient découler d'un accroissement de la production, de la consommation et du commerce de ces biens et services. Par ailleurs, un volet important de ce projet consiste à faciliter un échange d'informations entre les producteurs, les consommateurs de produits et services écologiques et les intervenants intermédiaires, et à évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités ainsi que les caractéristiques du marché. L'hypothèse sous-jacente est qu'un recours croissant aux produits et services écologiques pourrait rompre le lien entre la croissance économique et commerciale et la dégradation de l'environnement. Dans le cadre de ces travaux, la CNACE produira des données qui pourront être utilisées pour tester cette hypothèse.

Les objectifs particuliers du projet comprennent les suivants :

- Approfondir l'analyse de chacun des trois exemples de produits et services, afin de permettre une meilleure compréhension des conséquences des changements dans la production sur la richesse en biodiversité et la capacité de charge des écosystèmes.
- À partir de travaux antérieurs de la CNACE, déterminer les caractéristiques du marché, les exigences en matière de fixation des prix et les partenariats nécessaires entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, afin d'établir le potentiel commercial de chacun de ces trois secteurs.
- Tirer des enseignements des similitudes et des différences entre les trois secteurs, en mettant l'accent sur des mécanismes de soutien particuliers tels que l'étiquetage et la certification écologiques, l'accès au financement, l'information sur les marchés, des politiques publiques favorables, la sensibilisation des consommateurs et autres mécanismes.
- Utiliser le pouvoir rassembleur de la CNACE pour définir les domaines dans lesquels il convient de réaliser des études supplémentaires afin de tirer des enseignements généraux applicables à d'autres produits et services écologiques et de mettre en place les réseaux requis en Amérique du Nord.
- Établir des critères pour évaluer les répercussions environnementales, économiques et sociales du commerce des produits et services écologiques.

Justification

La biodiversité en Amérique du Nord est menacée de plusieurs façons, notamment par la destruction des habitats due à une utilisation non durable des terres. Ce projet vise à fournir des exemples concrets d'utilisation durable et de relations environnement-commerce satisfaisantes pour toutes les parties, qui constituent un progrès tangible vers le ralentissement des pertes de biodiversité et le renversement de la situation, et qui prouvent en même temps aux collectivités locales que la biodiversité a une valeur économique qui profite à tous. L'expérience acquise par la CNACE en matière de produits et services écologiques montre qu'il convient de mener une analyse pour démêler les aspects liés à la production, à la consommation et à la commercialisation des produits et services écologiques. Parmi les aspects importants du travail à réaliser, on compte la compréhension des aspects environnementaux des produits et services écologiques; le travail en étroite collaboration avec les agriculteurs, les collectivités locales, les coopératives et d'autres groupes qui interviennent directement dans la fourniture de produits et de services; le travail en partenariat avec le secteur privé; le travail avec les organismes de certification pour définir des critères solides et équitables; la clarification des questions relatives au financement, notamment l'accès au microcrédit, ainsi que l'approfondissement de la compréhension de l'intérêt du consommateur, de la demande potentielle et du supplément à payer pour les produits et services écologiques. Ensemble, ces éléments et d'autres encore font que les relations environnement-commerce satisfaisantes pour toutes les parties se traduisent par des résultats concrets qui peuvent être généralisés pour d'autres produits et services.

L'agriculture, la récolte d'espèces sauvages et le tourisme axé sur la nature continuent d'être au cœur de ce programme, à cause des liens étroits entre ces activités et les ressources naturelles et écologiques. Ces marchés représentent également des moyens importants de préserver durablement les moyens d'existence des petites collectivités. Le fait de lier les questions de la production et de la consommation pour ces trois catégories de produits et services fait ressortir d'autres aspects importants. Par exemple, la consommation de produits agricoles est en étroite relation avec les préoccupations des consommateurs au sujet de l'environnement et de la santé humaine. Ces préoccupations conduisent les consommateurs à s'interroger sur les types de produits agricoles consommés et c'est ce qui explique la demande accrue de produits agricoles écologiques. C'est pourquoi les méthodes de culture de produits écologiques et le commerce d'aliments naturels ou biologiques occupent désormais un créneau de plus en plus important sur le marché.

Au nombre des défis que posent, en matière de politique publique, les tendances de l'offre et de la demande de produits agricoles écologiques, on compte les suivants : faire en sorte que les variations de prix résultant de l'application de diverses politiques commerciales soient réduites au minimum; soutenir, au besoin, la facilitation de mesures relatives au commerce et à la mise en marché qui permettront au consommateur de vérifier les revendications des producteurs quant au caractère écologique des produits; diffuser, à l'intention des agriculteurs qui cultivent leurs produits de façon écologique, une information précise et en temps opportun sur la réglementation applicable et sur des questions liées à la mise en marché et à l'exportation.

De même, le tourisme représente un secteur économique en expansion, avec un chiffre d'affaires de plusieurs milliards de dollars, dans lequel les consommateurs sont prêts à payer pour des activités durables, axées sur la

nature. Plus que tout autre secteur de services, le tourisme dépend d'un milieu naturel sain : le Canada, le Mexique et les États-Unis comptent tous, à des degrés divers, sur leur patrimoine naturel et culturel — montagnes et monuments naturels, rivières, forêts tropicales et vieux peuplements — pour attirer les visiteurs et générer des recettes. En conservant les écosystèmes, en les gérant de façon avisée et en définissant des capacités de charge, les collectivités, le secteur privé et les gouvernements peuvent tous retirer des avantages d'un accroissement du tourisme.

Les trois pays nord-américains partagent de nombreux problèmes liés au tourisme, dont les répercussions néfastes de celui-ci sur les « points névralgiques » populaires, le manque de planification et de contrôle, les lacunes dans la mise en œuvre de plans et de partenariats. Compte tenu des ressources limitées de la CNACE, le travail dans le domaine du tourisme sera étroitement lié à la définition, en 2000, des régions d'intérêt prioritaire.

En misant sur l'expérience acquise, la CNACE s'attachera à fournir aux collectivités les outils dont elles ont besoin pour élaborer des plans de gestion durables.

État d'achèvement

Le travail dans ce domaine montre comment la CNACE peut tirer des enseignements concrets, en matière de commerce, des trois objectifs de la Convention sur la biodiversité, à savoir le partage des avantages, l'utilisation durable et la conservation. Il est clair, en particulier, que pour traduire des objectifs satisfaisants pour toutes les parties en réalité sur le marché, il est essentiel de relier l'analyse microéconomique au renforcement approprié des capacités, au réseautage et à d'autres domaines.

Café d'ombre

Suite à la publication de la toute première étude de marché nord-américaine pour le café d'ombre, et à un travail mené en collaboration avec le *Smithsonian Migratory Bird Center* (Centre smithsonien pour les oiseaux migrateurs), la CNACE a tenu un atelier à la fin de mars 2000, à Oaxaca, qui a permis de réunir les principaux acteurs de toute la chaîne de production–consommation. Cet atelier a donné, notamment, les résultats suivants : définition des domaines de travail clés pour 2001, dont la facilitation de débats entre entités concurrentes pour accélérer l'accès à ce marché en expansion; création de trois groupes de travail — producteurs, industrie, organismes de certification — pour faciliter un dialogue productif; reconnaissance du rôle central des petits agriculteurs, des coopératives, des associations et d'autres intervenants dans le soutien à la production de café d'ombre; reconnaissance de l'importance d'établir une ligne de base en matière d'environnement et de biodiversité dans l'examen du potentiel du café d'ombre; reconnaissance de l'importance d'approfondir l'analyse de l'intérêt du consommateur pour le café d'ombre. En 2001, la CNACE apportera son soutien à la création de partenariats entre producteurs, associations caféicoles, collectivités rurales, acheteurs, organismes de certification, groupes écologiques, organismes de conservation et autres. Elle se penchera également sur certaines politiques publiques, notamment sur les politiques relatives au commerce, aux subventions et aux marchés publics, ainsi que sur d'autres mesures venant à l'appui de la production de café écologique. Des liens seront établis avec un autre projet de la CNACE, à savoir celui sur les mécanismes du marché et les mécanismes financiers à l'appui de l'environnement, et avec le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, afin de bien couvrir tous les aspects du présent projet.

Le palmier *Chamadorea*

Pendant l'hiver, le groupe de travail a décidé de mener une étude de base sur le palmier *Chamadorea* afin de connaître les impacts économiques, écologiques et sociaux du commerce de cette espèce. En juin 2000, des spécialistes se sont réunis sous l'égide de la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) afin de déterminer les besoins en matière de recherche et d'information pour étudier ces répercussions. Des critères ont été établis en vue du choix d'un emplacement pour un projet pilote. Les résultats de cette étude devaient être présentés à la deuxième réunion du groupe de travail, qui a été repoussée en février 2001.

Écotourisme

Un atelier tenu en juin 1999 a donné lieu à la publication d'un rapport sommaire sur l'écotourisme en Amérique du Nord. Ce rapport présente des définitions, des initiatives, des projets environnementaux, une évaluation de la sensibilisation des consommateurs à l'écotourisme et une compilation des « meilleures pratiques » qui aident à établir une définition opérationnelle de l'écotourisme. Ce rapport, publié en mars 2000, complète la base de données

en ligne de la CNACE sur l'écotourisme, dans laquelle on peut trouver des renseignements sur la certification ainsi que des lignes directrices (p. ex., écocertification, codes de bonnes pratiques, etc.). En décembre 2000, la CNACE aura publié un guide des « meilleures pratiques » en matière d'écotourisme. L'étape suivante consiste à appliquer les définitions de l'écotourisme à la région s'étendant de la mer de Béring à l'État de Baja California et à définir les besoins et les possibilités. En utilisant le mieux possible les critères établis dans le cadre du projet, on jettera les bases de la promotion du commerce d'autres produits et services durables.

Les activités qui n'auront pu être menées à bonne fin en 2000 se poursuivront en 2001.

Activités en 2001

Aperçu

En 2001, dans le cadre des activités de son secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, la CNACE continuera d'élargir son savoir-faire en matière de produits et services écologiques. On cherchera des façons novatrices de promouvoir la production, la consommation et le commerce durables de ces produits, de même que la conservation des espèces sauvages. À partir de l'expérience déjà acquise avec divers produits et services, on dégagera des questions d'ordre général et on extrapolera à d'autres produits. Les activités futures seront basées sur les résultats du travail qui se poursuivra dans le domaine du café d'ombre, du palmier *Chamaedorea* et de l'écotourisme.

Les activités prévues pour 2001 sont les suivantes :

- tirer les enseignements de l'expérience acquise avec les divers aspects de l'étude du potentiel commercial des écoproduits agricoles et naturels et de l'écotourisme;
- évaluer la possibilité de généraliser les critères environnementaux liés aux méthodes de production, aux meilleures pratiques et aux codes de conduite applicables au café d'ombre, au palmier *Chamaedorea* et à d'autres produits, ainsi qu'au tourisme susceptible de favoriser la conservation de l'habitat;
- effectuer un relevé des politiques publiques appuyant un commerce accru de ces produits agricoles et des produits dérivés des espèces sauvages;
- dresser un inventaire d'autres produits agricoles à commercialiser ou pouvant faire l'objet de mesures de soutien;
- conclure des partenariats avec des intervenants du secteur privé afin de promouvoir des produits agricoles écologiques et mettre en œuvre des mesures de suivi particulières décidées à l'occasion de l'atelier sur le café d'ombre tenu en 2000 à Oaxaca;
- sensibiliser encore plus le public aux attributs potentiellement positifs des produits écologiques.

2001	Montants estimatifs \$CAN)
Café d'ombre (dernière année)	
Activité 1 : Étude et soutien de partenariats à l'appui du café écologique.	115 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Diffusion au sein d'autres tribunes des leçons tirées de l'expérience afin de faciliter la discussion au sujet de l'étiquetage et de la certification du café; poursuite de la promotion de l'échange d'information entre trois sous-groupes composés a) de producteurs et d'intervenants connexes au Mexique, b) de membres de l'industrie, c) d'organismes de certification; collecte des points de vue et de l'expérience des intervenants, et partage de cette information avec d'autres personnes qui s'intéressent à ce domaine de travail. 	60 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Poursuite du soutien de la sensibilisation des consommateurs qui achètent du café durable à la gratification à en tirer, et apport d'une aide technique aux petits producteurs sur les méthodes de production durable conformes aux critères de certification et sur les possibilités d'accès au crédit. 	25 000

<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 3 : Publication du rapport sommaire des spécialistes sur les leçons tirées de l'expérience acquise pendant la mise en œuvre du projet sur le café d'ombre. 	30 000
Palmier <i>Chamadorea</i>	
Activité 2 : Soutien à l'effort de conservation de la biodiversité grâce au commerce durable des produits du palmier <i>Chamadorea</i> .	75 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Réalisation d'activités à caractère économique et commercial proposées par le groupe de travail intergouvernemental. 	75 000
Écotourisme	
Activité 3 : Poursuite de l'examen des politiques et approches nationales et régionales visant l'écotourisme et appui aux projets pilotes sur l'écotourisme relié à la conservation du milieu marin dans la région s'étendant de la mer de Béring à l'État de Baja California.	40 000
Activité 4 : Questions d'ordre général – Détermination et analyse des similitudes et des différences entre les trois catégories de produits et services, en vue de tirer des enseignements visant les groupes suivants : producteurs et distributeurs; collectivités et coopératives; acheteurs et industrie; organismes de certification; gouvernements.	40 000
Ressources nécessaires	270 000

Participation du public

On mènera des consultations auprès d'intervenants déterminés, c'est-à-dire des spécialistes gouvernementaux, des producteurs, des distributeurs/fournisseurs, des spécialistes de la mise en marché, des groupes de consommateurs, des groupes voués à l'environnement et à la conservation et d'autres parties compétentes afin d'examiner les résultats des travaux lorsqu'ils seront divulgués dans la version provisoire du rapport. Il est prévu de conclure des partenariats avec des collectivités et des organisations subventionnées par le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) qui prennent part à la production et à la certification du café d'ombre et d'autres produits et services, comme le tourisme, susceptibles de favoriser la conservation de l'habitat.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités constitue un élément important de ce projet. Les travaux viseront principalement à fournir aux petits et moyens producteurs des informations pratiques, à caractère commercial, notamment sur les débouchés d'un éventail déterminé de produits. Le rapport, qui traitera des enseignements tirés de l'expérience, sera établi en collaboration avec des groupes compétents ayant participé récemment à des projets subventionnés par le FNACE dans ces domaines. La CNACE devrait miser sur son effet de levier financier pour appuyer des projets pilotes où seront vérifiés certains des résultats des études sur les produits et services écologiques mentionnés ci-dessus.

Résultats prévus

Un des principaux objectifs de ce projet consiste à mieux faire comprendre à quelles exigences pratiques on doit se plier pour obtenir des résultats réciproquement avantageux en ce qui a trait au développement des marchés, à la conservation et à la protection de l'environnement. Ce projet permettra de quantifier la production, la consommation et les débouchés commerciaux dans le secteur agricole, l'écotourisme et les régions sauvages (dont les aires protégées) à partir des leçons tirées dans ces trois domaines. En outre, il aidera à relever et à mesurer les effets possibles des différentes politiques économiques et commerciales, de même que d'autres instruments. Ces travaux serviront à déterminer le rôle possible de l'étiquetage et de la certification, de l'équivalence des critères et de la reconnaissance mutuelle des différents programmes, de même que les obstacles à la commercialisation de produits et services écologiques. On se penchera aussi sur les incidences de diverses mesures commerciales.

Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires prévus comprennent des producteurs, des distributeurs, des détaillants, des groupes de consommateurs, des groupes voués à l'environnement et à la conservation, des organismes chargés du contrôle de l'étiquetage et de la certification, des intermédiaires financiers et d'autres intervenants intéressés au café d'ombre, au tourisme et à d'autres produits susceptibles de favoriser la conservation de l'habitat.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Ce projet est mené en liaison avec le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, afin de recueillir des informations concernant les répercussions sur la biodiversité, et des études pilotes sont réalisées dans les écorégions considérées comme importantes aux fins dudit secteur de programme. Ce projet s'inspirera également d'un certain nombre de projets subventionnés récemment (en 1998 et 1999) par le FNACE et portant sur le café d'ombre mexicain, la conservation des oiseaux et les questions liées à la biodiversité, ainsi que sur la certification et l'étiquetage de produits forestiers non ligneux et d'autres produits.

Activités en 2002 et 2003

Aperçu

La CNACE mettra fin à ses travaux sur la culture durable du café en 2001. Elle évaluera les progrès réalisés dans le cadre des trois projets pilotes; elle appliquera ensuite ses conclusions à d'autres catégories de produits et services et à des régions d'intérêt prioritaire choisies. Le projet concernant le café d'ombre prendra fin en 2001. En 2002 et 2003, la CNACE se fondera sur l'expérience acquise et cherchera à fournir aux collectivités les outils dont elles ont besoin pour élaborer des plans de gestion durable.

1.2.2 Mécanismes du marché et mécanismes financiers à l'appui de l'environnement

Sommaire du projet

Le présent projet vise à définir, à analyser et à promouvoir la biodiversité et les mesures garantissant un fonctionnement efficace des marchés des produits et services écologiques et l'établissement de liens constructifs entre l'environnement et le commerce. Un des volets du projet consiste à appuyer les travaux de la CNACE en ce qui concerne le café d'ombre, la production et la commercialisation du palmier *Chamadorea* et l'écotourisme, en élaborant des mesures intersectorielles, notamment des outils de financement et des mécanismes du marché complémentaires. Toutefois, l'objectif principal du projet consiste à faire progresser les politiques plus globales connexes au financement des activités liées à l'environnement, aux mécanismes du marché et aux partenariats entre les secteurs public et privé.

Le projet comprend deux priorités. Premièrement, la CNACE s'efforcera de déterminer et de promouvoir les partenariats favorisant le financement des activités liées à l'environnement. Depuis quelques années, un nombre croissant d'intervenants reconnaissent la convergence des priorités des programmes environnementaux et du secteur des services financiers. L'environnement constitue un secteur d'activité à la fois important, dynamique et florissant pour deux raisons : a) la gestion de l'environnement est étroitement liée à la gestion des risques des entreprises et des risques financiers; b) le secteur des produits et services écologiques représente d'importantes possibilités d'investissement. La CNACE continuera de fournir des renseignements et des analyses sur les liens entre les risques environnementaux et financiers, notamment des renseignements sur l'utilisation de divers outils de gestion des risques, ainsi que sur le rôle que jouent la comptabilité des ressources et la comptabilité environnementale dans la quantification des coûts et des avantages environnementaux. En s'appuyant sur les travaux entrepris par la CNACE en 2000 (p. ex., le financement de la culture du café d'ombre et les possibilités d'investissement associées à certains aspects des mécanismes établis à Kyoto), les administrateurs du projet encourageront une multiplication des investissements du secteur privé dans l'environnement.

Deuxièmement, un grand nombre de personnes reconnaissent aujourd'hui qu'en plus des outils de financement, il faut disposer d'instruments de commercialisation appropriés pour pouvoir appuyer des marchés de produits et services écologiques efficaces. Les travaux entrepris jusqu'à maintenant par la CNACE en matière d'écoétiquetage ont jeté les bases à partir desquelles on pourra définir et appuyer les mesures permettant de différencier les produits et services présents sur le marché en fonction de leurs caractéristiques environnementales, et obtenir ainsi des renseignements sur les consommateurs afin de prendre des décisions relatives aux acquisitions. L'étiquetage n'est qu'un des nombreux mécanismes du marché, et le projet va permettre d'analyser d'autres mesures, notamment le rôle de la politique commerciale – par exemple, l'augmentation des tarifs dans une catégorie de produits donnée, le rôle des incitatifs et des partenariats entre les secteurs public et privé à l'appui des marchés de produits et services écologiques, l'imposition de frais d'accès aux régions riches en biodiversité, d'autres politiques.

Comme on l'a déjà indiqué, les mécanismes de gestion financière et de soutien sont de plus en plus fiables. Par exemple, les milieux financiers continuent d'examiner divers programmes de certification comme la série de normes ISO 14000, ainsi que les pratiques de gestion de l'environnement ou de présentation volontaire de rapports sur l'environnement, qui peuvent leur être utiles lorsqu'ils doivent évaluer les risques de crédit et décider de certains investissements. De la même façon, diverses politiques gouvernementales — qu'il s'agisse de subventions à certains marchés ou de politiques d'acquisition — peuvent avoir d'importantes répercussions sur les marchés des produits et services écologiques.

Buts et objectifs

Le but principal du projet consiste à favoriser une augmentation de la production, de la consommation et du commerce international des produits et services écologiques. L'expérience a prouvé que les efforts visant à appuyer les marchés de ces produits et services dans le cadre de liens « optimisés » entre l'environnement et le commerce nécessitent non seulement l'adoption de politiques gouvernementales appropriées, mais également la formation de partenariats novateurs avec le secteur privé.

Parmi les priorités du projet, on cherchera à déterminer et à quantifier les occasions d'affaires dans certains secteurs du marché des produits et services écologiques. L'objectif visé consiste à faciliter l'accès au financement et au crédit

sur ces marchés — y compris l'accès au microcrédit le cas échéant —, que ce soit directement par le financement de projets, ou indirectement par l'appui aux mesures relatives au marché. Les responsables du projet travailleront avec le secteur des services financiers afin de trouver les moyens de multiplier et de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé.

Le projet comportera les objectifs précis suivants :

- Fournir au secteur financier de l'information pertinente et opportune sur la réglementation et les politiques de l'environnement, sur les tendances dans ce domaine, de même que sur les répercussions du programme environnemental nord-américain et international et sur les possibilités financières qui en découlent.
- Fournir de l'information pour appuyer les efforts déployés dans des secteurs choisis en vue d'intégrer des considérations environnementales au processus décisionnel entourant la gestion des risques en affaires.
- Favoriser une participation accrue du secteur financier à des activités de financement et d'investissement pour les produits et services suivants : café d'ombre, palmier *Chamadorea* et tourisme durable.
- Diffuser de l'information et favoriser un dialogue entre le secteur des services financiers et les fournisseurs appropriés de produits et de services écologiques.
- Faire mieux comprendre à un nombre accru d'intervenants les possibilités et les problèmes concrets liés à la promotion des produits et services écologiques, en comparant les divers domaines d'étude actuels de la CNACE.
- Présenter le marché nord-américain, les ouvertures futures et les considérations environnementales concernant les autres produits en s'appuyant sur les connaissances acquises; déterminer les variations de prix ou les facteurs externes susceptibles de nuire à l'expansion du marché des produits et services écologiques, ainsi que les mesures correctives qui permettront d'atténuer ces variations.
- Déterminer les mesures intersectorielles qui favoriseront l'expansion du commerce des produits susceptibles d'améliorer la conservation de l'habitat.

En plus d'indiquer en quoi les activités d'étiquetage et de certification peuvent promouvoir les produits et services écologiques, l'analyse déterminera en priorité quelles politiques nuisent au commerce des produits agricoles durables ou facilitent celui-ci, puis comparera ces politiques à d'autres outils basés sur les conditions du marché, comme les subventions et les taxes.

Justification

Ce projet est guidé par le constat selon lequel la protection de l'environnement et le développement durable dépassent les capacités et le savoir-faire des organismes chargés des finances publiques, et que l'investissement privé représente de plus en plus un élément important si l'on veut s'assurer que la mondialisation de l'économie et la protection de l'environnement s'appuient mutuellement. Les approches basées sur les conditions du marché ont la faveur d'un grand nombre de décideurs depuis dix ans. Dans un contexte en pleine évolution, il faut que les intervenants puissent s'adapter. Dans certaines circonstances, une approche basée sur les conditions du marché permet aux intervenants et aux membres de l'industrie d'avoir davantage de marge de manœuvre pour atteindre leurs objectifs environnementaux à moindre coût. De plus, les mécanismes du marché favorisent les innovations peu coûteuses grâce à l'établissement d'objectifs de rendement clairs. Les approches basées sur les conditions du marché peuvent être facultatives (c'est le cas de l'étiquetage et de la certification) ou obligatoires (c'est le cas des normes de rendement, des taxes ou des subventions). En 2001, la CNACE continuera d'analyser les approches basées sur les conditions du marché susceptibles de favoriser le commerce des produits et services écologiques, ainsi que d'autres secteurs ciblés après avoir examiné les tendances et établi les liens pertinents. Ces approches seront comparées ou combinées à des mécanismes de financement novateurs.

Il existe un lien étroit entre le financement des activités liées à l'environnement et les efforts déployés sur les marchés en vue de définir et de différencier les caractéristiques environnementales des produits et services offerts sur ces mêmes marchés. Grâce à ses travaux dans le domaine de l'écoétiquetage, la CNACE pourra fournir aux producteurs et aux consommateurs des renseignements sur les hypothèses et les critères applicables à l'écoétiquetage dans quatre domaines : culture du café d'ombre, tourisme durable, produits de bureau « écologiques » et production d'électricité « écologique » et renouvelable.

État d'achèvement

En 2000, la CNACE a créé quatre bases de données sur l'écoétiquetage dans lesquelles on peut faire des recherches en ligne. Divers intervenants du marché utilisent ces bases de données : acheteurs institutionnels, organismes de certification, groupes de consommateurs, membres de l'industrie et autres. Ces bases de données donnent accès à des outils permettant aux parties intéressées d'examiner la comparabilité des différents programmes ainsi que les critères de base. Parmi ses travaux connexes en 2000, la CNACE a publié un document d'information sur la reconnaissance mutuelle de l'écoétiquetage, qui met l'accent sur la culture du café d'ombre, ainsi qu'un autre document d'information présentant les récentes tendances du marché nord-américain des produits agricoles biologiques.

Également en 2000, la CNACE a publié un rapport qui présente les possibilités d'activités d'investissement reliées au Mécanisme de développement écologique (MDE) couvrant trois secteurs au Mexique, et qui met l'accent sur les possibilités s'offrant aux PME : modification de l'utilisation des terres et foresterie, acier, électricité. Ce rapport définit et quantifie les éventuels crédits de carbone afin d'informer les investisseurs potentiels au sujet du volume et des caractéristiques des marchés mexicains utilisant le MDE. En 2000, la CNACE a également publié un aperçu des récentes activités liées au financement des programmes environnementaux, qui incluait l'élaboration de nouveaux outils d'évaluation des risques du crédit et de classement et l'examen des tendances en matière d'investissement. Un groupe consultatif composé de représentants des banques commerciales et d'investissement nord-américaines se réunira en janvier ou février 2001 afin d'examiner les possibilités de partenariats entre les secteurs public et privé dans ce domaine. L'information qui sera fournie aux participants à cette réunion portera sur les tendances et les outils liés à un recours possible au secteur des services financiers, ainsi que sur les politiques gouvernementales influant sur les possibilités de financement.

Par suite de cette réunion, les responsables du projet seront en mesure de présenter des recommandations sur les divers aspects des partenariats entre les secteurs public et privé. Ils examineront également de quelle façon on peut utiliser le FNACE pour appuyer de tels partenariats par le biais d'initiatives de financement novatrices.

Activités en 2001

Aperçu

Ce projet permettra d'élaborer des méthodes de financement et des approches axées sur les conditions du marché qui appuieront la poursuite des travaux relatifs au palmier *Chamaedorea* et au tourisme durable (et au café d'ombre par d'autres organisations). Afin d'évaluer l'applicabilité de ces approches à d'autres produits et secteurs, on examinera les leçons à tirer dans les domaines suivants ainsi que dans d'autres secteurs : répercussions environnementales de la promotion des produits écologiques; évaluation des besoins du marché; politiques appuyant et facilitant la durabilité des échanges commerciaux, ce qui inclut les procédures de certification et d'étiquetage; besoins des producteurs agricoles; promotion de la coopération entre les secteurs public et privé.

Au-delà de ces trois groupes de produits et services, le projet permettra d'explorer d'autres possibilités de financement en étroite collaboration avec le secteur privé et d'établir des liens entre ces possibilités et les mécanismes du marché à prendre en compte.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Détermination des ouvertures de marché pour les produits et services écologiques.	88 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : En utilisant comme points de référence le café d'ombre, le palmier <i>Chamaedorea</i> et le tourisme durable, établissement d'un rapport sur les outils financiers et les possibilités d'améliorer l'accès au financement des marchés de produits et services écologiques; il faut notamment préciser le rôle et le potentiel des politiques gouvernementales (politiques commerciales, transferts de fonds publics, acquisitions et autres mesures à l'appui des marchés de produits et services écologiques) et favoriser les mécanismes nécessaires à l'expansion de ces marchés. 	73 000

• Sous-activité 2 : Définition et évaluation de la façon dont le FNACE peut favoriser le financement par le secteur privé de projets de commercialisation de produits écologiques à petite échelle, au terme de l'examen du rapport de faisabilité publié en 2000 par le FNACE.	15 000
Activité 2 : Tenue d'une deuxième réunion des membres des groupes consultatifs et des représentants du secteur privé au sujet du financement et des mécanismes du marché qui y sont associés.	20 000
Activité 3 : Élargissement des bases de données en ligne afin d'améliorer l'accessibilité des programmes d'écoétiquetage; intégration des renseignements sur les autres programmes liés aux marchés.	20 000
Ressources nécessaires	128 000

Participation du public

Ce projet vise à faciliter la multiplication des partenariats avec le secteur privé et à clarifier les liens entre les activités de financement et les diverses mesures touchant les marchés, ce qui inclut les initiatives volontaires de l'industrie, l'étiquetage et d'autres mesures. Le projet cherchera avant tout à encourager l'échange constant d'information entre les groupes d'environnementalistes, de producteurs et de consommateurs concernés par les marchés des produits et services écologiques, et le secteur des services financiers. Le CCPM fera partie des autres partenaires potentiels.

Renforcement des capacités

Le processus visant à faciliter l'établissement de relations réciproquement avantageuses entre le secteur des services financiers et les groupes communautaires et environnementalistes, ainsi qu'avec d'autres groupes qui soutiennent un programme environnemental, vise un objectif important : fournir de l'information pertinente et du soutien aux groupes qui se consacrent à l'environnement, à la conservation et à d'autres domaines sur le terrain. Cela permettra de favoriser la conclusion de partenariats qui profitent vraiment à toutes les parties. Au cours de l'établissement des rapports, il est prévu d'évaluer les besoins afin d'aider les groupes communautaires et environnementalistes ainsi que d'autres groupes à nouer des liens profitables.

Résultats prévus

Le projet devrait permettre la collecte de données plus fiables sur les caractéristiques des marchés de produits et services écologiques; la multiplication des investissements et des politiques découlant de l'ouverture de ces marchés; une participation accrue du secteur privé et d'autres groupes aux activités de ces marchés; une clarification de la façon dont les politiques gouvernementales et les mécanismes du marché soutiennent ces marchés.

Partenaires et/ou participants prévus

En plus des intervenants de secteurs d'activités donnés, la CNACE s'attend à la participation de représentants choisis du secteur des services financiers privés, dont ceux des banques commerciales, des banques d'investissement, des secteurs de l'assurance et de la réassurance, des fonds de retraite et d'autres fonds, des représentants d'organismes internationaux compétents, dont la Banque mondiale et le PNUE, ainsi que de groupes voués à l'environnement et à d'autres domaines.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Ce projet permettra de recueillir des informations qui seront utiles pour l'octroi de subventions dans le cadre du FNACE; en outre, il sera étroitement relié au secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité.

Activités en 2002 et 2003

Aperçu

La CNACE prévoit poursuivre l'étude et l'analyse des mécanismes du marché en portant une attention particulière aux enjeux fondamentaux du programme de travail des années à venir.

Conservation de la biodiversité

Le continent nord-américain sert de soutien à certains des écosystèmes marins et terrestres les plus diversifiés de la planète. Le Mexique se démarque de tous les autres pays du monde en raison de la très grande diversité de ses espèces, de ses écosystèmes et des endémismes qui caractérisent son territoire.

Les problèmes auxquels l'Amérique du Nord est confrontée, toutefois, ont une aussi grande ampleur que son patrimoine de formes de vie, notamment les menaces à la biodiversité et à la santé des écosystèmes, et ces problèmes peuvent nuire à l'épanouissement des générations actuelles et futures. Même si la majorité des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain ont une envergure nationale, d'autres sont communs à deux des trois pays, sans compter que les effets et conséquences de certains d'entre eux risquent de toucher tôt ou tard l'ensemble du continent.

Buts

La mission du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité consiste à promouvoir la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis afin d'encourager la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. La CNACE intensifiera ses efforts de renforcement des mesures régionales en matière de biodiversité au moyen des objectifs généraux suivants :

- Relevé et évaluation des moyens les plus prometteurs de conserver, de mettre en valeur et de restaurer la biodiversité et les processus écologiques en Amérique du Nord.
- Recherche et promotion d'instruments et de mécanismes de conservation des régions, des zones et des corridors utilisés par les espèces transfrontalières et migratrices.
- Création de réseaux de spécialistes en vue d'analyser les menaces à la biodiversité et de recommander les mesures correctives qui s'imposent.
- Incitation à utiliser durablement et équitablement les produits et services découlant de la biodiversité.
- Amélioration de l'information, de la connaissance et de la sensibilité relativement à la biodiversité afin de favoriser la prise de décisions plus éclairées et un accroissement quantitatif et qualitatif de la participation du public à des activités destinées à maintenir, conserver, restaurer et utiliser durablement cette diversité.

La CNACE exercera des fonctions de concertation et de catalyse afin de favoriser, en collaboration avec les trois gouvernements et divers groupes d'intervenants, l'élaboration de stratégies préconisant le recours à une approche holistique pour faire face aux défis que suscite la biodiversité en Amérique du Nord. L'approche stratégique du secteur de programme tire parti de la structure interdisciplinaire de la CNACE et de sa capacité de travailler de concert avec les intervenants régionaux.

Composantes du secteur de programme

L'atteinte de ces buts passe par la réalisation d'activités de conservation aux échelles continentale et régionale. Le programme permettra de faire en sorte que la CNACE serve de tribune pour trouver des solutions continentales coordonnées aux principaux défis que suscite la conservation; il permettra aussi de concevoir des activités de conservation plus restreintes et mieux ciblées d'un point de vue géographique et en fonction d'approches interdisciplinaires. Ces deux volets sont détaillées dans le plan de travail exposé ci-après :

- Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
- Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation
- Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord
- Réseau nord-américain d'aires marines protégées

- Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en Amérique du Nord
- Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord
- Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

2.1.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord
--

Sommaire du projet

Ce projet permettra d'orienter le programme à long terme de la CNACE relatif à la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord, tout en assurant la réalisation des activités du programme de façon efficace, rentable et exhaustive. Il sera mené dans le cadre du Plan stratégique pour la conservation de la biodiversité à l'échelle tant continentale que régionale, sous la direction du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, et il sera évalué à l'échelle régionale grâce à des indicateurs de rendement appropriés.

Le Groupe de travail fournira conseils et direction pour la mise en œuvre du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité. Les responsables de projets axés sur la biodiversité lui feront part également de leurs réactions et il transmettra des commentaires à des responsables d'autres projets du même genre. Ce groupe assumera les responsabilités suivantes : formuler des conseils et des observations en rapport avec toutes les questions relatives à la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord et au programme de travail de la CNACE; parachever le Plan stratégique pour la conservation de la biodiversité; aider à l'évaluation du travail passé et actuel de la CNACE au chapitre de la conservation de la biodiversité afin de tenir compte, dans le Plan stratégique, de l'expérience ainsi acquise; formuler des recommandations concernant la mise en œuvre du Plan stratégique, y compris les plans d'action régionaux; cerner les occasions de collaboration et de partenariat dans le travail actuel et futur de la CNACE relatif à la conservation de la biodiversité; établir des liens avec d'autres comités directeurs et groupes de travail de la CNACE qui se consacrent à la conservation de la biodiversité afin de formuler des recommandations concernant la mise en œuvre du Plan stratégique; établir des indicateurs de rendement pour évaluer les répercussions du Plan stratégique; mener des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'appui de la mise en œuvre de ce plan.

Afin d'évaluer l'efficacité des activités et des politiques relatives à la conservation de la biodiversité, ainsi que les réalisations de la CNACE à l'échelle régionale, la CNACE encouragera la coopération entre des institutions régionales et locales œuvrant dans les domaines de la surveillance sur le terrain et de l'évaluation.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à s'assurer que le Plan stratégique qui orientera la CNACE dans le domaine de la conservation de la biodiversité permettra de réaliser des activités de façon efficace, rentable et globale, à l'échelle tant continentale que régionale. Le programme permettra d'établir, à l'intention du public et du secteur privé, des objectifs environnementaux et des indicateurs de rendement ainsi que des moyens pour mesurer l'efficacité des mesures et des politiques par le biais de rapports périodiques sur la conservation de la biodiversité à l'échelle régionale. Ce faisant, le projet contribuera à améliorer le processus décisionnel et la mise en œuvre de mesures préventives.

En conséquence, les objectifs du projet sont les suivants :

- Veiller à examiner les questions importantes qui ont une incidence sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine, côtière et terrestre en tirant parti d'une action concertée à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Veiller à s'occuper des régions géographiques d'intérêt prioritaire qui doivent faire l'objet d'une coopération nord-américaine, en élaborant, facilitant et mettant en œuvre des plans d'action régionaux.
- Veiller à répondre aux besoins et aux priorités en matière de renforcement des capacités des divers secteurs s'intéressant à la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.
- Évaluer l'efficacité des mesures et des politiques concernant la biodiversité à l'échelle régionale.
- Mettre l'accent sur l'utilisation d'indicateurs harmonisés et de données comparables dans le cadre de l'infrastructure existante et des capacités disponibles.
- Prouver l'utilité d'une surveillance rationnelle des écosystèmes pour les gestionnaires de ressources, les écologistes, les planificateurs et les décideurs.

Justification

Comme le souligne le *Programme d'action commun*, un grand nombre d'ONG de l'environnement (ONGE), de ministères et d'organisations internationales s'emploient à conserver le patrimoine naturel nord-américain. La CNACE fonde ses travaux sur les efforts de ce vaste milieu de la conservation et cerne des activités qui apportent une valeur ajoutée en tablant sur les capacités spéciales dont elle dispose. En entreprenant une démarche coordonnée, stratégique et systématique, la CNACE renforce les capacités de conserver les espèces, les écosystèmes et la diversité naturelle en Amérique du Nord.

De plus, en permettant à des acteurs régionaux, nationaux et internationaux provenant de divers secteurs et disciplines de se pencher ensemble sur des défis régionaux, la CNACE améliore la coordination des efforts et favorise une plus grande coopération entre les pays et les peuples du continent. Les synergies résultantes faciliteront la création de la masse critique nécessaire pour faire progresser les efforts de conservation à l'échelle régionale.

État d'achèvement

Ce projet, qui s'appuie sur les travaux antérieurs et courants de la CNACE et sur d'autres travaux d'intérêt régional, vise l'élaboration de stratégies de conservation de la biodiversité. Au nombre de ses réalisations, la CNACE compte les documents suivants : *Les régions écologiques de l'Amérique du Nord; Terrestrial Ecoregions of North America: A Conservation Assessment* (produit conjointement avec le Fonds mondial pour la nature); *Assurer la richesse biologique du continent : vers une véritable conservation de la biodiversité en Amérique du Nord : Un résumé préliminaire intégré*. Ce dernier rapport, établi en 1999, résume l'état de la conservation sur le continent ainsi que les activités qui pourraient y être entreprises; il relève, en particulier, les questions qui bénéficieraient d'un déploiement d'efforts concertés à l'échelle régionale.

En 2000, divers forums ont permis à la CNACE de recueillir des contributions et des observations de nombreux intervenants nord-américains, dont des universitaires, des organismes gouvernementaux, des représentants du secteur privé et des ONG. Ce fut le cas, en particulier, d'un petit atelier tenu avec des représentants des peuples autochtones de toute l'Amérique du Nord et organisé dans le cadre du Programme de conservation de la biodiversité, en collaboration avec le CCPM. Le but de cet atelier était de cerner des défis cruciaux en matière de conservation en Amérique du Nord et de déterminer de quelle manière le programme pourrait aider à relever ces défis. Dans un autre atelier réunissant des experts nord-américains dans les domaines de l'écologie, de la biologie de la conservation et des études environnementales, quatorze régions d'intérêt prioritaire ont été définies en termes d'importance écologique, de menaces en matière de conservation et de perspectives favorables. D'ici la fin de l'année, les résultats de ces rencontres auront été examinés et intégrés dans le Plan stratégique de la CNACE pour la conservation de la biodiversité, afin de délimiter le champ d'intervention de la CNACE à court, à moyen et à long terme relativement à divers thèmes. Également d'ici la fin de l'année, les régions prioritaires auront été choisies, à l'échelle régionale, et les travaux préliminaires en vue de l'élaboration de plans d'action régionaux auront été lancés.

Activités en 2001

Aperçu

Pendant la période 2001 à 2003, on passera de l'étape de la définition de la portée nord-américaine des travaux à celles de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation à l'échelle continentale et régionale. On examinera la possibilité d'utiliser des initiatives passées et actuelles telles que l'ICOAN, l'ESPCMC, le réseau des AMP, le projet sur le commerce des espèces sauvages, le projet sur l'écotourisme et d'autres travaux en rapport avec le programme, comme outils de conservation dans chacune des régions géographiques visées. Certains de ces outils peuvent se révéler pertinents à l'échelle régionale pour les deux premières régions choisies, tandis que d'autres le seront pour des régions futures. Cependant, il est impossible de décider des outils à utiliser avant que les plans d'action régionaux ne soient définis.

Il est prévu de concevoir un moyen d'exercer un suivi, d'évaluer et d'orienter le Plan stratégique à long terme. Le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité sera établi avec pour mandat de conseiller la CNACE et d'orienter les travaux du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité; il est également prévu de concevoir un mécanisme efficace pour faire en sorte que les peuples autochtones et d'autres intervenants participent aux travaux de la CNACE concernant la biodiversité.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité évaluera le programme de conservation de la biodiversité et fournira une orientation à long terme en parachevant le Plan stratégique.	65 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Tenue de consultations publiques sur la version préliminaire du Plan stratégique, afin que les intervenants, y compris les peuples autochtones, puissent donner leurs points de vue sur le document. 	15 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Tenue d'une réunion du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, afin de revoir et de parachever le Plan stratégique. 	20 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 3 : Correction, traduction et publication du Plan stratégique. 	30 000
Activité 2 : Début de la mise en œuvre du Plan stratégique, sous la direction du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.	135 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Conception d'un mécanisme permettant de faire participer le public et tout particulièrement les intervenants, y compris les groupes autochtones, et réalisation d'activités facilitant la mise en œuvre du Plan stratégique, la priorité étant donnée au renforcement des capacités. 	60 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Désignation d'intervenants et de comités directeurs (parmi les fonctionnaires gouvernementaux, les groupes autochtones, les universités et les instituts de recherche, les ONG nationales et locales, le secteur privé et d'autres groupes d'intérêt) chargés d'orienter l'élaboration des plans d'action régionaux. 	15 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 3 : Coordination d'ateliers en vue de l'élaboration des plans d'action régionaux. 	45 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 4 : Organisation de réunions en vue de choisir des partenaires régionaux et de créer des mécanismes financiers pour appuyer la mise en œuvre des plans d'action régionaux. 	15 000
Activité 3 : Établissement d'un cadre de travail pour la définition d'indicateurs de rendement permettant d'évaluer les effets du Plan stratégique et de suivre les progrès de sa mise en oeuvre.	20 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Établissement d'un réseau d'experts interdisciplinaire et écorégional en vue de l'élaboration de méthodologies et d'indicateurs dans des domaines choisis. 	20 000
Ressources nécessaires	220 000

Participation du public

La participation du public a été et continuera d'être un élément indispensable de chaque phase de ce projet. Il est prévu de continuer de collaborer avec le CCPM et les Comités consultatifs nationaux (CCN) pour recueillir l'opinion du public et susciter la participation active des divers groupes d'intérêt. Il est important que les peuples autochtones et d'autres intervenants soient inclus dans ce processus de participation.

Renforcement des capacités

Le Plan stratégique pour la conservation de la biodiversité reconnaît les différentes démarches et les expériences réussies en matière de gestion et de conservation de la biodiversité entre les trois pays. Afin d'assurer le succès du

Plan stratégique, il est prévu de définir des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités axées sur les gestionnaires de la biodiversité et répondant aux besoins des autres intervenants.

Résultats prévus

On prévoit obtenir les résultats suivants :

- poursuite de l'examen, de l'évaluation et de l'orientation de l'ensemble des travaux de la CNACE dans le domaine de la conservation de la biodiversité;
- participation élargie des peuples autochtones et d'autres intervenants à ces travaux de la CNACE;
- élaboration et mise en œuvre de plans d'action régionaux dans les régions d'intérêt prioritaire de la CNACE;
- détermination des besoins institutionnels des régions en matière de renforcement des capacités;
- entente sur les indicateurs de rendement, les variables à mesurer et les échelles à utiliser;
- obtention de données détaillées sur les écosystèmes de régions choisies pour évaluer l'applicabilité à d'autres régions d'intérêt prioritaire.

Un projet de surveillance des écosystèmes sera intégré dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la CNACE pour la conservation de la biodiversité et servira de mécanisme pour évaluer les changements environnementaux et la performance institutionnelle.

Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires et les participants, qui comprendront des représentants du milieu universitaire, des ONG, d'organismes municipaux, étatiques, provinciaux et fédéraux, de collectivités autochtones et locales, du secteur privé et, en particulier, du CCPM et du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, apporteront une contribution importante aux processus de mise en œuvre, d'évaluation et d'examen du Plan stratégique. Les intervenants de ces secteurs participeront également à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la révision des plans d'action régionaux.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Ce projet continuera de se réaliser en collaboration avec les responsables d'autres programmes de la CNACE afin que celle-ci applique une approche holistique et avant-gardiste en matière de conservation de la biodiversité. De plus, le projet fournira une information cruciale concernant l'état de l'environnement dans les régions d'intérêt prioritaire, qui facilitera l'évaluation de l'efficacité des mesures de conservation mises en œuvre dans ces régions.

Activités en 2002 et 2003

Aperçu

En 2002, le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité se réunira pour évaluer et orienter les travaux de la CNACE dans ce domaine. La CNACE prévoit poursuivre les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, ainsi que celles visant à encourager une participation active du public aux projets de conservation de la biodiversité. La mise en œuvre des plans d'action régionaux se continuera et le système de surveillance sera mis en place.

2002
Activité 1 : Poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique, sous la direction du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Tenue de réunions du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 2 : Poursuite du soutien à un mécanisme de participation du public.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 3 : Activités visant à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et la sensibilisation. |
| <ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 4 : Soutien à la mise en œuvre des mesures concrètes définies dans le Plan stratégique, notamment en ce qui concerne la surveillance et l'évaluation d'indicateurs de la biodiversité. |
| <ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 5 : Élaboration de mécanismes financiers dans les régions d'intérêt prioritaire. |

2003

La CNACE prévoit poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique, sous la direction du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.

2.1.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet est destiné à contribuer à la protection des populations aviennes de l'Amérique du Nord. L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), qui en sera à sa deuxième année d'exécution, comportera la mise en œuvre de plans d'action nationaux quinquennaux.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à instaurer une coopération accrue entre les organismes voués à la conservation des oiseaux afin de mieux protéger ceux-ci. Les objectifs visés en 2001 sont les suivants :

- Officialiser la création d'un organe trinational de coordination de l'ICOAN.
- Faciliter l'établissement de mesures prioritaires et leur application en Amérique du Nord.
- Exécuter une série d'activités coordonnées sur le terrain pour conserver les populations aviennes de l'Amérique du Nord.
- Appuyer l'organe administratif chargé de concevoir et de coordonner les activités nationales dans le cadre de l'ICOAN.
- Assurer la réussite à long terme de l'ICOAN en mettant au point un mécanisme financier.
- Fournir un cadre d'évaluation du rendement de l'ICOAN.

Justification

L'ANACDE prescrit de prendre des mesures pour favoriser la conservation des espèces sauvages et de leurs habitats, et, plus particulièrement, pour protéger les espèces en voie de disparition.

L'Amérique du Nord peut s'enorgueillir de receler un nombre considérable et une grande variété d'espèces sauvages, et chaque pays est déterminé à conserver ses trésors biologiques. Les trois pays se doivent d'agir de façon concertée pour assurer la survie des espèces transfrontalières, des espèces qui sont menacées ou en voie de disparition, de même que des espèces qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes. Les populations aviennes sont d'importants indicateurs de l'état général de la biodiversité, car elles réagissent rapidement aux changements et aux stress que subissent les écosystèmes. Les rôles écologiques qu'elles jouent ont fait l'objet de nombreuses études et sont maintenant mieux compris.

Bien que des efforts coordonnés à l'échelle internationale viennent d'être déployés à l'égard de certains groupes d'oiseaux — par exemple, l'application fructueuse du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine pour la conservation des oiseaux aquatiques —, il fallait prendre des mesures similaires et coordonner la conservation de toutes les espèces aviennes en Amérique du Nord. L'ICOAN a d'ailleurs été lancée dans ce but.

En 1996, le Conseil a demandé à la CNACE d'élaborer une stratégie et un plan d'action visant à conserver, de façon concertée, les oiseaux de l'Amérique du Nord en fonction de buts, d'objectifs et de points de vue communs. En 1999, la CNACE s'est acquittée de cette tâche en élaborant une stratégie qui est essentielle pour conserver efficacement les oiseaux en Amérique du Nord, de même qu'un plan d'action qui lui permettra de continuer d'apporter son soutien à l'ICOAN au cours des trois années suivantes. Les activités décrites ci-dessous donnent suite à cette stratégie et à ce plan d'action et constituent un premier élan pour veiller à ce que l'ICOAN se réalise pleinement.

État d'achèvement

Les travaux de la CNACE visant à inventorier des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) ont représenté la première étape de la mise sur pied d'une activité de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Ils ont permis de rassembler des organisations de chaque pays; à l'heure actuelle, plus de 150 de ces zones ont été relevées sur le continent nord-américain.

En novembre 1998, plus de 125 spécialistes des trois pays se sont rencontrés à Puebla, au Mexique, afin d'examiner l'ébauche d'un plan d'action pour la conservation des oiseaux en Amérique du Nord. À la lumière de l'opinion de ces spécialistes, il a été possible de préciser des éléments d'action (ou des thèmes) dans des domaines comme la cartographie, les objectifs de conservation, la surveillance, la mise en œuvre et le soutien financier. Cela a mené à l'élaboration d'une stratégie pour l'ICOAN et d'un plan d'action pour réaliser cette activité de la CNACE. Ces deux documents ont été parachevés et le Conseil les a approuvés ultérieurement, en juin 1999. Dans sa résolution n° 99-03, le Conseil a réitéré son engagement face à la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord en approuvant la poursuite de l'ICOAN pendant trois ans.

En 1999, la CNACE a constitué les comités directeurs trinational et nationaux de l'ICOAN et nommé des coordonnateurs nationaux. Elle a également mis sur pied un projet pilote sur les oiseaux au sein du Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN), et a donné vie au réseau de l'ICOAN, lequel constitue le système d'information Internet de cette activité.

En 1999 également, à titre de suivi de l'atelier de Puebla, un groupe des États-Unis a établi le rapport intitulé *A Proposed Framework for Delineating Ecologically-based Planning, Implementation, and Evaluation Units for Cooperative Bird Conservation in the US*, ce qui a constitué la première étape du processus en Amérique du Nord. Par la suite, on a préparé une carte provisoire des régions nord-américaines de conservation des oiseaux, à partir du rapport de la CNACE intitulé *Les régions écologiques de l'Amérique du Nord*. On a résolu des problèmes en suspens et pris la décision de se servir de cette carte durant les trois prochaines années. Après cette période, la carte sera l'objet d'un autre cycle de modifications.

En 2000, le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes a adopté l'ICOAN pour l'ensemble de l'Amérique du Nord. On a parachevé des stratégies et des plans d'action coordonnés aux échelles nationales. Pour aller au-delà du principe directeur de l'ICOAN, une deuxième réunion des conservationnistes des oiseaux de l'Amérique du Nord aura lieu à Querétaro, du 14 au 16 février 2001, dans le but d'établir un plan quinquennal comportant des objectifs mesurables pour l'ICOAN. En outre, l'utilité de l'ICOAN pour les participants a été accrue, et des progrès ont été réalisés dans l'amélioration du réseau de l'ICOAN en le liant au nouveau portail d'information de la CNACE. Pour soutenir les activités d'éducation et de sensibilisation des divers membres de l'ICOAN, de même que les efforts de collecte de fonds pour l'ICOAN, une brochure sur l'ICOAN sera conçue, publiée et distribuée lors de la réunion de Querétaro.

Activités en 2001

Aperçu

En 2001, la CNACE continuera d'appuyer l'ICOAN. Ses efforts seront centrés non plus sur le renforcement de l'appui institutionnel de l'ICOAN, mais sur la mise en œuvre des plans d'action, l'élaboration d'un mécanisme d'évaluation du rendement et la promotion de l'élaboration de recommandations d'ordre juridique et politique.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Facilitation de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action élaborés à Querétaro.	195 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Tenue d'une réunion du Comité directeur trinational afin d'officialiser la création d'un organe trinational de coordination de l'ICOAN et d'examiner les stratégies et plans d'action nationaux. 	10 000

<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Soutien aux comités directeurs et aux coordonnateurs nationaux afin qu'ils appliquent les stratégies nationales relatives aux plans quinquennaux de l'ICOAN. Les activités connexes pourront comprendre les suivantes : début de l'établissement d'une infrastructure efficace pour la mise en œuvre du programme de conservation des oiseaux à l'échelle des ZICO; définition des grandes lignes des mécanismes de surveillance et des cadres d'évaluation; sensibilisation accrue par le biais de l'élargissement des partenariats à l'échelon national; établissement du fondement biologique de l'intégration du programme dans l'ICOAN. 	185 000
Activité 2 : Soutien de la campagne de financement de l'ICOAN.	10 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Soutien de l'établissement d'un fonds pour l'ICOAN et poursuite de la campagne de financement aux échelons trinational et national. 	5 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Soutien de la campagne de financement des coordonnateurs nationaux de l'ICOAN. 	5 000
Activité 3 : Renforcement des capacités – Soutien du renforcement des capacités de conservation des oiseaux en collaboration avec les participants nationaux et les coordonnateurs de l'ICOAN.	30 000
Activité 4 : Soutien aux activités concernant la communication et la sensibilisation.	10 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Élaboration d'une stratégie de communication et établissement de liens entre le RIBAN et les institutions vouées à la conservation et à l'écologie qui ont des ressources d'information pertinentes pour l'ICOAN. 	8 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Promotion du feuillet d'information sur l'ICOAN. 	2 000
Ressources nécessaires	245 000

Participation du public

Il est généralement reconnu que la protection de la biodiversité et de ses habitats aquatiques et terrestres dépend de la valeur qu'on leur accorde. Un pourcentage très important d'aires écologiques d'intérêt prioritaire étant de propriété privée, la participation des propriétaires à la conservation de ces terres ou de ces plans d'eau est par conséquent cruciale pour la conservation des espèces, de leurs habitats et d'autres caractéristiques naturelles en Amérique du Nord. Ce projet permettra de répertorier les mécanismes de participation non gouvernementale visant la conservation de la biodiversité, tant dans les aires naturelles protégées que dans les aires dont la protection n'est assurée par aucun règlement ou décret gouvernemental.

Renforcement des capacités

Les trois pays nord-américains déploient des efforts visant à protéger les oiseaux et leurs habitats, mais il existe toujours d'importantes lacunes et le déclin de nombreuses populations aviennes se poursuit. Grâce à la mise en place d'une infrastructure faisant appel à des particuliers compétents, à un engagement institutionnel et à la promotion de la formation d'ornithologues professionnels, de conservationnistes et de fonctionnaires municipaux, étatiques et provinciaux principalement, l'ICOAN contribue à combler ces lacunes pour le plus grand bénéfice de tous les oiseaux de l'Amérique du Nord.

Résultats prévus

- L'ICOAN servira de centre de coordination des activités ayant une importance continentale pour la conservation des oiseaux.

- Des plans d'action de l'ICOAN seront élaborés, mis en œuvre et évalués dans un effort concerté visant à protéger les oiseaux de l'Amérique du Nord.
- On tentera d'assurer le soutien financier à long terme de l'ICOAN par le biais d'une stratégie et d'un mécanisme de financement.
- De meilleurs mécanismes de collaboration seront mis à la disposition des éléments constitutifs de l'ICOAN grâce au perfectionnement de son site Web (réseau de l'ICOAN) et du RIBAN, de même qu'à la production et à la promotion d'un document de perspectives faisant la promotion de l'ICOAN.
- Les comités nationaux de l'ICOAN examineront des activités de nature légale et d'autres instruments politiques afin que les populations d'oiseaux puissent bénéficier de leur application.

Partenaires et/ou participants prévus

Nombre d'organisations et d'organismes ont joué un rôle de premier plan au cours de l'élaboration de l'ICOAN, et ils sont censés continuer d'agir à titre de partenaires et/ou de participants. Ce sont : l'*American Bird Conservancy* (Société américaine de conservation des oiseaux), Étude d'oiseaux Canada, la Fédération canadienne de la nature, le SCF, CIPAMEX, la Conabio, la *Dirección General de Vida Silvestre* (Direction générale des espèces sauvages) de l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), Canards Illimités, Environnement Canada, la faculté des sciences de l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM, Université nationale autonome du Mexique), Société de la faune et des parcs du Québec, *Fundación Ara*, le *Long Point Bird Observatory* (Observatoire d'oiseaux de Long Point), la *National Audubon Society*, le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada), les responsables du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Pronatura, la *Tennessee Wildlife Resources Agency* (Agence des ressources fauniques du Tennessee), l'EPA, l'USFWS et l'*Universidad de San Nicolás de Hidalgo*, à Michoacán, le *Wildlife Management Institute* (Institut de gestion des espèces sauvages). Les autres partenaires de ce projet, qui sont trop nombreux à énumérer, comprennent des organismes gouvernementaux, des ONG, des collectivités locales, le secteur des produits forestiers, de même que des universités et des centres de recherche scientifique qui ont participé aux ateliers de Puebla et de Querétaro.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Les responsables de l'ICOAN travailleront en étroite collaboration avec ceux du projet sur les espèces qui soulèvent des préoccupations communes en matière de conservation pour ce qui est de la coordination des activités et mesures connexes à ce projet. On tentera d'obtenir l'appui du FNACE en ce qui a trait aux mesures prioritaires de l'ICOAN à l'échelle des ZICO. Les résultats du projet sur les mécanismes de financement et l'environnement permettront d'élaborer un plan de financement de l'ICOAN. Le développement ultérieur du RIBAN : 1) se fera en consultation avec les utilisateurs du réseau de l'ICOAN afin d'accroître l'utilité du RIBAN; 2) comportera des liens éventuels avec des institutions vouées à la conservation et à l'écologie et ayant un rapport avec l'ICOAN, ce qui permettra d'accroître les ressources d'information du RIBAN. Pour améliorer le système d'information de l'ICOAN, son réseau sera relié au portail d'information de la CNACE. Les responsables de l'ICOAN travailleront en collaboration avec ceux du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement afin de mettre au point des activités concertées de nature légale et d'autres instruments pour le bénéfice des populations d'oiseaux.

Activités en 2002 et 2003

2002
Activité 1 : Soutien aux comités directeurs et aux coordonnateurs nationaux afin qu'ils poursuivent l'application des stratégies et des plans d'action nationaux.
Activité 2 : Soutien de la campagne de financement de l'ICOAN aux échelons trinational et national.
Activité 3 : Poursuite du renforcement des capacités de conservation des oiseaux en collaboration avec les participants nationaux et les coordonnateurs de l'ICOAN.
Activité 4 : Droit et politiques – Promotion de l'élaboration d'instruments de nature légale ou autre pour le bénéfice des populations d'oiseaux.

Activité 5 : Soutien aux activités concernant la communication et la sensibilisation.

- Sous-activité 1 : Mise en œuvre de la stratégie de communication et maintien de l'appui à l'établissement de liens entre le RIBAN et les institutions vouées à la conservation et à l'écologie qui ont des ressources d'information pertinentes pour l'ICOAN.

Activité 6 : Élaboration d'un cadre d'évaluation du rendement de l'ICOAN et détermination des travaux futurs.

2003

En 2003, la CNACE évaluera l'évolution de l'ICOAN à titre de projet autonome; l'appui actuel donné aux activités de nature institutionnelle/administrative pourrait changer de forme et être axé sur des mesures d'application choisies.

2.1.3 Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Sommaire du projet

Ce projet est destiné à appuyer la conservation d'un groupe de dix-sept espèces migratrices et transfrontalières (des espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation) et de leurs habitats. Pour ce faire, il est prévu de renforcer la collaboration entre les organismes gouvernementaux des trois pays nord-américains chargés des espèces sauvages, ainsi qu'avec divers groupes d'intervenants, et de favoriser la réalisation d'activités concertées dans le domaine de la conservation.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à contribuer à la conservation des espèces migratrices et transfrontalières et de leurs habitats.

Ses objectifs sont plus précisément les suivants :

- Lancer une activité pilote appuyant la conservation des espèces d'intérêt prioritaire et se prêtant à une action concertée.
- Aider les Parties à travailler de concert en vue de conserver les espèces migratrices et transfrontalières qui suscitent des préoccupations communes.

Justification

L'ANACDE prescrit de prendre des mesures pour favoriser la conservation des espèces sauvages et de leurs habitats, et, plus particulièrement, pour protéger les espèces en voie de disparition.

L'Amérique du Nord peut s'enorgueillir d'abriter un nombre considérable et une grande variété d'espèces sauvages, et chaque pays est déterminé à conserver ses trésors biologiques. Les trois pays se doivent d'agir de façon concertée pour assurer la survie des espèces transfrontalières, des espèces menacées ou en voie de disparition et des espèces qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes.

Bien que chacun des trois pays mette sa biodiversité en valeur, les différents systèmes de réglementation et les limites de compétences compliquent les efforts de conservation et réclament une étroite collaboration entre les organismes gouvernementaux chargés des espèces sauvages et les autres groupes intéressés à conserver ces espèces et les habitats dont elles dépendent. En outre, le fait de connaître adéquatement l'état de conservation des populations d'espèces qui suscitent des préoccupations permettra de choisir des indicateurs pour mesurer la performance en matière de conservation dans les écorégions.

État d'achèvement

En 1999, des représentants officiels des trois gouvernements ont unanimement convenu quelles seraient les espèces préoccupantes à étudier. À cette étape du projet, les Parties ont choisi des oiseaux et des mammifères terrestres. La CNACE a établi un rapport s'appuyant sur les inventaires dressés par des organismes nationaux [notamment la Conabio, l'*US Fish and Wildlife Service* (USFWS, Service des pêches et de la faune des États-Unis) et le Service canadien de la faune (SCF)], ainsi que sur des renseignements supplémentaires concernant les espèces menacées et en voie de disparition que lui ont fournis des experts scientifiques et des organisations vouées à la conservation. Ce rapport sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières en Amérique du Nord, qui suggère en outre des programmes de conservation connexes de ces espèces, met particulièrement l'accent sur celles qui suscitent des préoccupations dans chaque pays. Il permettra de fixer des priorités pour entreprendre des activités concertées de rétablissement des espèces et des populations menacées ou en voie de disparition en Amérique du Nord. Étant donné que sept des dix-sept espèces choisies sont étroitement associées à une région (les Prairies), le rapport servira également à relever des régions d'intérêt prioritaire.

Le Conseil de la CNACE a cautionné ce rapport en 2000, à l'instar du Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes. Vers la fin de l'année 2000, quatre approches ont été élaborées en

vue de soutenir les partenariats et les activités entourant les travaux sur les espèces qui suscitent des préoccupations communes :

1) *l'approche écosystémique* – étant donné que près de la moitié de ces dix-sept espèces sont étroitement associées aux prairies, on a tenu une réunion trinationale afin de relever des activités concertées sur le terrain visant la conservation d'espèces de prairie déterminées;

2) *l'approche de la sollicitation de fonds* – le FNACE, du fait que ces espèces constituent l'un de ses critères de sélection des projets, a ultérieurement subventionné un projet qui a recours à un incitatif économique pour que les pourvoyeurs de gibier de l'Arizona acceptent d'appuyer les efforts de réintroduction du loup mexicain (*Canis lupus baileyi*, une sous-espèce menacée du loup gris, lequel fait partie des espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation);

3) *l'approche du centre d'information* – il s'agit du « portail sur la biodiversité » que l'on est en train de créer pour permettre au public d'accéder à de l'information sur les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation;

4) *l'approche financière* – le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce aura établi un rapport sur les possibilités d'investissement et effectué un choix de mécanismes financiers relatifs à la conservation de la biodiversité, et en particulier aux habitats, dont ceux des espèces qui suscitent des préoccupations communes.

Activités en 2001

Aperçu

Les activités qui seront entreprises en 2001 favoriseront le rétablissement des espèces d'intérêt prioritaire désignées grâce à la participation d'intervenants et à la réalisation d'activités et de projets de formation, d'éducation, de sensibilisation et de surveillance.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Tenue d'une réunion d'un petit groupe de fonctionnaires canadiens, mexicains et américains et de spécialistes des espèces sauvages et de la conservation afin de relever et de choisir des activités prioritaires concernant une ou plusieurs des espèces soulevant des préoccupations communes.	15 000
Activité 2 : Mise en œuvre, en fonction de la liste d'espèces désignées et de la justification ci-dessus, d'un projet pilote qui donnera lieu à une collaboration des trois pays.	75 000
Activité 3 : Élaboration d'une stratégie de communication afin de faire connaître aux Nord-Américains l'importance des efforts trinationaux destinés à protéger les espèces désignées.	10 000
Ressources nécessaires	100 000

Participation du public

Il est prévu d'élaborer une stratégie de communication afin de diffuser de l'information sur les avantages que procure une collaboration trinationale en vue de conserver les espèces suscitant des préoccupations communes. Des programmes viseront à faire participer le public aux activités de conservation et à le sensibiliser à l'importance de telles activités.

Renforcement des capacités

Les efforts de renforcement des capacités continueront d'être prioritaires au cours de ce projet; ils se concrétiseront par la tenue d'ateliers, de réunions et de séances de formation, par la préparation et la diffusion de documents relatifs aux espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation, la création d'un centre

d'information accessible au public. Ce centre fera partie du portail de l'ensemble du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité.

Résultats prévus

En collaboration avec le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes et avec d'autres intervenants, on prendra des mesures concrètes de conservation des espèces migratrices et transfrontalières qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.

Partenaires et/ou participants prévus

On prévoit que les organisations et organismes qui suivent joueront un rôle très important au stade de l'élaboration des activités : le SCF, la Direction générale de la faune de l'INE, l'USFWS, le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, la Commission pour la survie des espèces de l'Union mondiale pour la nature. D'autres secteurs de la société, comme les universités, les groupes autochtones, les ONG ainsi que les gouvernements étatiques et provinciaux, occuperont une place de plus en plus importante au stade de la réalisation du projet.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Le projet précédent a servi à donner un degré de priorité à des régions géographiques nord-américaines afin de dresser le Plan stratégique pour la conservation de la biodiversité. Vers la fin de 2000, les travaux réalisés dans le cadre du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce en vue de cerner des possibilités d'investissement dans des projets de conservation de la biodiversité relatifs, notamment, aux espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation, auront eu une incidence importante sur la conservation de ces espèces migratrices et transfrontalières. Dans l'avenir, le projet sera plus étroitement lié à celui du RIBAN et à des projets portant sur le milieu marin, dont ceux destinés à analyser les écarts dans ce milieu et à créer un réseau d'aires marines protégées.

Activités en 2002 et 2003

2002
Activité 1 : Poursuite de la réalisation de projets pilotes relatifs aux espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation.
Activité 2 : Soutien aux activités concernant la communication et la sensibilisation.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication afin de faire connaître aux Nord-Américains l'importance et les résultats des efforts trinationaux destinés à protéger les espèces désignées.• Sous-activité 2 : Création d'un site Web dans les trois langues.
Activité 3 : Établissement d'un cadre d'évaluation du rendement des activités relatives aux espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation et détermination des travaux à venir.

2003

La CNACE évaluera sa participation au projet en fonction des résultats de l'examen effectué en 2002.

2.1.4 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet vise à coordonner la mise au point de systèmes de classification comparables des habitats et des écosystèmes marins et estuariens que les Parties intégreront dans un système d'information géographique (SIG) nord-américain. Il constituera une étape cruciale en vue de relever les principaux secteurs de la biodiversité à des fins de conservation, de restauration ou d'utilisation durable, et de répondre à d'autres besoins stratégiques comme la création d'un réseau représentatif d'aires marines et côtières protégées en Amérique du Nord. Il est en outre étroitement coordonné au projet de réseau nord-américain d'aires marines protégées.

Buts et objectifs

Ce projet est destiné à élaborer un cadre géographique commun et un système de classification des habitats et des écosystèmes qui serviront à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers à l'échelle continentale. Ses objectifs sont plus précisément les suivants :

- Inventorier et compiler les méthodes courantes de classification et de cartographie des écosystèmes et des habitats marins et estuariens.
- Aider à élaborer et à appliquer des méthodes cohérentes et comparables, particulièrement celles visant les écosystèmes communs.
- Faciliter l'élaboration par les Parties, au moyen d'un SIG, d'une carte représentant les principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne de l'Amérique du Nord avec une surimpression des aires marines protégées qui existent déjà.
- Inventorier les systèmes de classification des habitats et des écosystèmes et illustrer de quelle manière les habitats sont répartis dans les écorégions.
- Entreprendre une analyse des écarts dans le milieu marin afin de procurer aux gestionnaires, aux planificateurs, aux scientifiques et aux décideurs l'information dont ils ont besoin pour fixer des priorités de conservation des écosystèmes marins et côtiers.

Justification

La nécessité de disposer d'informations sur les écosystèmes marins et côtiers de l'Amérique du Nord ainsi que sur leurs ressources n'a jamais été aussi grande. À mesure que l'on développe la zone côtière et que l'on exploite les ressources au large des côtes, de plus en plus d'organismes marins font face à de nouvelles menaces, notamment le poisson, les mammifères marins et les tortues de mer, de même que des écosystèmes complets (p. ex., les milieux humides côtiers et les récifs coralliens). La diminution de la biodiversité marine, c'est-à-dire de la variété des organismes marins et des complexes écologiques dont ils font partie, constitue une importante préoccupation pour les services chargés de gérer les ressources naturelles au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Les changements que subit la biodiversité sont également des indicateurs de la destruction des habitats et de la dégradation des ressources qui sont essentielles à la croissance et à la stabilité économiques, tout autant qu'à la conservation de la nature. Par contre, en ce moment, on ne dispose pas des outils nécessaires pour déterminer quels sont les secteurs critiques en matière de conservation, ni pour mesurer objectivement les changements qu'ont subis les ressources aquatiques (sur les plans biologique et physique) ou le degré de réussite des politiques de gestion et des efforts de restauration.

Au cours de travaux antérieurs, la CNACE a soutenu l'établissement de cartes et la description des écorégions terrestres de l'Amérique du Nord. Ces travaux avaient pour objet de renforcer la capacité des ONG et des organismes gouvernementaux à déterminer la nature, l'état et les tendances des principaux écosystèmes nord-américains. Ils ont aussi servi à favoriser l'utilisation de termes communs et à mieux connaître ces écosystèmes. Le projet permettra d'appliquer ces approches aux aires marines et côtières du continent nord-américain. Il constituera également un contexte illustrant la répartition géographique de la biodiversité, ce qui permettra d'entreprendre des activités à plus petite échelle, comme celles de la CNACE dans les régions d'intérêt prioritaire.

Cette activité constitue la première étape de l'élaboration d'un programme d'analyse des écarts dans le milieu marin. Cette analyse est un programme scientifique destiné à déterminer si les espèces animales indigènes et les communautés naturelles sont représentées adéquatement dans les aires de conservation existantes. Celles qui ne le sont pas sont considérées comme comportant des écarts. Les méthodes d'analyse des écarts servent actuellement à fournir des informations géographiques étendues sur l'état des espèces et de leurs habitats terrestres au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Ces programmes procurent aux gestionnaires, aux planificateurs, aux scientifiques et aux décideurs l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions encore plus éclairées. Puisque cette méthode s'est avérée fructueuse dans le cas du milieu terrestre, il est envisageable de l'appliquer aux aires marines et côtières.

État d'achèvement

Des porte-parole spécialistes des biorégions marines ont été nommés dans les trois pays et ont commencé à collaborer en examinant les activités en cours et en évaluant les lacunes en ce qui concerne la cartographie actuelle des aires marines de l'Amérique du Nord. Les communications échangées par ces porte-parole avec le Réseau des aires marines protégées (AMP) ont permis de déterminer les besoins en matière de cartographie pour les AMP et d'établir des liens entre les deux projets.

Ce projet table sur les efforts en cours dans les trois pays :

1. Au Canada : En 1996, Environnement Canada, en collaboration avec Pêches et Océans Canada et Parcs Canada, a perfectionné un système de classification des écosystèmes marins pour le Canada fondé sur des cartes de référence ainsi que sur des principes de classification mis de l'avant par le Comité canadien de la classification écologique du territoire. Cette démarche a permis d'inventorier des écozones, des écoprovinces, des écorégions et des écodistricts au Canada. Le Conseil canadien des aires écologiques a précisé le niveau de classification des écozones qui constitue le fondement des travaux sur la représentation des écosystèmes et de l'état de l'environnement. Le Service canadien de la faune utilise également un cadre de travail sur les écosystèmes pour les activités qu'il réalise à l'égard des réserves marines d'espèces sauvages. La mise en place d'un réseau national d'aires marines protégées au Canada révèle la nécessité d'instaurer ce type de classification en recourant à une méthode de planification systématique des « aperçus écologiques » (Pêches et Océans Canada – Cadre de travail sur les AMP). L'océan Pacifique fait l'objet de la mise au point d'un système détaillé de classification des habitats marins. Un projet pilote est également en cours relativement à la plate-forme Scotian, dans l'océan Atlantique, afin d'établir une classification écologique. Par ailleurs, Environnement Canada et Pêches et Océans Canada sont en train de concevoir des indicateurs de l'état des écosystèmes marins.
2. Au Mexique : Le Mexique, par l'entremise de l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) du Semarnap et en collaboration avec la *Dirección General de Acuacultura* (Direction générale de l'aquiculture), également du Semarnap, a dirigé trois programmes d'écozonage côtier à l'échelle étatique. Fort de cette expérience, l'INE s'emploie à établir des critères relatifs à un programme national de zonage côtier et a entrepris de mener un programme de zonage dans la mer de Cortés. Parallèlement à cet effort, l'*Instituto Nacional de Pesca* (INP, Institut national des pêches), qui fait également partie du Semarnap, s'est consacré à la caractérisation et à l'évaluation des ressources aquatiques dans les lagunes. Par ailleurs, la Conabio et l'INE ont entrepris de fixer des priorités à l'égard des aires marines protégées.
3. Aux États-Unis : Les États-Unis ont conclu un partenariat visant la conservation et la restauration du milieu aquatique, partenariat qui a été pris en main par l'*US Geological Survey* (Commission géologique des États-Unis) et la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques). Cette activité vise à caractériser et à cartographier, à l'échelle des paysages, les espèces et les communautés dulcicoles, estuariennes et marines ainsi que leurs habitats. Cette information permettra aux décideurs et aux gestionnaires de ressources des échelons local, étatique, régional et national d'évaluer les ressources aquatiques et de prendre des décisions plus éclairées au sujet des ressources terrestres et hydriques. En outre, l'*Ecological Society of America* (Société écologique d'Amérique) a organisé une conférence en 1999 dans le but de faire progresser le processus visant à trouver des méthodes cohérentes et comparables pour l'ensemble des États-Unis. Un certain nombre d'États ont également fait progresser l'élaboration de programmes de classification.

Activités en 2001

Aperçu

Il est prévu de faire une compilation des principaux enjeux, des méthodes présentement appliquées et des activités en cours touchant la classification des écosystèmes et des habitats marins et estuariens. Un comité directeur trinational est mis sur pied dans le but de guider ces travaux et de veiller à ce que l'on tienne compte des besoins des trois pays et des efforts qu'ils déploient. À la lumière des résultats de cette compilation, on tiendra un atelier afin d'échanger de l'information et de favoriser l'application de méthodes cohérentes et comparables de classification et de cartographie des écosystèmes, des habitats et de la biodiversité visant particulièrement les écosystèmes communs. Cet atelier rassemblera des spécialistes des trois pays choisis en fonction de leur savoir-faire et de leur expérience dans les domaines de la classification et de la cartographie des écosystèmes et des habitats marins et côtiers. Ils comprendront des représentants compétents des gouvernements, des universités et des ONG.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Inventaire et compilation des méthodes courantes de classification des écosystèmes et des habitats marins et estuariens.	50 000
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 1 : Établissement d'un rapport qui compilera les méthodes courantes de classification des écosystèmes et des habitats marins et estuariens, et qui examinera et résumera les questions importantes et les activités en cours en Amérique du Nord. Il servira de document de référence aux participants à l'atelier. 	50 000
Activité 2 : Aide à l'élaboration et à l'application de méthodes de classification cohérentes et comparables visant particulièrement les écosystèmes communs.	65 000
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 1 : Tenue d'un atelier de spécialistes en vue d'inventorier les principales écorégions marines et côtières et d'élaborer des méthodes de classification cohérentes et comparables des principaux écosystèmes marins et estuariens et types d'habitat. 	65 000
Ressources nécessaires	115 000

Participation du public

Bien que la mise au point de systèmes de classification des écosystèmes et des habitats marins et côtiers de l'Amérique du Nord et l'établissement de cartes à partir d'un SIG relèveront de spécialistes techniques issus des universités, des gouvernements et des ONG des trois pays, les résultats de ces travaux constitueront un outil précieux pour entamer un dialogue public élargi et plus efficace sur les priorités de conservation. En ce moment, les décisions relatives à l'emplacement des aires protégées et aux avantages qu'elles procurent sont principalement prises dans un contexte local, sans que l'on sache vraiment quelles incidences les mesures de protection à l'égard de l'une de ces aires peuvent avoir sur l'ensemble des objectifs de conservation de la biodiversité. L'inventaire et la cartographie des principaux écosystèmes et habitats marins et côtiers permettront de recenser plus facilement les groupes d'intervenants éloignés susceptibles d'être touchés par des mesures de gestion (p. ex., la pêche régionale, dont les ressources dépendent de certains habitats au cours d'étapes critiques de leur cycle biologique). Le programme d'analyse des écarts dans le milieu terrestre a été élaboré grâce à une participation élargie des ONG, des universités et des gouvernements locaux, étatiques et fédéraux. Il est prévu de faire appel à celle du grand public grâce à des documents de sensibilisation et à des cartes géographiques qui seront diffusés à grande échelle sur des sites Web existants.

Renforcement des capacités

Ce projet renforcera les capacités des trois pays à inventorier, caractériser et cartographier les écosystèmes, les habitats et la biodiversité des milieux marins et côtiers. Chacun des pays nord-américains a acquis de l'expérience par rapport à certains aspects de cette méthode, laquelle aura une incidence bénéfique sur les efforts concertés des

trois pays. Le projet permettra de situer les besoins et de trouver des partenaires éventuels en vue de mettre sur pied des activités de conservation visant le milieu marin transfrontalier.

Résultats prévus

Le projet permettra d'établir un rapprochement entre les méthodes de caractérisation et de cartographie des écosystèmes et des habitats marins et côtiers en application au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et de soutenir les décideurs lorsqu'ils fixent des priorités et choisissent des mesures appropriées. Il procurera un outil visant explicitement à soutenir la mise en place d'un réseau nord-américain d'aires marines protégées, ainsi que l'établissement de priorités à leur égard dans le cadre du projet de réseau nord-américain d'aires marines protégées. Ces résultats seront les suivants :

- Inventaire de méthodes, de spécialistes et de bases de données dans les trois pays et compilation d'informations à leur sujet. Cette compilation constituera la première étape d'une méthode coordonnée d'analyse des écarts. Elle donnera lieu à l'établissement d'un rapport qui, après avoir été examiné, servira de référence à un atelier de suivi.
- Mise au point de méthodes cohérentes et comparables de classification des écosystèmes et des habitats marins et estuariens visant particulièrement les écosystèmes communs.
- Établissement, à l'aide d'un SIG, d'une carte des écorégions marines et côtières d'échelle moyenne de l'Amérique du Nord avec une surimpression des aires marines protégées qui existent déjà. Cela permettra d'illustrer les systèmes de classification des écosystèmes et des habitats ainsi que la manière dont ils sont répartis dans les écorégions des trois pays.
- Renforcement des capacités des gestionnaires, des planificateurs, des scientifiques, des décideurs et d'autres intervenants à évaluer la nature, l'état et les tendances des principaux écosystèmes marins et côtiers du continent nord-américain.

Partenaires et/ou participants prévus

Ce projet vise à rapprocher le grand nombre d'organisations et d'organismes qui cartographient les milieux marins et côtiers du Canada, du Mexique et des États-Unis, dans le but de mettre sur pied un système de classification comparable des habitats et des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord. Les principaux partenaires comprennent : le Conseil canadien des aires écologiques; le Service canadien de la faune; Habitat faunique Canada; la NOAA; *The Nature Conservancy* (Société pour la conservation de la nature); le Fonds mondial pour la nature (Mexique); la Commission mondiale pour les aires protégées de l'Union mondiale pour la nature. Des liens seront peut-être établis avec l'*Instituto de Ecología de Xalapa* (Institut d'écologie de Xalapa) et le projet de l'UICN intitulé *Des avantages qui transcendent les frontières : L'état des aires protégées en Amérique du Nord* (titre provisoire).

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Ce projet sera étroitement lié aux travaux du projet de réseau nord-américain d'aires marines protégées, qui fait partie de l'activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Le RIBAN aura également recours à la carte des principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne de l'Amérique du Nord, lorsque cette carte sera établie. Le projet offrira aussi un contexte illustrant la répartition géographique de la biodiversité qui permettra d'entreprendre des activités à plus petite échelle, comme celles relatives à la conservation de la biodiversité nord-américaine dans les régions d'intérêt prioritaire.

Activités en 2002 et 2003

Aperçu

En 2002, les Parties chercheront un organisme ou un entrepreneur compétent pour intégrer dans une carte, établie au moyen d'un SIG qui sera exploité et maintenu par les Parties, les informations recueillies au cours de la première année. Cette activité vise essentiellement l'établissement d'une carte, à l'aide d'un SIG, des principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne de l'Amérique du Nord, avec une surimpression des aires marines protégées qui existent déjà. Le rapport final sera axé sur les systèmes de classification des écosystèmes et des habitats et illustrera de quelle manière ils sont répartis dans les écorégions des trois pays. Au nombre des réalisations, on

comptera également la délimitation des aires marines qui sont actuellement protégées dans les trois pays (une tâche qui a déjà été accomplie aux États-Unis). Le projet permettra ainsi de dresser un premier inventaire des écosystèmes et des types d'habitat qui n'auraient pas été adéquatement intégrés dans les réseaux existants d'aires protégées.

La carte représentant les principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne et le rapport relatif à ces écorégions serviront ensuite à l'analyse des écarts dans le milieu marin. L'activité sera étroitement liée aux travaux du projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord.

2002
Activité 1 : Publication du rapport final.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Publication du rapport final qui fera état des systèmes de classification des écosystèmes et des habitats, décrira les principales écorégions marines et côtières et illustrera de quelle manière les habitats y sont répartis.
Activité 2 : Établissement par les Parties, à l'aide d'un SIG, d'une carte des principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Établissement, à l'aide du logiciel Arc View ou ARC/INFO, d'une carte représentant les principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne.• Sous-activité 2 : Surimpression des aires marines protégées qui existent déjà en Amérique du Nord, en étroite collaboration avec des représentants du projet de réseau nord-américain d'aires marines protégées.
Activité 3 : Début de l'analyse des écarts dans le milieu marin.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Tenue d'un atelier conjoint des groupes de travail sur les aires marines protégées et la cartographie des aires marines de l'Amérique du Nord en vue d'entamer les travaux d'analyse.
Activité 4 : Établissement de priorités pour la conservation des milieux marins et côtiers en Amérique du Nord.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Établissement d'un plan d'action, fondé sur les résultats de l'atelier, qui fixe des priorités et prévoit des activités relatives à la conservation des écosystèmes marins et côtiers en Amérique du Nord.

2003

Ce projet se terminera en 2002 avec l'établissement de la carte, à l'aide d'un SIG, des principales écorégions marines et côtières de l'Amérique du Nord. Des fonds pourraient demeurer disponibles pour retoucher et mettre à jour les cartes établies dans le cadre de ce projet.

2.1.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées

Sommaire du projet

Ce projet permettra d'améliorer la conservation de la biodiversité marine dans les habitats vitaux de toute l'Amérique du Nord grâce à la création de liens fonctionnels entre les aires marines protégées (AMP) existantes et à l'échange d'information à leur sujet. Les travaux comportent deux phases distinctes : a) l'établissement et la coordination d'un réseau nord-américain permanent d'aires marines reliées électroniquement par le réseau Internet; b) l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de conservation de portée générale visant les AMP du Canada, du Mexique et des États-Unis qui ont des liens sur le plan écologique (p. ex., des habitats vitaux pour les oiseaux migrateurs). L'établissement de ce réseau offrira les avantages suivants : la multiplication d'efforts de conservation des AMP adéquatement coordonnés; le partage de l'expérience acquise dans l'ensemble des aires du réseau; un accès élargi à de l'information à jour sur les nouvelles menaces; des stratégies de gestion novatrices; des possibilités de financement et de sensibilisation.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à établir un réseau nord-américain permanent d'AMP afin d'améliorer et de renforcer la protection de la biodiversité marine, et ce, en établissant des liens entre les AMP des trois pays. Les objectifs visés sont plus précisément les suivants :

- Améliorer la protection de la biodiversité et des habitats marins et côtiers vitaux en Amérique du Nord, en appliquant des méthodes communes et efficaces de conservation et en mettant sur pied des activités de conservation de portée générale relativement aux AMP qui ont des liens écologiques.
- Favoriser une collaboration accrue entre les trois pays en vue de relever des défis communs et d'aborder les questions qui touchent la protection de la biodiversité marine.
- Renforcer les capacités régionales, nationales et internationales de conservation des habitats marins et côtiers vitaux grâce au partage de l'expérience acquise, de nouvelles technologies et de stratégies de gestion, ainsi qu'à un accès élargi à de l'information pertinente.
- Faciliter la conception et l'établissement, en Amérique du Nord comme dans le reste du monde, d'un réseau universel et représentatif d'AMP, comme le réclame l'Union mondiale pour la nature (UICN).

Justification

Les AMP sont généralement perçues comme des outils efficaces pour protéger et conserver les habitats côtiers vitaux dans les différentes zones biogéographiques du continent. Toutefois, s'il existe déjà un grand nombre d'AMP et de programmes connexes dans le monde entier, la plupart fonctionnent d'une manière indépendante et donnent lieu à un échange relativement restreint d'information, de stratégies et d'expérience. Diverses autorités nord-américaines appliquent déjà, dans plus de 270 AMP des trois pays, des programmes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité marine.

Ces sites assurent, dans certains cas, une protection locale valable à la biodiversité marine, mais les résultats seraient meilleurs dans le domaine de la conservation si les divers sites nord-américains pouvaient faire l'objet d'une collaboration et être unis par des liens fructueux relativement à des espèces et à des utilisations particulières. Par exemple, on pourrait délimiter stratégiquement des AMP éloignées et les relier sur le plan écologique en se fondant sur l'ampleur des tendances migratoires (p. ex., d'espèces comme la baleine grise) que l'on y observe, ou en soutenant différentes étapes (dont la fraie et les phases larvaire, juvénile et adulte) du cycle biologique d'espèces considérées importantes. Aucune AMP ne peut à elle seule protéger écologiquement des aires importantes à l'échelle régionale. Par contre, un réseau d'AMP adéquatement géré et coordonné peut exercer cette fonction de façon efficace.

État d'achèvement

En 1999, on a rédigé un document de référence et tenu un atelier sur les AMP nord-américaines en vue de mieux faire connaître les liens écologiques et les éléments communs de ces AMP. Ces deux activités ont permis de dresser

un cadre de renforcement des capacités régionales, nationales et internationales de conservation des habitats marins et côtiers vitaux en partageant l'expérience acquise, de nouvelles technologies et des stratégies de gestion.

L'atelier, qui s'est tenu en novembre 1999, à La Paz, a permis de jeter les bases d'un plan d'action exhaustif et holistique concernant les AMP nord-américaines qui a été élaboré avec les conseils du Comité directeur sur les AMP, constitué par la CNACE, ainsi qu'avec la contribution des participants à l'atelier et d'autres parties intéressées. Ce plan traite de questions importantes et prévoit des approches efficaces qui mèneront à la création du réseau nord-américain d'AMP. Il comporte sept champs d'activité principaux : 1) l'évaluation des avantages économiques des AMP; 2) la délimitation des biorégions marines nord-américaines; 3) l'établissement de critères d'évaluation du rendement des AMP; 4) la planification de la gestion intégrée des AMP; 5) l'extension de la recherche appliquée aux AMP; 6) l'élaboration d'une « éthique maritime » fondée sur une appréciation de la valeur intrinsèque des écosystèmes marins; 7) l'instauration de normes de protection des AMP.

Le Comité directeur est également arrivé à la conclusion suivante : pour que le projet donne des résultats concrets et que le plan d'action serve d'étude pilote en vue de travaux dans d'autres régions marines de l'Amérique du Nord, les efforts de mise en œuvre du plan d'action doivent être axés sur une région au sujet de laquelle les trois pays se sont fixé des objectifs communs en matière de conservation. Compte tenu des liens évidents qu'ont les écosystèmes de la côte du Pacifique, le Comité a aussi recommandé que ce projet vise la région s'étendant de la mer de Béring à l'État de Baja California (une des régions que la CNACE considère d'intérêt prioritaire), et il prévoyait tenir, avant la fin de l'année, un atelier sur les AMP de cette région en collaboration avec la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada. Parallèlement à ceux du projet sur l'écotourisme, les travaux destinés à évaluer les avantages économiques des AMP ont débuté par la tenue d'un atelier régional dans la région choisie; on a également procédé à une étude de marché sur l'écotourisme, y compris dans les AMP. Ces activités permettront d'accroître la sensibilité du public au fait que les ressources protégées peuvent procurer des avantages économiques, sociaux et environnementaux, et faire mieux comprendre aux collectivités locales et à d'autres intéressés que les AMP peuvent être une source de développement économique.

Les responsables nationaux des régions marines d'intérêt prioritaire ont tenu compte du projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens et établi des liens entre ces deux projets. Le groupe s'est concentré sur l'examen des projets en cours et l'évaluation des besoins de chaque pays en matière de cartographie marine. D'ici la fin de l'année, les responsables nationaux et les groupes de travail multisectoriels trilatéraux auront été constitués dans ces régions d'intérêt prioritaire, et des travaux seront déjà en bonne voie relativement aux activités destinées à améliorer l'ensemble du milieu marin.

En outre, grâce à la création du site Web Marinet, à l'adresse <www.crossdraw.com/marinet>, les participants à l'atelier de La Paz, ainsi que d'autres parties intéressées, ont été invités à prendre part à une alliance permanente d'AMP à l'échelle de l'Amérique du Nord; cette alliance continue de partager de l'information essentielle en vue d'améliorer la portée des efforts de conservation de la biodiversité marine aux échelons régional, national et international.

Activités en 2001

Aperçu

On poursuivra la réalisation des activités générales visant la conservation dans les régions prioritaires qui ont été instaurées à la suite de l'atelier de La Paz. La relation étroite avec le projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens se poursuivra également afin de jeter les bases d'une activité conjointe qui sera entreprise en 2002 et consistera à cartographier les aires marines, à l'aide d'un SIG, et à analyser les lacunes dans ce domaine.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Mise en œuvre du plan d'action relatif aux AMP nord-américaines.	130 000

<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 1 : Exécution des activités prévues dans le plan d'action : 1) évaluation des avantages économiques des AMP; 2) délimitation des biorégions marines nord-américaines; 3) établissement de critères d'évaluation du rendement des AMP; 4) planification de la gestion intégrée des AMP; 5) extension de la recherche appliquée aux AMP; 6) élaboration d'une « éthique maritime »; 7) instauration de normes de protection des AMP. 	130 000
Activité 2 : Participation aux activités du projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord.	8 000
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 1 : Organisation et coordination d'un atelier destiné à relever les principales écorégions marines et côtières. 	8 000
Ressources nécessaires	138 000

Participation du public

La réussite du réseau d'AMP et de réseaux connexes dépend en grande partie de la sensibilité du public, de son soutien et de sa participation à la planification et à la gestion de ces aires. Le public a participé et participera davantage à ce projet, de la conception du réseau à la mise en place de chaque site d'AMP à l'échelle locale. Pour établir des liens entre les AMP, on sollicitera également la contribution des universités, des groupes autochtones et des ONG qui se consacrent à ces aires marines. En outre, à mesure que le processus évoluera, on élaborera des documents de sensibilisation générale afin d'expliquer à un vaste public les avantages que ces activités de portée générale procureront à la biodiversité marine.

Renforcement des capacités

L'objectif fondamental de la création d'un réseau nord-américain intégré et interactif d'AMP consiste à renforcer les capacités à l'échelle mondiale grâce à un partage d'information sur l'expérience acquise en appliquant des stratégies de conservation efficaces, sur les nouvelles menaces aux aires protégées et sur les possibilités de financement et de sensibilisation. Il est prévu que tous les membres du réseau tirent équitablement parti d'un tel échange.

Résultats prévus

Le réseau nord-américain d'AMP produira deux types de résultats, distincts mais connexes. Premièrement, il donnera naissance à une alliance d'AMP de toute l'Amérique du Nord, laquelle continuera de partager de l'information essentielle en vue d'améliorer l'efficacité des efforts de conservation de la biodiversité marine aux échelons régional, national et international. Deuxièmement, il permettra d'entreprendre un certain nombre d'activités de conservation de portée générale qui amélioreront la protection de la biodiversité des sites participants.

Partenaires et/ou participants prévus

Les organismes gouvernementaux et organisations qui suivent ont joué un rôle de premier plan au cours de la constitution du réseau d'AMP, et l'on s'attend à ce qu'ils continuent d'en jouer un à titre de partenaires et/ou de participants. Ce sont : la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada; Pêches et Océans Canada; la NOAA; le *Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca* (Semarnap, Secrétariat à l'environnement, aux ressources naturelles et aux pêches); l'*Instituto de Ecología de Xalapa* (Institut d'écologie de Xalapa); *The Nature Conservancy* (TNC); le Fonds mondial pour la nature (Canada et Mexique). La Commission mondiale des aires protégées (CMAP), de l'Union mondiale pour la nature (UICN), est également un partenaire clé. Des discussions préliminaires ont porté sur la coordination des travaux de la section marine de la CMAP avec ceux de la CNACE sur les AMP. Bien qu'ils soient trop nombreux pour pouvoir tous les énumérer, il faut tout même mentionner la participation à ce projet (qui a été élaboré en partie dans le cadre des réunions sur les AMP nord-américaines, en 1999, et celles portant sur la région s'étendant de la mer de Béring à l'État de Baja California, en 2000, et d'efforts de sensibilisation subséquents) des gestionnaires d'AMP, d'organismes gouvernementaux, d'ONG et d'établissements d'enseignement. Il est prévu que les collectivités locales, les groupes autochtones et le secteur privé participent de plus en plus aux activités.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Ce projet est étroitement lié au projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord. Les cartes qui ont été établies serviront à entreprendre la première étape d'une analyse des écarts dans le milieu marin; celle-ci servira à orienter, de manière significative, la réalisation des activités du réseau d'AMP.

Le projet est également lié de près à l'activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Les résultats de l'atelier de novembre 1999 serviront à dresser le Plan stratégique pour la conservation de la biodiversité. Quant aux résultats de l'atelier de spécialistes sur les régions prioritaires, ils ont été pris en compte au cours de la conception d'une approche régionale pour plusieurs des AMP d'intérêt prioritaire. Au cours de l'activité stratégique concertée, on prévoit une participation autochtone dans le cadre du réseau d'AMP. En outre, avec la collaboration des responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, on envisage d'examiner l'écotourisme dans les AMP comme un mécanisme de conservation à l'échelle régionale.

Ce projet est également lié à trois autres projets de la CNACE : Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en Amérique du Nord; registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP); gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC). Depuis 1996, la CNACE s'est employée à mettre en œuvre le PAM, et ce, dans deux régions côtières binationales : le golfe du Maine et la baie des Californies. Des discussions préliminaires ont porté sur un effort concerté associant les activités relatives au RRTP et celles du PAM dans la baie des Californies. En outre, la résolution du Conseil n° 99-02 sur la GRPC prescrivant l'établissement d'un plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, les AMP constituent des endroits de choix pour établir des bases de surveillance. Les projets sur le PAM, le RRTP et la GRPC pourraient être liés au réseau d'AMP dans le cadre de politiques, d'accords et d'activités connexes destinés à préserver l'intégrité écologique, possiblement de l'une de celles visées par le Plan stratégique pour la conservation de la biodiversité.

Activités en 2002 et 2003

2002
Activité 1 : Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action relatif aux AMP nord-américaines.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Poursuite des activités prévues dans le plan d'action : 1) évaluation des avantages économiques des AMP; 2) délimitation des biorégions marines nord-américaines; 3) établissement de critères d'évaluation du rendement des AMP; 4) planification de la gestion intégrée des AMP; 5) extension de la recherche appliquée aux AMP; 6) élaboration d'une « éthique maritime »; 7) instauration de normes de protection des AMP.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 2 : Soutien aux activités de coordination, de développement et de formation associées aux régions d'intérêt prioritaire.
Activité 2 : Participation aux activités du projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Organisation et coordination d'un atelier destiné à relever les principales écorégions marines et côtières.

2003

2003*
Activité 1 : Début de l'analyse des lacunes au plan de la cartographie des aires marines.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Tenue d'un atelier réunissant les groupes de travail

s'occupant des aires marines protégées en Amérique du Nord et de la cartographie de ces aires en vue d'entreprendre les travaux d'analyse des lacunes.

Activité 2 : À partir des résultats de l'atelier, établissement d'un plan d'action où seront relevées les priorités et les mesures à prendre pour conserver les écosystèmes côtiers et marins en Amérique du Nord.

*Les mesures à prendre en 2003 seront élaborées en collaboration étroite avec les responsables du projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord. Une partie des ressources nécessaires proviendra du présent projet et le reste, du projet susmentionné.

2.1.6 Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet vise à protéger les écosystèmes marins et aquatiques des effets qu'ont les activités anthropiques terrestres. Les deux projets pilotes transfrontaliers qu'il a permis de mettre sur pied dans le cadre de la mise en œuvre, en Amérique du Nord, du Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, en sont à leur dernier stade avant d'être transférés dans leur région respective en cette dernière année de soutien de la part de la CNACE, soutien qu'elle a prolongé d'une année.

Dans la perspective de trouver des moyens de protéger le milieu marin, la CNACE a facilité la mise en œuvre du PAM en Amérique du Nord. Elle travaille de concert avec des organismes gouvernementaux, le secteur privé et des groupes de citoyens afin d'élaborer des projets pilotes binationaux destinés à protéger, selon les termes du PAM, les écosystèmes marins et côtiers de la baie des Californies et du golfe du Maine, deux régions côtières transfrontalières. C'est la raison pour laquelle les travaux viseront expressément à implanter solidement le PAM dans ces régions au cours de cette dernière année.

Buts et objectifs

Le projet a pour but de protéger le milieu marin en facilitant la mise en œuvre régionale de projets pilotes du PAM. Durant la dernière année d'appui de la CNACE, les projets seront au dernier stade de leur transfert vers leur région respective.

Justification

Il est prioritaire pour le Canada, le Mexique et les États-Unis de coopérer au maintien et à l'amélioration de la qualité du milieu marin. L'importance de ce dernier est reconnue dans le *Programme d'action commun* adopté par le Conseil de la CNACE, où il est précisé que « les Nord-Américains sont les fiduciaires d'un incroyable éventail d'étendues, de climats et d'écosystèmes marins et terrestres ».

Les régions côtières et marines sont le siège d'une variété d'activités économiques importantes : pêche et aquaculture, tourisme, loisirs, industrie et transport. Toutefois, elles sont soumises à des pressions de plus en plus fortes résultant d'une croissance démographique rapide et du développement subséquent, dont celui qu'occasionne un commerce accru par l'élimination des barrières commerciales.

Presque toutes les menaces qui pèsent sur les habitats et sur la qualité du milieu marin découlent de pressions humaines, qu'il s'agisse de modifications physiques de l'environnement ou des effets de la pollution résultant des activités humaines menées soit directement en mer (en profondeur ou en surface), soit dans les bassins versants. Les nutriments et la pollution bactérienne associés au ruissellement urbain et agricole, les changements hydrologiques et les modifications de la salinité dans des systèmes naturellement équilibrés, l'érosion du littoral et le surdéveloppement sont autant de tensions qui s'exercent sur les milieux marin et côtier. Les activités terrestres ont une incidence sur la qualité du milieu marin qui, à son tour, influe sur d'autres activités terrestres et aquatiques ainsi que sur la santé humaine.

De plus en plus, la communauté internationale reconnaît la nécessité de protéger le milieu marin contre les activités terrestres, surtout depuis 1998, année que les Nations Unies ont déclarée Année internationale des océans. En 1995, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont participé aux négociations et à la signature du PAM. Ce programme invite à coopérer à l'échelle régionale et infrarégionale en vue de relever les problèmes, les priorités et les mesures de protection des habitats marins dans une optique de gestion durable des milieux marin et côtier.

État d'achèvement

Depuis 1996, une infrastructure binationale et multisectorielle a été établie dans les deux régions et a donné lieu aux réalisations suivantes : l'établissement de plans d'actions régionaux et le début de leur mise en œuvre; l'échange d'information entre intervenants facilité par la création de sites Web et de serveurs de liste ainsi que par la

réalisation de dépliants et l'établissement de nombreux rapports; la compilation des expériences faites à l'échelle régionale et leur partage avec d'autres régions du continent et du monde.

Jusqu'à présent, les deux projets de mise en œuvre du PAM à l'échelle régionale ont permis d'établir des coalitions binationales et multilatérales de représentants d'organismes fédéraux, étatiques et locaux, d'organisations sans but lucratif, d'établissements d'enseignement, d'entreprises privées et de groupes autochtones. Ces intervenants ont également dressé des plans régionaux de mise en œuvre du PAM, en appliquant la méthode que préconise ce plan d'action, et ont commencé à trouver des possibilités de partenariats et de sources de financement pour réaliser cette mise en œuvre.

Golfe du Maine

Depuis sa constitution au cours de l'été de 1997, la *Global Programme of Action Coalition* (GPAC, Coalition pour l'application du PAM dans le golfe du Maine) a réalisé un imposant programme de concertation, de planification stratégique et de mise en œuvre de projets, en grande partie grâce aux efforts bénévoles de tous ses membres. La GPAC est devenue une force dynamique dans cette région en stimulant ses membres et d'autres intervenants, ainsi qu'en soutenant et en orientant leurs activités lorsque celles-ci relèvent de sa compétence.

Depuis un peu plus de trois ans, la GPAC compte les réalisations suivantes à son actif :

- la tenue de six réunions binationales intersectorielles;
- la tenue de deux importants ateliers binationaux multisectoriels;
- la réalisation de deux études exhaustives sur l'état de la pollution et le degré de perturbation des habitats dans la région;
- l'établissement consensuel de quinze priorités en fonction des enjeux environnementaux que connaît toute la région du golfe du Maine;
- l'élaboration de stratégies orientées en vue de s'attaquer à ces enjeux;
- le lancement de cinq projets pilotes afin de donner suite à ces stratégies;
- l'évaluation stratégique des objectifs du PAM dans le golfe du Maine;
- une interaction et un partage d'information permanents avec les responsables de son projet jumeau dans la baie des Californies.

Grâce aux travaux interactifs de ce groupe de personnes particulièrement dévouées, des progrès considérables ont été réalisés par rapport à quatre éléments essentiels de la mise en œuvre du PAM :

- la création d'une base de données scientifiques indispensables sur les systèmes naturels et les milieux aménagés de la région;
- l'établissement de liens de collégialité entre les principaux scientifiques, décideurs et intervenants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région;
- la détermination consensuelle du champ d'application du PAM dans la région et des enjeux qui réclament des mesures prioritaires;
- la formation d'une base de plus de 350 personnes, représentant tous les secteurs de la collectivité, qui ont bénévolement participé à certains volets des activités de la GPAC dans la région et qui constituent une inestimable ressource pour la poursuite de la mise en œuvre du PAM.

Dans sa courte histoire, la GPAC a accompli d'importants progrès en appliquant les premiers éléments du mode d'action que préconise le PAM. Ses travaux ont fait progresser l'application du plan d'action quinquennal (pour 1996 à 2001) du *Gulf of Maine Council* (Conseil du golfe du Maine) grâce à la réalisation d'activités particulières sur des questions régionales d'intérêt prioritaire touchant les polluants et les habitats. Les membres du Conseil font partie de la GPAC et le partenariat de ces deux entités s'est avéré mutuellement avantageux. Estimant que ce partenariat pouvait se poursuivre fructueusement, le Conseil a décidé d'intégrer les travaux de la GPAC dans son prochain plan d'action quinquennal (pour 2001 à 2006). Il a également prévu de confier un rôle important à la GPAC en la chargeant de solliciter la contribution d'un grand éventail d'intervenants à l'établissement de ce plan d'action. Il a également demandé à ses membres de déposer une proposition à sa réunion de décembre 2000 afin que la GPAC devienne officiellement son comité consultatif.

Baie des Californies

Au cours des quatre dernières années de ce projet pilote, le Comité spécial connexe a atteint plusieurs de ses objectifs à court et à moyen terme. Une de ses réalisations les plus notables est d'avoir réussi à établir des relations

transfrontalières entre divers secteurs et disciplines. Ces relations d'amitié et de confiance ont été entretenues et ont permis de favoriser le dialogue, la collaboration et la compréhension mutuelle.

L'activité dans laquelle cet état d'esprit s'est le mieux manifesté est peut-être celle relative à la surveillance de la baie, une activité qui est la première de ce genre dans la région. Dans un autre domaine, divers organismes et organisations ont fait preuve d'un grand dévouement en apportant un soutien important, tant financier qu'en nature, ce qui a complété le soutien financier de la CNACE. En dernier lieu, une solide base institutionnelle régionale est maintenant établie et elle permet de favoriser l'application à long terme des principes du PAM. Parmi les réalisations notables, on compte :

- L'établissement d'inventaires régionaux d'activités connexes au PAM que l'on peut consulter sur le site Web de la baie des Californies (ces données sont actuellement mises à jour et l'inventaire est en voie de restructuration).
- La mise sur pied d'une activité de surveillance de la qualité de l'eau dans toute la baie. Il s'agit de la première mesure binationale dans la région et elle a réclamé des transferts technologiques, l'étalonnage comparatif des instruments et la production de données comparables des deux côtés de la frontière. Cette activité de surveillance concertée est permanente.
- L'établissement d'un inventaire des sources ponctuelles et diffuses de pollution côtière à l'aide d'un système d'information géographique (SIG). Deux groupes de travail technique ont été constitués, un dans chaque pays; ils maintiennent des communications régulières et coordonnent leurs activités. Du financement externe a été obtenu pour réaliser le projet visant à établir une série de cartes binationales qui illustreront les diverses sources terrestres de pollution marine.
- La mise au point d'un feuillet d'information bilingue à l'intention des décideurs, du milieu universitaire et des secteurs public et privé dans leur ensemble. Il fait état des objectifs du PAM et expose, dans leurs grandes lignes, les activités de la CNACE et de ce projet pilote dans la baie des Californies, tout en mentionnant les organismes participants ainsi que le but, les objectifs et les réalisations du projet à ce jour et les activités envisagées. Ce feuillet est destiné à sensibiliser les intervenants locaux et à susciter de l'intérêt à l'égard du projet.
- La tenue de six réunions du comité spécial, en alternance au Mexique et aux États-Unis, et la constitution d'un comité directeur binational qui se réunit généralement toutes les six semaines.
- La réalisation d'études sur les habitats ainsi que sur les sources de pollution qui s'avèrent prioritaires.
- L'ébauche d'un plan d'action régional qui en est au stade de la mise en œuvre.
- Le transfert du site Web du projet, que l'on pouvait atteindre à partir de la page d'accueil de la CNACE, à l'adresse <<http://www.sandag.cog.ca.us/bight/>>. Ce site sera remanié, mis à jour et maintenu à cette adresse.

La création d'un serveur de liste (PACIFICO) qui est expressément consacré à ce projet pilote et sert à maintenir la communication avec le comité spécial.

Depuis le début du projet, les responsables contribuent au projet jumeau entrepris dans le golfe du Maine et interagissent avec leurs homologues.

Rapport sur les leçons tirées de l'expérience en vue du partage de cette expérience

La version provisoire du document sur les leçons tirées de l'expérience aura été établie avant la fin de l'année et distribuée aux intervenants des deux régions, au Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE) et à des parties intéressées d'autres régions frontalières du Canada, du Mexique et des États-Unis où il conviendrait d'entreprendre ce genre d'activités de façon autonome.

Activités en 2001

Aperçu

L'appui au PAM dans la région de la baie des Californies et celle du golfe du Maine sera prolongé d'une année afin de permettre une meilleure implantation du programme dans ces deux régions.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Transfert et consolidation du programme de la CNACE dans les deux régions.	80 000
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 1 : Concrétisation du transfert du programme de la CNACE dans la région de la baie des Californies et établissement d'un partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial. 	40 000
<ul style="list-style-type: none"> Sous-activité 2 : Concrétisation du transfert du programme de la CNACE dans la région du golfe du Maine. 	40 000
Ressources nécessaires	80 000

Participation du public

La participation du public a été essentielle à la mise en œuvre du PAM dans les deux régions. Les comités spéciaux qui soutiennent cette mise en œuvre représentent de vastes intérêts environnementaux, économiques et sociaux; ils donnent aussi au public une première occasion de participer de façon efficace à la protection du milieu marin. L'organisation d'ateliers offre la possibilité d'élargir l'auditoire. Les efforts visant à accroître la participation du public comprennent la production de matériel de sensibilisation et la conception d'outils de communication, comme des bulletins et des sites Web.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités constitue un élément central des deux projets pilotes relatifs au PAM. Parmi les mesures prises dans chaque région, il faut noter la création de comités spéciaux multisectoriels et la conception d'outils de communication pour faciliter l'échange d'information, le réseautage des membres des comités et une meilleure connaissance du PAM dans les régions.

En ce qui concerne la baie des Californies, la CNACE a parrainé la participation de scientifiques mexicains à la première étude de surveillance marine à l'échelle de la baie. Cette activité, en plus de permettre à ces scientifiques et à leurs homologues américains d'élaborer des méthodes communes de surveillance marine, a permis de créer une tribune qui donnera lieu à un échange transfrontalier d'information sur la qualité du milieu marin.

Résultats prévus

Au terme des activités de mise en œuvre du PAM en Amérique du Nord, la CNACE aura établi un cadre de coopération régionale pour la protection du milieu marin dans la baie des Californies et le golfe du Maine. Ce processus de mise en œuvre aura permis à la CNACE d'élaborer un modèle régional de coopération.

Ce projet permettra d'obtenir les résultats suivants :

- l'établissement d'une infrastructure organisationnelle indépendante de la CNACE en vue de mettre en œuvre le PAM dans la baie des Californies et le golfe du Maine;
- le parachèvement des plans de mise en œuvre dans deux régions, l'établissement de priorités et du calendrier d'exécution du plan d'action, le début des étapes de mise en œuvre;
- l'engagement des groupes et des organismes locaux, ainsi que du grand public, à participer activement à la mise en œuvre régionale du PAM et à des activités régionales;
- l'échange d'information et une meilleure connaissance du PAM grâce à des sites Web, à des conférences et à la publication de bulletins dans chaque région;
- l'obtention d'une aide financière et institutionnelle extérieure pour entreprendre les activités du projet;
- l'établissement d'un rapport qui résumera les expériences régionales et servira de modèle de mise en œuvre du PAM;
- le partage des leçons tirées de la mise en œuvre du PAM dans deux régions avec d'autres régions de l'Amérique du Nord et du monde, grâce au centre d'échange d'information du PNUE et du Bureau de coordination du PAM.

Partenaires et/ou participants prévus

Le Groupe consultatif technique participant à ce projet est composé de représentants de la Division du milieu marin d'Environnement Canada, de l'*Instituto Nacional de Pesca* (Institut national des pêches) du Semarnap, de l'*Office of International Affairs* (Bureau des affaires internationales) de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques). Le Comité spécial de la baie des Californies compte environ 80 personnes représentant les trois paliers de gouvernement, des groupes autochtones, des universités et des ONG issus de cette région binationale. Quant à la GPAC du golfe du Maine, ses 30 membres sont issus des mêmes secteurs des deux côtés de la frontière.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Ce projet est étroitement lié à un certain nombre d'autres projets de la CNACE. La contribution de la Commission aux activités relatives à la baie des Californies et au golfe du Maine a facilité la participation de nombreux intervenants dans ces deux régions binationales. La mission collective consistait à protéger les ressources marines et côtières communes contre les effets des activités terrestres, et ce, en entreprenant une variété de projets de prévention de la pollution et de conservation des habitats. Étant donné que le projet pilote initial tire à sa fin, il est important de continuer de favoriser la mise en relation avec d'autres projets de la CNACE dont les objectifs sont analogues :

- *Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord* : Ce projet offrira un contexte géographique de la biodiversité en Amérique du Nord pour les activités à plus petite échelle dans la baie des Californies et le golfe du Maine. Il peut également tirer parti de l'expérience qu'ont acquise des institutions locales de ces deux régions dans le domaine des systèmes de classification marine et côtière.
- *Réseau nord-américain d'aires marines protégées* : L'expérience acquise dans la région de la baie des Californies et le golfe du Maine à l'égard des aires marines protégées dans un contexte binational sera mise à profit dans l'établissement du réseau.
- *Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP)* : L'un des projets qui a été entrepris dans la baie des Californies grâce à des fonds de l'*United States Agency for International Development* (USAID, Agence des États-Unis pour le développement international) a permis de dresser un inventaire binational des sources ponctuelles et diffuses de pollution à l'aide d'un SIG. Cet inventaire sera utile au projet de RRTP, car il permettra d'évaluer les rejets provenant de sources diffuses en Amérique du Nord. Des discussions préliminaires ont eu lieu au sujet d'un effort conjoint mettant à contribution le RRTP et le projet relatif au PAM dans la baie des Californies.

Activités en 2002 et 2003

La CNACE prévoit mettre fin à ses travaux dans ce domaine, mais elle maintiendra son partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial en 2002.

2.1.7 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet vise à protéger les écosystèmes marins et aquatiques contre les effets des espèces aquatiques envahissantes. Il permettra de mettre au point une campagne multinationale concertée de prévention et de lutte, ayant pour objet de fermer les voies de pénétration d'espèces envahissantes dans les eaux côtières et les eaux douces du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Buts et objectifs

Le but fondamental du projet consiste à supprimer les voies de pénétration transfrontalières d'espèces étrangères envahissantes dans les écosystèmes côtiers et dulcicoles du Canada, du Mexique et des États-Unis. À cette fin, on élaborera des programmes ciblés, multinationaux et multilingues de prévention et de lutte adaptés aux besoins particuliers de différentes écorégions aquatiques de l'Amérique du Nord : la côte du Pacifique, le golfe du Mexique, la côte de l'Atlantique et les Grands Lacs. On examinera aussi les voies de pénétration qui relient les principaux bassins hydrographiques du continent.

Justification

Contexte

Tous les jours, aux quatre coins de la planète, des écosystèmes aquatiques côtiers d'une importance capitale sont subrepticement transformés et dégradés par des envahisseurs étrangers – des plantes et des animaux qui se sont développés ailleurs et qui s'introduisent dans de nouveaux habitats en conséquence des activités humaines. Les espèces envahissantes peuvent avoir de profondes répercussions. Elles peuvent dévaster des écosystèmes sains et saper les économies locales qui dépendent de ces écosystèmes. Une fois implantées, elles peuvent déloger d'importantes espèces indigènes, entraîner l'extinction d'espèces rares, détruire la biodiversité et la structure trophique des écosystèmes côtiers, mettre en péril l'intégrité écologique des aires marines protégées, anéantir la pêche commerciale et récréative et faire obstacle aux utilisations culturelles traditionnelles des ressources côtières. Les invasions biologiques engendrent d'énormes coûts pour la société. Aux États-Unis uniquement, on estime que la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes coûte des centaines de millions de dollars par année. Ces coûts augmenteront de façon exponentielle à mesure que de nouveaux envahisseurs s'implanteront et que les espèces déjà introduites se propageront.

Dimensions internationales des invasions biologiques

Même si les espèces aquatiques envahissantes peuvent provenir de n'importe quelle région du monde, l'intensification récente des échanges commerciaux et des migrations en Amérique du Nord accroît le risque de passage transfrontalier d'espèces exotiques entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Dans cette perspective, le projet est expressément axé sur les voies de pénétration transfrontalières situées au sein même de l'Amérique du Nord. Bien sûr, bon nombre des enjeux décrits ici s'appliqueront également aux invasions biologiques en provenance d'autres régions du monde.

Les espèces étrangères envahissantes s'implantent dans les habitats côtiers à la suite d'introductions qui peuvent être accidentelles ou délibérées. À l'heure actuelle, la principale voie de pénétration en Amérique du Nord est l'eau de ballast des navires qui est puisée dans des ports étrangers et déversée dans les eaux côtières locales; elle y introduit des organismes vivants qui auront souvent des effets dévastateurs sur la flore et la faune indigènes. Par exemple, dans la baie de San Francisco, où très peu d'espèces indigènes subsistent aujourd'hui, une nouvelle espèce exotique s'implante solidement toutes les 14 semaines par suite des rejets d'eau de ballast dans le port. Ce risque peut s'accroître du fait que l'on planifie l'aménagement de nouveaux mégaports le long des trois côtes. Parmi les autres voies de pénétration dans les eaux côtières, on compte les tentatives de création de nouvelles pêches par l'ensemencement d'espèces étrangères, le déversement négligent d'appâts vivants inutilisés, la mise en liberté

d'animaux d'aquarium dont on veut se défaire et l'échappement accidentel d'animaux en captivité — ou de leurs maladies et parasites — des établissements d'aquaculture ou de recherche. Dans la plupart des cas, la migration de ces espèces envahissantes par-delà les frontières nationales n'est qu'une question de temps.

Contrairement aux autres formes de pollution qui, souvent, demeurent localisées, les envahisseurs biologiques restent rarement confinés à leur point d'introduction initial; ils ne respectent pas non plus les frontières entre pays. Habituellement, au contraire, les envahisseurs aquatiques se répandent rapidement sous l'effet des courants côtiers ou fluviaux dominants et l'aire de répartition d'une espèce peut s'étendre sur des centaines ou des milliers de kilomètres, souvent en l'espace d'un seul cycle de reproduction. Pour une espèce aquatique envahissante, les vastes écosystèmes côtiers multinationaux sont véritablement « sans frontières » et offrent peu d'obstacles à la migration. Ainsi, une invasion dans une zone circonscrite de l'un des trois pays représente en fait une importante menace internationale pour l'ensemble de l'Amérique du Nord, tout comme les voies de pénétration qui permettent communément à des espèces exotiques de se déplacer d'un pays à l'autre ou d'un bassin hydrographique à l'autre.

Lacunes dans les capacités actuelles

En dépit des conséquences internationales possibles des invasions transfrontalières, les activités de gestion visant à prévenir et à réduire la propagation des espèces étrangères ont eu tendance à conserver une dimension nationale et se sont rarement étendues au-delà des frontières politiques si facilement franchies par les envahisseurs eux-mêmes. En outre, les activités actuelles de sensibilisation à ce problème sont rarement multilingues ou conçues pour tenir compte des différences culturelles entre les populations touchées; elles ratent par conséquent un important segment de leur public cible. Le problème des invasions biologiques exige, peut-être plus que toute autre question environnementale, une collaboration internationale intensive et soutenue comme celle qu'ont entreprise l'État de Washington et la Colombie-Britannique à propos des espèces envahissantes dans leurs eaux communes de la région du détroit de Georgia et du Puget Sound.

État d'achèvement

D'ici la fin de 2000, on aura organisé un atelier afin d'évaluer les capacités actuelles et les mécanismes qui permettraient de prévenir et de réduire les invasions s'effectuant par les principales voies de pénétration à l'échelle régionale (eau de ballast, aquaculture, navigation de plaisance, etc.).

Activités en 2001

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Suivi de l'atelier de 2000 sur les espèces envahissantes.	40 000
Activité 2 : Mise au point de mécanismes concertés afin d'atténuer les préoccupations que soulèvent les espèces envahissantes.	40 000
Ressources nécessaires	80 000

Participation du public

Le public aura l'occasion de participer à tous les aspects du projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes, depuis la planification et la tenue de l'atelier jusqu'à la mise en œuvre (par le biais d'activités communautaires de conservation) et à la diffusion des résultats (par le biais de programmes d'information sur Internet).

Renforcement des capacités

Le projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes renforcera notablement les capacités de gestion dans les trois pays en accroissant le savoir-faire des participants et en enrichissant leurs connaissances sur l'ensemble de la région, de même que par la mise au point des programmes multinationaux de prévention et de lutte qui permettront de faire face aux invasions biologiques futures. Ces capacités pourront facilement être utilisées par la suite dans des domaines d'activité qui se situent hors du cadre du projet actuel (p. ex., les invasions biologiques en provenance de régions autres que l'Amérique du Nord).

Résultats prévus

Le projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes produira une série de résultats, à savoir : rapports sur les lacunes dans les capacités régionales de prévention et de lutte, modèles de projets multilingues de prévention et de lutte à l'échelle régionale, amélioration de l'accès à des renseignements cruciaux sur le plan écologique et, par-dessus tout, réduction du risque d'invasions futures par des espèces exotiques. L'information à l'appui de ce travail, ou qui en résultera, sera diffusée par l'intermédiaire du Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN).

Partenaires et/ou participants prévus

Le projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes entraînera la participation des organismes responsables des ressources naturelles, des milieux universitaires et du public dans les trois pays. Le projet vient compléter de nombreux projets déjà menés par l'*Aquatic Nuisance Species Task Force* (Groupe de travail sur les espèces aquatiques nuisibles) et ses organismes membres aux États-Unis, ainsi que par la Commission mixte internationale. On a amorcé des discussions préliminaires avec d'autres partenaires éventuels et l'on poursuivra les démarches en ce sens.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

En plus de constituer un mécanisme de conservation des écorégions, le projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes vient compléter et appuyer les autres projets suivants de la CNACE :

- Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord
- Réseau nord-américain d'aires marines protégées
- Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord – plus particulièrement, le travail sur les espèces envahissantes réalisé en collaboration avec l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité).

Activités en 2002

2002
Activité 1 : Poursuite de l'élaboration de mesures concertées d'atténuation des impacts, de sensibilisation, de prévention et de lutte concernant les espèces envahissantes.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : En collaboration avec le RIBAN, élaboration de mesures ciblées, multinationales et multilingues d'atténuation des impacts, de sensibilisation, de prévention et de lutte concernant les espèces envahissantes pour une région d'intérêt prioritaire.

2.1.8 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet a pour but d'aider les institutions et les organismes gouvernementaux qui recueillent, gèrent et utilisent des données sur la biodiversité à offrir un accès plus pratique à l'information dans toute l'Amérique du Nord. Il est également censé relier le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) à d'autres activités nationales et internationales, comme le Réseau canadien d'information sur la biodiversité (RCIB), la *National Biological Information Infrastructure* (NBII, Infrastructure nationale d'information biologique), la Conabio, l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité) et le Centre d'échange (CHM) de la Convention sur la diversité biologique, pour créer un réseau nord-américain et mondial d'information sur la biodiversité accessible au public et gratuit.

Le RIBAN est aussi en train de créer une application relative aux espèces envahissantes. Cette importante initiative contribuera grandement à protéger les écosystèmes marins, dulcicoles et terrestres des effets de l'une des plus grandes menaces planant sur les écosystèmes nord-américains.

Le projet vise également des questions liées au développement du RIBAN, telles que les normes relatives aux données et les protocoles sur l'échange d'information. La CNACE organisera et animera des discussions entre les principales institutions publiques et privées qui recueillent, gèrent et utilisent des données sur la biodiversité. Ce nouveau réseau nord-américain sera relié à des projets nationaux et internationaux et fera donc partie d'un système d'information mondial sur la biodiversité.

La création et la mise en œuvre du RIBAN constituent un projet à long terme qui exigera une contribution permanente. La poursuite du soutien de la CNACE jusqu'en 2003 permettra au projet de conserver une perspective et des objectifs trinationaux et contribuera à la mise en œuvre de stratégies trinotionales pour assurer la participation du public et la diffusion de l'information.

Buts et objectifs

Le principal but de ce projet est d'aider les institutions et les organismes gouvernementaux qui recueillent, gèrent et utilisent des données sur la biodiversité à offrir un accès plus pratique à cette information dans toute l'Amérique du Nord. Le projet est axé sur la création du RIBAN, lequel doit :

- Créer un réseau réparti et coopératif d'information sur la biodiversité.
- Élargir la base d'utilisateurs et les orienter vers de nouvelles sources de données en incluant d'autres taxons.
- Favoriser l'échange de données sur la biodiversité entre des entités publiques et privées.
- Relever les lacunes dans les données existantes et les connaissances.
- Jouer un rôle de premier plan dans le cadre d'activités nationales, régionales et mondiales relatives à la biodiversité (NBII, IABIN, CHM, etc.).
- Mettre au point un outil prédictif pour évaluer les risques que posent les espèces envahissantes.

Justification

Une bonne gestion de la conservation de la biodiversité requiert une information scientifique accessible et exacte. En Amérique du Nord, de nombreux systèmes environnementaux transcendent les frontières et il est nécessaire de partager l'information qui les concerne.

On ne sait pas encore, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, quelles sortes de données existent sur la biodiversité, qui les détient, quel est leur degré de fiabilité et comment y avoir accès. Celles qui existent présentement sont disséminées sous diverses formes et ne sont que peu souvent répertoriées. De nombreuses activités entreprises aux échelons fédéral, étatique et provincial, ainsi que par des ONG, sont en cours dans la perspective de constituer des bases de données nationales et mondiales sur l'environnement. Elles comprendront de l'information sur les espèces et d'autres ressources naturelles, des normes de gestion de l'information et différents systèmes de classification taxinomiques. Aucune activité n'a été entreprise en Amérique du Nord pour inventorier ces données ni pour trouver les moyens d'y accéder. Le RIBAN est destiné à combler cette lacune.

Le partage des données sur la biodiversité et leur accès à si grande échelle peuvent permettre de prévenir les différends en matière de classification et de faciliter la prise de mesures concertées plus cohérentes. Cela permettra également de réaliser des économies d'échelle et d'éviter le chevauchement des efforts. En dernier lieu, un projet d'envergure régionale permettra à l'Amérique du Nord d'être un chef de file dans le cadre des efforts déployés mondialement pour que l'information sur la biodiversité soit mieux structurée et plus accessible.

Espèces envahissantes

Même si les espèces envahissantes peuvent provenir de n'importe où dans le monde, l'augmentation du commerce et des transports en Amérique du Nord accroît le risque d'introductions transfrontières d'espèces exotiques dans les territoires respectifs des trois pays signataires de l'ALÉNA. La création, à l'intérieur du RIBAN, d'une application sur les espèces envahissantes constitue une étape importante dans la lutte contre les introductions néfastes au Canada, au Mexique et aux États-Unis, de même que dans la mise au point d'un outil prédictif sur les modèles de répartition.

État d'achèvement

Au cours de la première phase du projet, on a entrepris une étude pilote sur les oiseaux, laquelle a donné les résultats suivants :

- un relevé des questions touchant l'établissement d'un réseau d'informations diverses avec un ensemble commun de noms grâce à un processus de traduction;
- un examen de l'information sur l'état de la conservation utilisée pour fixer des priorités d'inventaire et des objectifs de conservation;
- un examen des questions ayant trait aux métadonnées, qui comprenait la documentation de sources et l'instauration de normes de qualité des données sur le réseau.

On a parachevé un système d'interrogation distribué en bêta (système de recherche désigné « analyste d'espèces ») afin d'accéder à de nombreuses bases de données situées dans des serveurs éloignés et distincts. Jusqu'à présent, ce système permet une recherche simultanée dans au moins douze bases de données importantes disséminées sur l'ensemble du continent nord-américain. Le système est également configuré avec un logiciel géospatial qui permet aux utilisateurs d'obtenir des renseignements sur la répartition des espèces de l'Amérique du Nord, leur migration et d'autres aspects. La *National Science Foundation* (NSF, Fondation nationale des sciences) des États-Unis a octroyé une première subvention de 500 000 \$US pour élargir la portée et les objectifs du projet. En outre, les activités du RIBAN ont donné lieu à un certain nombre de propositions qui ont été subventionnées :

Source de financement	Activités subventionnées	Montant
NSF (Activités relatives aux bases de données de la NSF sur la biologie)	Mise au point d'un prototype de réseau nord-américain de données réparties comportant cinq nœuds institutionnels qui est axé sur les oiseaux; mise au point de logiciels et de protocoles; intégration de données.	500 000 \$US
NSF (Activités relatives aux bases de données de la NSF sur la biologie)	Élaboration de normes pour l'intégration de données au moyen du protocole Z39.50; mise au point de logiciels clients et serveurs; concertation entre institutions.	100 000 \$US
NSF (Connaissances et renseignements répartis de la NSF)	Applications de recherche pour la fusion de données biologiques, d'algorithmes prédictifs et de perspectives sur la biodiversité à l'aide d'un système d'information géographique (SIG); mise au point de logiciels clients et serveurs; concertation entre institutions.	2 000 000 \$US

Banque mondiale	Formation des utilisateurs, sous l'égide de l'IABIN, concernant l'application de la technologie du RIBAN afin de faciliter l'interconnexion des institutions.	50 000 \$US
-----------------	---	-------------

En 2000, l'analyste d'espèces a été connecté au Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques d'Environnement Canada, ce qui permet aux utilisateurs d'avoir accès au premier ensemble de données d'observation du RIBAN. Un partenariat sur les espèces envahissantes a été mis sur pied avec la Banque mondiale, l'*US Geological Survey* (Commission géologique des États Unis) et l'IABIN. En outre, deux propositions connexes du RIBAN ont été parachevées et soumises à la *National Science Foundation* des États-Unis : 1) le maïs Bt et la surveillance du monarque; 2) projet scientifique de citoyens à l'échelle du pays (la première activité de renforcement des capacités pour le primaire et le secondaire). Enfin, les responsables de l'*Integrated Taxonomic Information System* (ITIS, Système intégré d'informations taxinomiques) ont demandé la permission d'utiliser le RIBAN en tant que tribune trinationale de coordination. À l'heure actuelle, la base de données renferme des informations sur les oiseaux et les poissons.

Activités en 2001

Aperçu

Les principaux objectifs du RIBAN en 2001 consisteront à intégrer l'emploi de l'analyste d'espèces à d'autres projets de la CNACE, dans la perspective d'améliorer la qualité de leurs ensembles de données et de leurs ressources d'information. Par exemple, il y a coopération entre le RIBAN et les responsables de l'ICOAN par l'établissement d'un lien avec l'analyste d'espèces. Grâce à cette collaboration, les participants disposeront d'une ressource précieuse et opportune. Le RIBAN continuera de contribuer à d'autres activités nationales et internationales. Il offrira tout d'abord ses connaissances et compétences à l'IABIN afin d'optimiser les ressources et les projets qui sont avantageux pour l'Amérique du Nord. À titre d'exemple de cette collaboration permanente, on peut noter une subvention de 50 000 \$US de la Banque mondiale pour former, sous l'égide de l'IABIN, du personnel chargé des systèmes afin qu'il applique la technologie du RIBAN. On peut également noter la participation du RIBAN à un projet pilote de l'IABIN sur les espèces envahissantes. La technologie du RIBAN permettra aux utilisateurs de relier des bases de données sur les espèces envahissantes et de réaliser des analyses géospatiales des données. Les bases de données renfermeront des informations sur les espèces aquatiques et terrestres envahissantes et sur les institutions qui fournissent ces données. Une liste des spécialistes nord-américains des espèces envahissantes sera établie. Les analyses géospatiales incluront la cartographie des écosystèmes marins et terrestres, les espèces en péril et les principales voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes, et ce, à l'appui des efforts de lutte contre ces espèces. On examinera les possibilités d'interconnexion des sources d'information (dont les sites Web) relatives aux programmes de formation et de sensibilisation connexes à la lutte contre les espèces envahissantes, de même que les lacunes qu'elles présentent. On cherchera d'autres sources de financement afin de régler les questions de principe mises au jour, dont une capacité prédictive accrue du RIBAN en ce qui a trait aux espèces envahissantes.

Un autre avantage du projet est que, du fait que les utilisateurs du RIBAN ont accès à de l'information sur la biodiversité qui se trouve dans d'autres régions de l'Amérique du Nord, il sera perçu comme une activité régionale d'envergure qui soutient les efforts déployés sur les plans hémisphérique et mondial. Le RIBAN continuera de développer l'analyste d'espèces : de nouvelles institutions seront connectées; des ONG seront invitées à participer, notamment, *The Nature Conservancy* (TNC); de nouveaux outils d'information taxinomiques, tels que l'ITIS, seront mis à la disposition du public.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Soutien à d'autres programmes de la CNACE, s'il y a lieu.	22 000
• Sous-activité 1 : Interconnexion des données des projets de la CNACE avec le RIBAN (RRTP, qualité de l'air, nouvelles tendances, etc.).	22 000
Activité 2 : Collaboration et participation accrues aux activités internationales visant la biodiversité en Amérique du Nord.	105 000

Programme d'action nord-américain pour 2001 à 2003
Conservation de la biodiversité

<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Partage accru de connaissances avec l'IABIN et réalisation d'activités conjointes visant l'Amérique du Nord. 	7 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Mise au point d'un outil prédictif pour évaluer les risques que posent les espèces envahissantes. 	74 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 3 : Aide à la mise sur pied d'autres activités internationales en offrant les compétences et la technologie du RIBAN. 	14 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 4 : Évaluation de la faisabilité de mettre au point une application du RIBAN afin de prédire les incidences du changement climatique mondial sur les indicateurs de la biodiversité. 	10 000
<p>Activité 3 : Soutien au développement permanent de l'analyste d'espèces et du <i>Red Mexicana de Información de la Biodiversidad</i> (REMIB, Réseau mexicain d'information sur la biodiversité) afin de s'assurer que les développements apportés aux logiciels sont partagés.</p>	70 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 1 : Concertation institutionnelle et intégration de données accrues grâce à des rencontres avec des représentants d'institutions et des décideurs; poursuite du soutien à l'ITIS et à d'autres systèmes similaires et interconnexion avec eux. 	20 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 2 : Interconnexion de l'analyste d'espèces à d'autres institutions, particulièrement celles qui disposent d'une masse importante d'informations sur la biodiversité en Amérique du Nord. 	20 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 3 : Discussions avec des ONG (TNC, <i>World Resources Institute</i>, etc.) pour relier leurs ressources d'information à l'analyste d'espèces et favoriser ainsi la collaboration entre les musées et le milieu de la conservation, dont l'<i>US Department of Agriculture</i> (Ministère de l'Agriculture des États-Unis), le <i>Missouri Botanical Garden</i> (Jardin botanique du Missouri) et le <i>Field Museum of Natural History</i> (Musée d'histoire naturelle) de Chicago. 	20 000
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-activité 4 : Début des discussions avec les Premières Nations sur les interconnexions possibles avec les connaissances traditionnelles; utilisation des réseaux d'information administrés par les collectivités autochtones, comme l'<i>Indigenous Biodiversity Information Network</i> (IBIN, Réseau autochtone d'information sur la biodiversité). 	10 000
<p>Ressources nécessaires</p>	197 000

Participation du public

La participation du public aux objectifs du RIBAN sera possible grâce à la création d'une base de données réparties sur la biodiversité. Un accès illimité et gratuit à ces données garantit une participation du public nord-américain en lui offrant les ressources dont il a besoin pour mener des recherches, prendre des décisions et renforcer l'autonomie des collectivités. En mettant l'accent sur une méthode holistique de partage et de diffusion des données, le RIBAN procure aux Nord-Américains les outils leur permettant d'analyser les questions environnementales qui ont des répercussions directes sur leur milieu et leur région.

Renforcement des capacités

Le RIBAN permet l'établissement de liens entre des groupes de recherche et des collectivités en reliant leurs ressources d'information. Cette interconnexion illimitée et gratuite entre les sources de données sur la biodiversité offre aux collectivités et aux gouvernements nord-américains les moyens de faire des choix plus éclairés quant aux politiques et aux méthodes de mise en œuvre. Le RIBAN constitue également un modèle réalisable qui permet à

d'autres groupes d'intégrer et de partager des données sur l'environnement. En résumé, en offrant aux intervenants intéressés un accès à des informations plus complètes, le RIBAN est en mesure d'assurer : de meilleurs outils aux décideurs; une meilleure gestion de l'environnement; un moyen pour que toutes les collectivités saisissent une question environnementale donnée et participent aux activités connexes; une meilleure collaboration et un plus grand partage des compétences; une base pour tous les autres projets et activités dans le domaine de l'information.

Résultats prévus

Ce projet offre aux groupes nationaux, régionaux et internationaux les connaissances nécessaires pour régler des problèmes tels que des métabases de données renfermant de l'information incomplète et résidant sur différentes plates-formes, ainsi que des questions de droits d'auteur, d'accès public et de collaboration avec d'autres projets. Ce projet donne également la possibilité d'intégrer diverses données, offrant ainsi aux utilisateurs une perspective holistique. En dernier lieu, en raison de l'importance accordée à la collaboration interactivités, le projet peut favoriser un plus grand partage de compétences et d'information.

Dans le cadre de ce projet permanent, les activités prévues en 2001 viseront à incorporer d'autres données taxinomiques dans le système de recherche de données réparties afin qu'il offre :

- un outil prédictif permettant de lutter contre l'introduction et la dispersion d'espèces envahissantes;
- une perspective holistique des espèces de l'Amérique du Nord;
- un moyen d'intégrer des bases de données contenant des informations complémentaires ou d'autres données taxinomiques offertes par d'autres serveurs et plates-formes ou dans d'autres régions;
- une solution aux problèmes d'équivalences taxinomiques;
- de l'information sous forme de métadonnées et des capacités d'analyse géospatiale;
- une utilisation plus efficace des données et des renseignements sur les projets de la CNACE;
- un accès illimité à l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord;
- l'interconnexion avec d'autres types de données.

Partenaires et/ou participants prévus

Pendant la mise en place du réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord et dans le monde, le projet prévoit une collaboration avec des entités nationales et internationales, comme les suivantes :

- le Réseau canadien d'information sur la biodiversité (RCIB);
- la *National Biological Information Infrastructure* (NBII, Infrastructure nationale d'information biologique);
- la *Comisión nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité);
- l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité);
- l'université du Kansas;
- les responsables d'autres activités comme celles de *Species 2000*, l'ITIS et le *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF, Centre mondial d'information sur la biodiversité).

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Le RIBAN a des liens étroits avec les efforts qui sont présentement déployés pour protéger l'habitat des oiseaux migrateurs en Amérique du Nord, car il offre au public un accès à des bases de données étendues sur la taxinomie avienne. Des applications du RIBAN pourraient un jour permettre de lier presque tous les projets de la CNACE en corrélant les données de projets déterminés et en offrant des fonctions pour des ensembles de données qui n'ont aucun rapport entre eux.

Activités en 2002 et 2003

Aperçu

La CNACE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine en 2002 et 2003. En général, le projet sera orienté vers les activités suivantes :

- déterminer comment le RIBAN peut contribuer à l'élaboration de projets nationaux et internationaux;
- offrir aux responsables des projets nationaux une tribune où pourront être discutés les enjeux et objectifs nord-américains;
- offrir aux responsables des projets nationaux et internationaux un système viable et fonctionnel;
- partager le savoir-faire technologique et l'expérience avec les responsables des projets nationaux et internationaux;
- déterminer de quelle façon les projets nationaux, régionaux et internationaux peuvent être intégrés plus étroitement.

Polluants et santé

Buts

La mission du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé est de mettre en œuvre des projets coopératifs dans le but de prévenir ou de contrer les répercussions néfastes de la pollution sur la santé humaine et les écosystèmes à l'échelle du continent nord-américain. L'article 10 de l'ANACDE énonce les méthodes qui permettront d'atteindre cet objectif, à savoir : encourager la coopération technique entre les Parties; promouvoir les techniques et stratégies de prévention de la pollution; recommander des limites adéquates à l'égard de polluants déterminés, compte tenu des différences entre les écosystèmes; recommander des approches permettant de rendre comparables les techniques et les méthodes de collecte, d'analyse, de gestion et de communication des données; favoriser l'accès à l'information publiquement accessible sur l'environnement que détiennent les autorités publiques de chaque Partie.

Le secteur de programme poursuit les objectifs suivants :

- faciliter la coordination des activités et la coopération des trois pays dans le domaine de la protection de l'environnement;
- améliorer la comparabilité et la compatibilité des trois systèmes de protection de l'environnement;
- accroître la base de connaissances sur des questions touchant la pollution de l'environnement;
- mettre au point des outils techniques et stratégiques en vue de prévenir, d'éliminer, de réduire ou de gérer les rejets de polluants dans l'environnement;
- renforcer les capacités scientifiques, techniques et stratégiques des organismes nord-américains chargés de la protection de l'environnement.

Les activités qui sont prévues et décrites dans le présent document sont le fruit d'un effort concerté entre les responsables des quatre programmes afin de maximiser leurs avantages combinés. Elles ont également été conçues pour être coordonnées aux efforts de protection de l'environnement déployés par d'autres entités nord-américaines et pour mettre en valeur ces efforts.

Composantes du secteur de programme

Cinq programmes ainsi que leurs projets auxiliaires sont axés spécifiquement sur la protection de la santé des humains et des écosystèmes. Un nouveau programme sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord a vu le jour. Cette initiative, avec les travaux connexes dans d'autres domaines, a été lancée conformément à la résolution du Conseil n° 00-10 « La santé des enfants et l'environnement ».

Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

- Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air
- Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord
- Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : Les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

Gestion rationnelle des produits chimiques

- Gestion rationnelle des produits chimiques

Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

- Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

Prévention de la pollution

- Renforcement des capacités de prévention de la pollution

La santé des enfants et l'environnement

- La santé des enfants et l'environnement

3.1.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air

Sommaire du projet

Ce projet a pour but d'améliorer les communications et les interactions entre les organismes de gestion de la qualité de l'air des trois pays nord-américains, d'instaurer de meilleurs mécanismes d'échange de données techniques et d'élaborer des stratégies relatives aux questions de qualité de l'air qui suscitent des préoccupations communes. À cette fin, le projet a été divisé en quatre activités :

- l'établissement et le suivi d'un rapport sur les systèmes de gestion de la pollution atmosphérique des trois pays;
- la création d'un site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord;
- le partage d'informations techniques;
- la mise en œuvre d'un programme d'échange de connaissances sur les prévisions du smog à l'intention des spécialistes de la qualité de l'air.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à intensifier l'échange d'informations techniques entre les organismes de gestion de la qualité de l'air des trois pays, à renforcer leur collaboration et à améliorer la coordination des activités qu'ils entreprennent dans ce domaine.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Favoriser une sensibilité accrue aux systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord et une plus grande connaissance de ces systèmes.
- Encourager la compatibilité des méthodes de gestion de la qualité de l'air.
- Instaurer un échange régulier d'informations techniques et de stratégies d'amélioration de la qualité de l'air entre les fonctionnaires nord-américains de ce domaine.
- Renforcer l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air.

Justification

Il sera possible d'élaborer des stratégies nord-américaines de réduction du transport à grande distance des polluants atmosphériques grâce à la conclusion de partenariats entre les organismes de gestion de la qualité de l'air. Le renforcement de la coopération à l'échelle de l'Amérique du Nord est une condition essentielle pour mieux connaître et comprendre les priorités et les programmes de ces divers organismes. En outre, un échange d'information accru permettra de mieux gérer la qualité de l'air et, parallèlement, de maximiser les ressources et d'éviter les chevauchements avec les activités entreprises par d'autres institutions.

État d'achèvement

La CNACE est à l'origine de la tenue d'une réunion annuelle des fonctionnaires chargés de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord, ainsi que de l'instauration d'un programme d'échange technique et de la création d'un site Web connexes. Un échange technique américano-mexicain a permis de rédiger des manuels d'orientation pour les réseaux de surveillance des milieux ambiants au Mexique, et une réunion de modélisateurs américains et canadiens a facilité l'élaboration d'une annexe sur les particules à l'accord entre les États-Unis et le Canada sur la qualité de l'air. En outre, la CNACE a financé la mise au point d'une composante nord-américaine pour un site Web international sur la qualité de l'air. Lorsque ce site sera pleinement développé, le public aura accès à des données qu'il pourra consulter de diverses façons, notamment par lieu géographique, par sujet et par polluant. La CNACE a également soutenu les travaux destinés à inclure des données sur les particules fines recueillies à Mexico en prévision d'un symposium international sur les aérosols tenu en octobre 2000 à Querétaro, au Mexique. Environnement Canada, l'EPA, le *Department of Energy* (Ministère de l'Énergie) et le Semarnap ont participé à ce symposium.

Par ailleurs, plus de deux cents participants des trois pays ont assisté, en avril 2000, à la première réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord, réunion qui s'est déroulée à Asheville, en Caroline du Nord.

Activités en 2001

Aperçu

Les quatre activités de base de ce projet sont les suivantes :

Rapport sur les systèmes de gestion de la pollution atmosphérique des trois pays nord-américains

Vers la fin de 1998 et au cours de 1999, on a décidé d'établir un rapport exhaustif sur les systèmes de gestion de la pollution atmosphérique des trois pays nord-américains afin de favoriser une plus grande sensibilité à ces systèmes et une meilleure compréhension de leur application dans chaque pays. Cela permettra de renforcer les capacités de concertation et de coordination entre les entités des trois pays qui se consacrent aux questions atmosphériques. Ce rapport fait actuellement l'objet d'un examen et d'une révision et sa version finale devrait être disponible en 2001.

Site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord

En 2000, la CNACE s'est unie à l'association des *State and Territorial Air Pollution Program Administrators* (STAPPA, Administrateurs de programmes étatiques et territoriaux sur la pollution atmosphérique) et de l'*Association of Local Air Pollution Control Officials* (ALAPCO, Association des fonctionnaires du domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique à l'échelle locale) pour parrainer la création d'un site Web et divulguer ainsi de l'information sur des questions relatives à la qualité de l'air. La CNACE prévoit que ce site permettra de connaître en détail les systèmes de gestion qui sont en application en Amérique du Nord. Grâce à un index de liens dynamiques avec d'autres sites et bases de données, l'utilisateur pourra, à partir d'un seul emplacement, se renseigner sur de nombreux aspects de la gestion de la qualité de l'air sur le continent. Ce site offrira ainsi aux décideurs, aux scientifiques et au public davantage de possibilités de s'informer et, en ce qui concerne particulièrement le public, de participer de façon plus fructueuse aux processus décisionnels en place. En 2001, les activités seront axées sur le financement de ce site afin de le maintenir et de le perfectionner, tout en visant sa mise à jour continue à mesure qu'il sera possible de recueillir de nouvelles données sur la qualité de l'air.

Partage d'informations techniques (réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique)

La première réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord s'est tenue à Asheville, en Caroline du Nord, en avril 2000, parallèlement à celle de la STAPPA et de l'ALAPCO. La CNACE prévoit organiser cette réunion tous les dix-huit à vingt-quatre mois, en alternant sa tenue dans chacun des trois pays. La CNACE financera celle qui se déroulera en 2001 au Canada, et elle commencera à déterminer à quel endroit au Mexique se déroulera celle de 2002 ou de 2003. Ces réunions offrent aux participants l'occasion de partager des stratégies d'amélioration de la qualité de l'air ainsi que de l'information technique et technologique sur des questions qui préoccupent les trois pays. De telles possibilités d'interaction professionnelle auront des incidences bénéfiques sur la collaboration scientifique entre le personnel de divers organismes. En outre, la CNACE travaillera de concert avec la STAPPA, l'ALAPCO et d'autres entités pour cerner des questions particulières et opportunes en vue d'orienter les discussions de chaque réunion sur de bonnes pratiques et l'échange d'information à leur sujet.

Programme de perfectionnement des spécialistes de la qualité de l'air

Ce programme visera à renforcer l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord grâce à l'échange des connaissances techniques et stratégiques appliquées par chaque pays. L'établissement de liens accrus entre les employés des entités participantes permettra également de cerner un plus grand nombre de possibilités de coordination intracontinentale.

Avec la contribution des Parties, la CNACE a décidé de centrer son attention sur le domaine des prévisions du smog, ainsi que sur la sensibilisation du public aux échelles locale, étatique, provinciale et nationale. En 2001, elle s'emploiera à réunir des fonctionnaires compétents des trois pays en matière de qualité de l'air afin d'échanger de

l'information sur les meilleures techniques de prévision du smog. La CNACE visera également un échange d'expériences entre spécialistes locaux, étatiques, provinciaux et fédéraux de la qualité de l'air pour élaborer des méthodes de sensibilisation du public les plus efficaces qui soient quant aux périodes de pollution intense et aux mesures qu'il peut prendre, au même titre que l'industrie, pour atténuer la gravité de ce problème.

Création d'une association de spécialistes de la qualité de l'air

La première réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord a révélé l'opportunité de créer des associations de spécialistes dans ce domaine, à l'instar de la STAPPA et de l'ALAPCO. Des fonctionnaires du Mexique de tous les paliers de gouvernement ont manifesté de l'intérêt dans ce sens et ont demandé l'aide de la CNACE pour concrétiser un tel projet. En 2001, celle-ci étudiera donc la création d'un réseau de fonctionnaires, de spécialistes et de chercheurs mexicains qui se consacrent à la qualité de l'air. En tablant sur les activités en cours, la CNACE pourrait faciliter l'entreprise de travaux concertés et coordonnés entre tous ces intervenants du domaine de la qualité de l'air dans les trois pays.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Suivi du rapport sur les systèmes de gestion de la pollution atmosphérique des trois pays nord-américains.	15 000
Activité 2 : Maintenance du site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord.	10 000
Activité 3 : Soutien à la tenue d'une réunion de gestionnaires nord-américains de la qualité de l'air.	61 000
• Sous-activité 1 : Choix de questions à examiner et établissement d'un programme à cette fin.	
• Sous-activité 2 : Fourniture de services d'interprétation pour cette réunion.	
• Sous-activité 3 : Facilitation de la participation de fonctionnaires canadiens, mexicains et américains à cette réunion.	
• Sous-activité 4 : Choix d'un lieu et préparatifs pour la tenue de la réunion en 2002 ou 2003.	
Activité 4 : Soutien à un programme d'échange de spécialistes des prévisions du smog.	75 000
Activité 5 : Création d'une association mexicaine de spécialistes de la qualité de l'air.	80 000
Ressources nécessaires	241 000

Participation du public

Ces activités visent à multiplier les partenariats entre les fonctionnaires et les scientifiques du domaine de la qualité de l'air. Elles sont néanmoins destinées à trouver des moyens de mieux informer le public grâce à la création d'un site Web et de lui permettre ainsi de participer plus activement à l'examen de questions de politique publique liées à la pollution atmosphérique transfrontalière.

Renforcement des capacités

Une multiplication des échanges d'information et de l'expérience acquise entre fonctionnaires nord-américains du domaine de la qualité de l'air améliorera, dans l'ensemble, la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des données dans ce domaine, tout en renforçant de façon notable les capacités actuelles de gestion concertée de la qualité de l'air à l'échelle du continent.

Résultats prévus

Au terme de ces activités, la CNACE prévoit que les organismes nord-américains chargés de gérer la qualité de l'air connaîtront mieux leurs activités respectives. Cela aura pour effet d'améliorer leurs communications et leurs interactions, d'accélérer les mécanismes d'échange de données techniques et de multiplier les possibilités d'élaborer des stratégies concertées pour examiner des questions touchant la qualité de l'air qui suscitent des préoccupations communes.

Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires prévus sont les suivants : Environnement Canada, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, le Semarnap [par l'intermédiaire de l'*Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie) et du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Bureau fédéral de la protection de l'environnement)], les organismes étatiques et municipaux mexicains de lutte contre la pollution atmosphérique, l'EPA, la STAPPA et l'ALAPCO.

Activités en 2002 et 2003

Aperçu

Site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord

Tel que mentionné précédemment, en 2000, la CNACE a entrepris la création d'un site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord. Au cours des années suivantes, il sera nécessaire de le maintenir et d'actualiser les informations qu'il contient. Ce site permettra de connaître les systèmes de gestion qui sont en application en Amérique du Nord et, grâce à un index de liens dynamiques avec d'autres sites et bases de données à partir d'un seul emplacement, d'examiner pratiquement chaque aspect de la gestion de la qualité de l'air sur le continent. Ce site offrira ainsi aux décideurs, aux scientifiques et au public des possibilités accrues de s'informer, et en ce qui concerne particulièrement le public, de participer de façon plus fructueuse aux processus décisionnels.

Réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord

La CNACE apportera son soutien à la tenue de la troisième réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord qui se tiendra au Mexique, en 2002 ou 2003, à un endroit encore indéterminé. Cette réunion annuelle offrira à ces fonctionnaires l'occasion de partager des stratégies d'amélioration de la qualité de l'air ainsi que de l'information technique et technologique sur des questions qui préoccupent les trois pays. De telles possibilités d'interaction professionnelle auront des incidences bénéfiques sur la collaboration scientifique entre le personnel de divers organismes.

Création d'une association de spécialistes de la qualité de l'air

La CNACE poursuivra les efforts déployés en 2001 pour créer un réseau de fonctionnaires, de spécialistes et de chercheurs du Mexique qui se consacrent à la qualité de l'air. En tablant sur les activités en cours, elle pourra faciliter la réalisation de travaux concertés et coordonnés entre tous ces intervenants du domaine de la qualité de l'air dans les trois pays. La CNACE prévoit collaborer avec ce réseau, par l'intermédiaire d'un comité de liaison, pour établir une association mexicaine qu'elle financerait durant ses deux premières années d'activité. Par la suite, cette association devra solliciter du financement auprès d'autres sources pour assurer son fonctionnement.

3.1.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet a pour objet d'encourager la mise au point des outils nécessaires pour améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord et la maintenir. En plus de viser l'élaboration de programmes et la mise au point d'outils novateurs, il fournira de l'information sur l'efficacité des stratégies de réduction de la pollution et mettra en lumière les meilleures méthodes à privilégier dans ce domaine.

Le projet mettra particulièrement l'accent sur la nécessité fondamentale d'établir, dans les trois pays, des inventaires comparables des émissions de polluants atmosphériques courants. Cette comparabilité permettra d'obtenir des données d'inventaire cohérentes pour les besoins des nombreuses méthodes d'analyse qui servent à évaluer la qualité de l'air et ses incidences en Amérique du Nord, notamment pour l'étude des liens entre la pollution atmosphérique et la santé des enfants. Elle permettra également au public d'avoir davantage accès à l'information sur les émissions de polluants atmosphériques courants à l'échelle du continent.

But et objectifs

Le but de ce projet consiste à stimuler la mise au point d'outils techniques et de bases de données que les trois pays pourront utiliser dans le cadre d'activités de planification telles que les programmes de réduction de la pollution à l'échelle de l'Amérique du Nord. Dans un premier temps, on tablera sur les activités déjà en cours concernant l'élaboration de données d'inventaire comparables pour les polluants atmosphériques courants et l'on établira le cadre qui permettra d'étendre ces efforts à l'ensemble du continent.

Justification

L'air est une composante de l'environnement où les interventions doivent transcender les frontières nationales. Il est crucial de disposer d'une information fiable et exacte pour pouvoir régler les problèmes de pollution dans les bassins atmosphériques transfrontaliers. Pour faciliter la réalisation d'activités concertées efficaces, il faut que l'on dispose d'informations fiables sur les caractéristiques et la dynamique de ces bassins, sur leur interaction et sur le mouvement des polluants atmosphériques rejetés dans l'environnement. L'incitation à mettre au point des outils et des stratégies efficaces à l'égard de polluants particuliers peut aider les autorités nord-américaines à accélérer l'amélioration de la qualité de l'air. En 1996, le Conseil de la CNACE a convenu d'encourager la collecte et l'échange de données pertinentes, de même que l'élaboration et l'application de modèles appropriés à l'égard de l'éventail de substances chimiques que la CNACE a désignées comme suscitant des préoccupations (résolution du Conseil n° 96-05). Compte tenu de ces objectifs, il serait opportun que les données sur les émissions de polluants atmosphériques courants (dioxyde de soufre, oxydes d'azote et particules) soient présentées sous une forme comparable à l'échelle de l'Amérique du Nord.

État d'achèvement

Au cours de 1999, la CNACE s'est associée au *Center for the Biology of Natural Systems* (CBNS, Centre de biologie des systèmes naturels), de la *City University of New York*, afin de dresser un inventaire préliminaire des dioxines au Mexique devant servir à modéliser, en association avec les inventaires établis au Canada et aux États-Unis, les répercussions des émissions continentales de cette substance sur la région polaire de l'Amérique du Nord. Cette activité vise autant à évaluer l'efficacité du modèle Hysplit à l'échelle continentale qu'à situer les principales régions polluantes grâce à une répartition rétrospective des dépôts dans ces régions. En 1999, la CNACE a également collaboré avec les responsables du *Mercury Policy Project* (Projet relatif à la politique sur le mercure) afin d'établir un document de travail inventariant les meilleurs programmes connus de réduction du mercure dans les flux de déchets des secteurs public et privé.

Ce document relève également les éléments qui pourraient entraver les efforts de reproduction de ces programmes, et il contiendra des recommandations pour les surmonter. Cette information sera mise à la disposition des gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux, ainsi que des administrations municipales, des entreprises privées

et des groupes environnementalistes nord-américains. En outre, au cours de l'année 1999, la CNACE a conclu un partenariat avec la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques) pour mettre au point un module de chimie du mercure pour le modèle Hysplit. La CNACE a également collaboré avec le *Colegio de la Frontera Norte*, situé à Tijuana, au Mexique, pour dresser un inventaire des émissions, à l'aide d'un système d'information géographique, dans les villes de Rosarito, Tijuana et Tecate. En 1999, la Commission a poursuivi la constitution d'une organisation d'intervenants qui se penchera sur les problèmes de qualité de l'air dans le bassin atmosphérique comprenant les villes de San Diego, Tijuana et Rosarito. Le mandat de cette organisation, connue sous le nom d'*Air Alliance* (Alliance sur l'air), a été modifié pour qu'elle joue un rôle consultatif auprès des organismes étatiques et fédéraux chargés de la lutte antipollution des deux côtés de la frontière.

Activités en 2001

Aperçu

Rapport sur les émissions de polluants atmosphériques courants en Amérique du Nord

Le projet visera à améliorer la comparabilité des données sur les émissions de polluants atmosphériques courants recueillies par les trois pays. Il donnera lieu à la publication d'un rapport, établi pour une année d'inventaire récente, qui présentera un aperçu et une analyse des émissions de ces polluants à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Plus précisément, le projet permettra :

- de fournir à un rythme annuel (ou à un autre rythme approprié) un aperçu et une analyse des données nord-américaines sur les polluants atmosphériques courants, conformément au calendrier de présentation de rapports du Registre des rejets et transferts de polluants;
- d'entreprendre des analyses spéciales, à partir des données sur ces polluants (ainsi que d'autres renseignements pertinents), pour acquérir de nouvelles connaissances sur les problèmes de pollution qui présentent un intérêt particulier pour l'Amérique du Nord;
- d'accroître l'utilité des données des inventaires de polluants atmosphériques courants pour les citoyens, les collectivités, l'industrie, les pouvoirs publics et les autres parties intéressées, en mettant en lumière les résultats des programmes nationaux, en facilitant l'accès à l'information, en trouvant des moyens de mieux interpréter les données sur ces polluants et en étudiant des façons possibles d'utiliser cette information en conjugaison avec d'autres données pertinentes (p. ex., sur la santé, l'environnement, la démographie ou l'économie);
- d'améliorer la comparabilité des systèmes d'inventaire des émissions de polluants atmosphériques courants en Amérique du Nord;
- d'obtenir un tableau plus complet des émissions de ces polluants en Amérique du Nord, en recensant et en analysant les données existantes sur les sources de pollution;
- de commencer à examiner et à mettre en place les liens électroniques nécessaires avec les bases de données grâce auxquels les responsables de la qualité de l'air et les autres parties intéressées pourront obtenir l'information voulue sur les émissions à l'échelle du continent.

Les ressources étant limitées, il est peu probable que le rapport initial porte sur toute la gamme des polluants atmosphériques courants. On constituera un groupe de travail, composé de spécialistes du domaine provenant de l'administration publique des trois pays, qui aura pour tâche de choisir un sous-ensemble opportun de polluants compte tenu des ressources disponibles. Une option proposée quant à la sélection consisterait à examiner les polluants courants qui ont des effets sur la santé des enfants asthmatiques. Cela pourrait servir de base à des études ultérieures sur les liens entre ces polluants et les maladies respiratoires chez les enfants, et cela donnerait suite à la résolution du Conseil n°00-10 concernant la santé des enfants et l'environnement. Les substances candidates possibles, parmi les polluants atmosphériques courants, pourraient comprendre le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote et les particules.

Pour que l'on puisse produire un rapport sur les émissions de polluants atmosphériques courants à l'échelle du continent, il faudra que les pays membres collaborent afin de mettre au point des méthodes compatibles d'organisation et de présentation de l'information. Par exemple, outre la sélection initiale du sous-ensemble de polluants, les pays auront à déterminer l'année d'inventaire appropriée, le niveau de regroupement des données, les unités à utiliser pour la présentation des données, les types de sources visés par les inventaires et les catégories de sources compatibles qui permettront de compiler les émissions en fonction du type de source.

Le projet incitera les trois pays à collaborer davantage pour présenter les données nationales déjà recueillies sous une forme comparable et homogène. Il favorisera aussi une plus vaste diffusion publique et une meilleure compréhension des émissions de polluants atmosphériques courants en Amérique du Nord. En outre, un inventaire nord-américain constituera un outil précieux pour l'analyse, à l'échelle du continent, des tendances des émissions en fonction des programmes de qualité de l'air adoptés dans chaque pays. Cet inventaire pourrait également servir à étudier les corrélations possibles entre les interventions écologiques ou de santé publique et l'évolution des émissions de polluants atmosphériques courants.

Liens entre la pollution atmosphérique et la santé des enfants

En juin 2000, le Conseil de la CNACE a adopté la résolution n° 00-10 concernant la santé des enfants et l'environnement. Les responsables du programme de la CNACE relatif à la qualité de l'air donneront suite à cette résolution en cherchant des outils pour améliorer cette qualité sans perdre de vue les liens entre la santé des enfants et l'environnement, particulièrement les liens entre l'asthme et d'autres maladies respiratoires et la pollution atmosphérique.

Dans un premier temps, la CNACE propose de réaliser une étude préliminaire pour évaluer s'il est possible d'établir des liens entre les bases de données sur la santé publique et les inventaires des émissions de polluants atmosphériques courants, afin d'obtenir des éclaircissements sur les corrélations entre l'asthme chez les enfants et la qualité de l'air. Le personnel de la CNACE entreprendrait un processus de délimitation des ressources, de manière à obtenir un tableau plus précis des données sur la santé qui sont disponibles au Canada, au Mexique et aux États-Unis. On évaluerait les avantages potentiels du couplage des bases de données existantes sur la santé publique et des inventaires de polluants atmosphériques courants en examinant si ce couplage est utile comme outil de recherche. L'un des résultats possibles de cette étude serait une évaluation initiale de l'utilisation de protocoles d'échange de type RIBAN entre ces différentes bases de données, en vue de déterminer s'il s'agit d'un outil de recherche viable pour analyser les liens entre l'asthme chez les enfants et les polluants atmosphériques courants en faisant appel aux techniques de cartographie d'un SIG.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Préparation d'un rapport sur les émissions de polluants atmosphériques courants en Amérique du Nord.	112 000
• Sous-activité 1 : Compilation des données, examen et élaboration du rapport.	82 000
• Sous-activité 2 : Traduction, publication et diffusion du rapport.	30 000
Activité 2 : Recherche d'outils pour améliorer la qualité de l'air, conformément à la résolution du Conseil n° 00-10, en mettant l'accent sur les liens entre l'asthme et d'autres maladies respiratoires des enfants et la pollution atmosphérique.	30 000
Ressources nécessaires	142 000

Participation du public

Tous les rapports établis avec le soutien de la CNACE seront mis à la disposition du public. À mesure que les capacités techniques évolueront dans le cadre de la réalisation des activités énumérées, la CNACE prévoit faire participer le public, suivant les besoins, à la définition et à l'évaluation des initiatives ultérieures.

Renforcement des capacités

Ce projet permettra d'aider les gestionnaires de la qualité de l'air à améliorer les méthodes de traitement de la pollution atmosphérique transfrontalière grâce à la mise au point et à la promotion d'inventaires compatibles de polluants atmosphériques courants. Il viendra compléter d'autres efforts bilatéraux en cours, notamment l'accord entre les États-Unis et le Canada sur la qualité de l'air, en intensifiant les activités d'échange de données à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Résultats prévus

Le projet donnera lieu à la publication d'un rapport sur les émissions de polluants atmosphériques courants en Amérique du Nord. Il permettra d'établir un cadre pour les activités futures d'évaluation des tendances des émissions et des répercussions de celles-ci sur les écosystèmes et la santé publique. On commencera à créer des liens entre les activités bilatérales et régionales en cours afin d'améliorer la comparabilité des données d'inventaire des trois pays.

Partenaires et/ou participants prévus

La CNACE travaillera en étroite collaboration avec les ministères compétents, des centres d'excellence et des spécialistes.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Ce projet pourra être relié aux travaux effectués dans le cadre des projets concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, la gestion rationnelle des produits chimiques et le renforcement des capacités de prévention de la pollution.

Activités en 2002 et 2003

Aperçu

La CNACE tablera sur les activités et les outils relevés en 2001 pour trouver de nouvelles activités connexes et donner ainsi suite à la résolution du Conseil n^o 00-10 concernant la santé des enfants et l'environnement.

3.1.3 Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : Les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

Sommaire du projet

Ce projet est destiné à examiner les problèmes de qualité de l'air et d'autres problèmes environnementaux le long des couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux. Ces questions ont des répercussions dans les trois pays nord-américains.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à cerner et à favoriser des possibilités de collaboration relativement aux problèmes de qualité de l'air le long des couloirs de transport et d'échanges commerciaux. Il s'agira d'évaluer les répercussions possibles, sur la santé publique et l'environnement, du développement des couloirs d'échanges commerciaux, de même que de répertorier les mesures d'atténuation de ces impacts.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Inventorier les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux, actuels et futurs, et relever les possibilités de coopération environnementale connexes, y compris les meilleures pratiques.
- Cerner et exploiter des possibilités de collaboration à l'égard des modes de transport.

Justification

Ce projet est destiné à favoriser des possibilités réciproquement avantageuses d'obtenir des améliorations dans le domaine environnemental tout en permettant à celui du transport d'enregistrer des progrès le long des couloirs nord-américains d'échanges commerciaux.

Le commerce est en pleine effervescence en Amérique du Nord, et à mesure que les échanges régionaux se multiplient, le flux de marchandises et de services s'accélère dans les artères d'échanges commerciaux, sur terre et dans l'air comme sur l'eau. Le réseau qui soutient les transactions commerciales intégrées et toujours plus nombreuses représente une infrastructure complexe et interdépendante constituée notamment d'autoroutes, de voies aériennes, de voies navigables, de lignes et de câbles de transmission, de gazoducs et d'oléoducs. Le flux de produits, de services et d'informations qui traverse le réseau nord-américain subit l'influence — et souvent les contraintes — d'une multitude de facteurs physiques et administratifs. Le moteur des automobiles et des camions tourne au ralenti durant des heures aux frontières pendant que les douaniers inspectent le contenu des véhicules, le trafic terrestre est ralenti par de mauvais itinéraires et d'autres facteurs d'embouteillage, et les itinéraires ferroviaires directs sont de plus en plus rares.

Bien que, dans beaucoup de cas, d'autres facteurs comme la structure locale d'échanges commerciaux, la croissance démographique ou la prolifération des banlieues puissent expliquer les pressions exercées sur l'infrastructure, des études récentes ont permis de constater un accroissement important des échanges commerciaux en Amérique du Nord en général et, en particulier, des déplacements de poids lourds le long des principales routes qui servent aux échanges entre les trois pays nord-américains. Les autoroutes représentent le principal mode de transport de marchandises en Amérique du Nord, puisqu'elles permettent de transporter 80 % des exportations américaines vers le Canada et 60 % des exportations canadiennes vers les États-Unis. Le commerce américano-mexicain et canado-mexicain montre des pourcentages analogues. Plus de 70 % des échanges américano-canadiens (en fonction de leur valeur) se font par camion, ce qui est également le cas des échanges américano-mexicains. Des statistiques révèlent que la circulation des camions a augmenté substantiellement au cours de la dernière décennie, et l'on prévoit que cette tendance se poursuivra.

Les collectivités ont réagi à l'accroissement de la circulation sur les autoroutes locales en proposant un large éventail de mesures, dont certaines visent à faciliter les échanges régionaux dans des couloirs de transport. Au Canada seulement, pas moins de dix activités régionales ont été entreprises relativement à ces couloirs. On compte, par exemple, l'*International Mobility and Trade Corridor Project* (Projet de couloir international de transport et d'échanges commerciaux), le couloir Canamex, le *Central North American Trade Corridor* (Couloir d'échanges

commerciaux dans le centre de l'Amérique du Nord), le *Mid-Continent International Trade Corridor Task Force* (Groupe d'étude sur le couloir international d'échanges commerciaux du centre du continent), le *North American International Trade Corridor Partnership* (Partenariat relatif au couloir international d'échanges commerciaux entre l'est et l'ouest), la *North America's Superhighway Coalition* (Coalition pour une superautoroute en Amérique du Nord), l'*East-West Highway* (Autoroute est-ouest). Certains de ces projets, comme celui du couloir Canamex, prévoient un contexte réglementaire harmonisé ainsi que la planification d'une infrastructure répartie, alors que nombre d'entre eux comportent des éléments des plus intéressants pour ceux qui se consacrent à la planification régionale. Aux États-Unis, la loi fédérale intitulée *Transportation Equity Act for the 21st Century* (TEA-21, Loi sur l'équité dans les transports au XXI^e siècle) a prévu un budget de 140 millions de dollars américains par année durant cinq ans pour l'exécution de deux programmes : le *National Corridor Planning and Development Program* (Programme de planification et d'aménagement d'un couloir national) et le *Coordinated Border Infrastructure Program* (Programme d'infrastructure coordonné aux frontières). En 1999, 124 millions de dollars américains ont permis de subventionner 55 projets de couloirs.

Tous les projets de couloirs d'échanges commerciaux comportent des dimensions environnementales qui ont une portée transfrontalière ou nord-américaine. Les activités reliées à des couloirs d'échanges commerciaux peuvent renforcer la coopération et maximiser ainsi les avantages qu'ils procurent, tant dans le domaine de l'environnement que dans ceux du commerce et du transport.

Dans ce contexte dynamique, la CNACE peut apporter une contribution importante en réunissant divers représentants des secteurs public et privé afin de partager de l'information sur les bonnes pratiques et de favoriser les activités concertées.

État d'achèvement

Les travaux d'analyse préliminaire ont été accomplis au cours du deuxième semestre de 1999 et ont donné lieu à un rapport sur le commerce et les couloirs de transport des produits en Amérique du Nord (septembre 1999). Ce rapport a permis de relever les projets les plus importants, les organismes participants et le degré actuel de coordination des couloirs de transport en Amérique du Nord. En 2000, la CNACE a retenu les services d'ICF Inc. et l'a chargé de travailler avec les groupes consultatifs d'intervenants, dont des porte-parole gouvernementaux de chaque pays, afin de relever les impacts environnementaux possibles (particulièrement sur l'air) du développement des couloirs de transport et d'échanges commerciaux en Amérique du Nord, de même que de cerner les possibilités de prévenir ou d'atténuer ces impacts. Le projet couvre l'ensemble des couloirs de transport et d'échanges commerciaux (transport routier et par rail, voies d'eau intérieures et océaniques, transport aérien, pipelines, transport de l'électricité).

Activités en 2001

Aperçu

Évaluation des couloirs de transport et d'échanges commerciaux

Les travaux effectués par ICF Inc., en collaboration avec le groupe consultatif d'intervenants, mèneront à la présentation publique d'un rapport au cours d'un atelier parrainé par la CNACE à Winnipeg, au Manitoba, en mars 2001. Le rapport et l'atelier ont pour but de mettre en lumière la nécessité d'inclure des facteurs environnementaux dès les premiers stades de planification des couloirs de transport et d'échanges commerciaux, de même que de commencer à centrer l'attention des trois pays, individuellement et en tant que groupe, sur la nécessité de coordonner le développement de ces corridors.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Évaluation des couloirs de transport et d'échanges commerciaux.	95 000
• Sous-activité 1 : Appui à un atelier trinational de représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux au cours duquel des analyses de scénarios relatifs aux couloirs de transport seront présentées et discutées.	35 000

• Sous-activité 2 : Relevé et exploitation des possibilités de collaboration et de coopération mises en lumière au cours de l'atelier.	60 000
Ressources nécessaires	95 000

Participation du public

Le public participera à l'atelier sur les couloirs de transport, où des représentants de groupes de citoyens et de gens d'affaires seront invités à examiner des problèmes et à y trouver des solutions. Le projet bénéficiera également de la contribution d'un réseau de serveurs de liste sur les couloirs de transport et d'échanges commerciaux que la CNACE a mis sur pied en collaboration avec des intervenants intéressés.

Renforcement des capacités

L'évaluation de scénarios relatifs à l'évolution des couloirs de transport, ainsi que l'examen des meilleures pratiques susceptibles d'atténuer les incidences néfastes sur l'environnement permettront de renforcer les capacités d'évaluation des répercussions environnementales à l'échelle du continent nord-américain et des solutions politiques qui transcendent les limites de juridiction locale, étatique, provinciale et fédérale.

Résultats prévus

- Possibilité accrue d'améliorer la qualité de l'air, à brève échéance, dans le voisinage des couloirs de transport et d'échanges commerciaux.
- Meilleure connaissance des répercussions environnementales du transport terrestre à mesure qu'il s'intensifiera.
- Meilleure connaissance des incidences négatives et positives des couloirs de transport sur la qualité de l'air.
- Coordination, entre les trois pays et leurs entités respectives, de l'aménagement des couloirs de transport destinés à acheminer des marchandises entre ces pays.
- Attention accrue accordée aux besoins environnementaux au cours de la conception du réseau de couloirs de transport.

Partenaires et/ou participants prévus

Au nombre des partenaires et/ou participants prévus, on comptera les organismes gouvernementaux des trois pays chargés du commerce, du transport, de la santé et de l'environnement, de même que des groupes de citoyens, des administrations locales, des entreprises privées et d'autres intervenants intéressés. Le CCPM a estimé que les couloirs de transport et d'échanges commerciaux devaient occuper une place prioritaire dans son plan de travail et il sera invité à participer à la réunion des intervenants qui se tiendra à Winnipeg.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Le dialogue sur des considérations environnementales auquel donneront lieu les couloirs de transport à l'échelle de l'Amérique du Nord est encore au stade embryonnaire, ce qui donne à la CNACE l'occasion de jouer un rôle proactif et préventif dans ce domaine qui évolue très vite. Étant donné qu'il s'agit d'une activité interdisciplinaire, ce projet réclamera une coordination étroite à l'interne avec le secteur de programme relatif aux polluants et à la santé et avec celui relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

Activités en 2002 et 2003

Aperçu

La CNACE prévoit que les trois pays nord-américains et la réunion de Winnipeg prévue en 2001 apporteront un éclairage supplémentaire quant aux activités à entreprendre en 2002 et en 2003 dans le domaine de la coordination du développement des couloirs de transport et d'échanges commerciaux aux échelons national et régional.

3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques

Sommaire du projet

Ce projet est une activité intergouvernementale permanente visant à réduire les risques que les substances toxiques représentent pour la santé humaine et l'environnement. En étant axé sur les substances toxiques rémanentes et biocumulatives, il offre une tribune qui permet : a) de cerner les problèmes prioritaires de pollution chimique qui suscitent des préoccupations à l'échelle continentale; b) d'élaborer des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) pour trouver des solutions à ces problèmes; c) de coordonner la mise en œuvre des PARNA approuvés; d) de faciliter et d'encourager le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) en priorisant l'application des PARNA approuvés.

La démarche consistant à examiner les substances chimiques une à une demeurera un élément important du projet. Cependant, on prévoit accorder une attention accrue à des aspects plus proactifs de la GRPC, soit : 1) le renforcement des capacités de mettre en œuvre l'ensemble des décisions et engagements énoncés dans la résolution du Conseil n° 95-05; 2) la surveillance, la modélisation et l'étude des risques d'exposition aux substances chimiques, de même que l'évaluation de l'état d'achèvement du projet de GRPC; 3) l'étude de groupes de substances chimiques et de secteurs ou de complexes industriels déterminés; 4) la recherche de méthodes de remplacement et de technologies novatrices.

Buts et objectifs

Le but général de ce projet consiste à offrir une tribune permanente et de plus en plus efficace afin de faciliter la coopération entre les trois pays, ainsi que les ententes trinationales et les mesures visant à réduire la pollution chimique en Amérique du Nord. Les activités sont structurées de manière à offrir un cadre global de travail aux trois pays pour réduire la pollution chimique, en accordant une attention particulière aux substances toxiques et rémanentes qui s'accumulent dans les organismes vivants.

Les objectifs du projet sont plus précisément les suivants :

- Aider le Groupe de travail sur la GRPC (le « Groupe de travail ») à faire progresser la mise en œuvre des décisions et engagements énoncés dans la résolution du Conseil n° 95-05 concernant la GRPC, ou pris en vertu de celle-ci, y compris ceux visant les PARNA relatifs aux BPC, au mercure, au chlordane, au DDT, aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, au lindane.
- Amorcer la mise en œuvre des PARNA en soutenant les mesures qui s'y rapportent ainsi que celles relatives au renforcement des capacités.
- Surveiller les progrès accomplis au cours de la mise en œuvre des PARNA.
- Chercher des sources de financement supplémentaires afin d'aider les Parties en matière de GRPC.

Justification

Les polluants chimiques ont suscité de grandes préoccupations dans les milieux public et politique, particulièrement les substances toxiques et rémanentes qui s'accumulent dans les organismes vivants et sont transportées sur de grandes distances, par des vecteurs environnementaux et en tant que produits du commerce. La nature, la portée et l'importance des problèmes liés à ces substances nécessitent une coopération et des mesures internationales efficaces. Un grand nombre de dispositions de l'ANACDE prescrivent un cadre de référence officiel pour ce projet. Ainsi, en vertu de l'alinéa 10(5)b), « le Conseil encouragera la prise de mesures, et fera des recommandations s'il y a lieu, afin [...] qu'il soit fixé des limites appropriées pour les divers polluants, en tenant compte des différences entre les écosystèmes » et, en vertu du paragraphe 2(2), « chacune des Parties envisagera de mettre en œuvre dans sa législation intérieure toute recommandation faite par le Conseil en vertu de l'alinéa 10(5)b) ».

L'importance que l'on accorde de plus en plus à la création et au renforcement des capacités en vue de mettre en œuvre les PARNA, existants et futurs, reflète le fait que, si les trois pays ont chacun des besoins en matière de renforcement et de coordination des capacités pour mener à bien le programme de GRPC, c'est au Mexique que les coûts associés à la mise en œuvre de ces PARNA seront les plus importants. Les préoccupations immédiates concernent ceux relatifs au DDT, au chlordane, aux BPC et au mercure. Il est également clair qu'il convient de

soutenir activement le Mexique pour qu'il puisse mettre en œuvre ces décisions et engagements, en facilitant le renforcement de ses capacités et en utilisant l'aide financière accordée par la CNACE pour obtenir des fonds supplémentaires qui permettront une mise en œuvre intégrale des PARNA et d'autres éléments visés par la résolution n° 95-05.

État d'achèvement

Un accord cadre, sous la forme prescrite par la résolution du Conseil n° 95-05 concernant la GRPC, a été élaboré et adopté pour faciliter la coopération nord-américaine et la mise en œuvre de mesures concernant les substances chimiques toxiques rémanentes en Amérique du Nord. Le Groupe de travail a également été constitué en vertu de cette résolution afin de mettre en œuvre, de concert avec la CNACE, les décisions et les engagements énoncés dans cette résolution. Il a initialement centré son attention sur les dispositions de la résolution prescrivant une planification concertée en vue de l'établissement de PARNA relatifs à ces substances chimiques toxiques rémanentes. Il s'est réuni deux fois par année en moyenne pour examiner les progrès accomplis et en susciter, de même que pour consulter les intervenants et donner des directives tant générales que particulières à ses organes subsidiaires et au Secrétariat.

Des PARNA relatifs à trois substances figurant sur la liste des polluants organiques rémanents du PNUE, à savoir les BPC, le DDT et le chlordane, ont été élaborés et approuvés par le Conseil. La CNACE a établi un PARNA relatif à une quatrième substance, le mercure, dont le Conseil a également approuvé la deuxième phase au cours de sa VII^e session ordinaire tenue à Dallas, au Texas. Cette phase comporte des mesures spécifiques de suivi de la première phase, laquelle dresse le cadre d'un plan d'action trinational destiné à réduire les rejets de mercure. En vertu du *Processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du projet de GRPC*, les trois pays ont examiné des substances qu'au moins l'un d'entre eux a proposées afin de déterminer si celles-ci justifient une action trinationale. Les documents relatifs à ce processus peuvent être consultés sur le site Web de la CNACE ainsi que dans le rapport global intitulé *Le projet de gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement : Engagements et plans d'action régionaux*. Le processus auquel on a eu recours pour évaluer un premier ensemble de substances prioritaires, comme le prescrit la résolution n° 95-05, fera l'objet d'une évaluation en 2001 afin de déterminer si des modifications s'imposent pour passer de l'approche de l'examen individuel des substances à un contexte élargi, conformément au mandat qu'énonce cette résolution. Il s'agira de savoir si le processus permet de se pencher sur des classes ou des groupes de substances, des secteurs de l'industrie ou des questions d'ordre général comme les perturbations du système endocrinien et d'autres problèmes de santé chez les enfants. Il est aussi prévu de relever des possibilités de coordination avec d'autres activités de la CNACE, notamment le projet sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.

La phase de mise en œuvre de chaque PARNA approuvé est dirigée par un groupe trinational constitué à cette fin qui a remplacé le groupe d'étude chargé initialement de l'établissement des PARNA. Le Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS) coordonne le processus de sélection et a recommandé d'établir un PARNA sur le lindane, une substance qui n'est plus fabriquée en Amérique du Nord mais que l'on emploie encore en raison des stocks restants et de sa présence dans les produits d'hygiène publique (p. ex., le shampoing antipoux).

En 2001, des ressources permettront de faciliter la mise en application des mesures énoncées dans le PARNA relatif au mercure, que le Conseil de la CNACE a considérées prioritaires dans le cadre d'une action trinationale. Ces mesures comprennent : en 2001, un projet d'inventaire préliminaire des sites nord-américains qui présentent de fortes concentrations de mercure; en 2001 et 2002, un examen des systèmes nationaux de déclarations de rejets servant à exercer un suivi du devenir ultime des déchets qui contiennent du mercure. En outre, le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure collaborera avec le Groupe d'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. Ce dernier PARNA sera établi en 2001 et l'on tiendra compte, au cours de ce processus, des mesures qui se sont avérées pertinentes dans le cadre de la deuxième phase du PARNA relatif au mercure.

Les activités prévues en 2001 et 2002 comprennent en outre l'établissement et la mise en œuvre du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène. Ce PARNA visera un groupe de composés qui sont formés de sous-produits indésirables rejetés dans l'environnement durant la production ou la destruction de produits commerciaux. Parallèlement à l'établissement et à la mise en œuvre des PARNA, la CNACE soutiendra la réalisation d'un inventaire de références de base en Amérique du Nord. Les travaux à des étapes clés de l'établissement de ces plans d'action seront coordonnés aux activités de la Commission mixte internationale (CMI),

réunissant le Canada et États-Unis, et de son Conseil consultatif international sur la qualité de l'air, ainsi qu'à celles du Groupe d'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.

En plus de viser les questions de devenir et de transport des substances dans l'environnement, ce PARNA servira à cerner des mécanismes pour coordonner la surveillance et l'évaluation des effets que ces substances ont sur la santé. Les travaux de ce groupe seront menés de concert avec ceux du projet sur la santé des enfants et l'environnement et du projet sur la surveillance des écosystèmes.

Outre l'établissement et la mise en œuvre des PARNA, une des principales caractéristiques du projet de GRPC est son volet consacré au renforcement des capacités et à la sollicitation de fonds (activité 3). Les activités cadrant avec le programme sont destinées à aider le Mexique à trouver des ressources financières pour qu'il puisse exécuter des programmes favorisant la mise en œuvre des PARNA tout en répondant à des besoins découlant de la résolution du Conseil n° 95-05. Le renforcement des capacités est un élément important du présent projet de GRPC et des PARNA qu'il a permis d'élaborer. En 2000, des méthodes ont été proposées pour mieux coordonner les mécanismes de sélection et d'évaluation des projets. En 1999, la CNACE a déposé une demande de subvention auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin de faciliter la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT. Le financement du FEM, ainsi que l'aide apportée par le truchement de l'*International Development Research Council* (IDRC, Conseil de recherche sur le développement international) en vue d'élaborer la demande au FEM, contribuera à la réussite des activités de mise en œuvre des PARNA, notamment une réduction de 80 % environ de la quantité de DDT utilisée, soit un pourcentage plus élevé que le prévoit le PARNA connexe.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au chlordane a déposé, en 1999, son rapport d'évaluation sur cette mise en œuvre. Étant donné que cette substance n'est plus fabriquée en Amérique du Nord, les gouvernements coordonnent maintenant les efforts destinés à lui trouver des solutions de rechange.

En 1999, le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC a établi un rapport d'étape sur cette mise en œuvre, en portant une attention particulière à de nombreux aspects du PARNA qui ne tiennent pas compte du transport transfrontalier et de la destruction de matières indésirables contenant des BPC. En 2000, ce groupe a facilité des discussions trinationales sur les expéditions de BPC qui ont échoué afin de régler ce problème, dans les meilleurs délais et de façon écologique (mesures 5.14 et 5.15 de ce PARNA). En 2001, dans le domaine de la mise en œuvre, la CNACE prévoit également parrainer un atelier sur des techniques de rechange pour éliminer ces substances.

Le FNACE représente une autre source éventuelle de financement pour les activités de renforcement des capacités qui cadrent avec les buts et les objectifs en matière de GRPC. Les subventions du FNACE soutiennent des projets communautaires relatifs à l'environnement qui sont entrepris au Canada, au Mexique et aux États-Unis. En 1996, il a financé un projet du Fonds mondial pour la nature, intitulé *Le dilemme du DDT : Recherche de solutions de rechange qui répondent aux priorités des collectivités*, lequel a permis d'évaluer d'autres solutions que le DDT pour lutter contre les vecteurs du paludisme au Mexique. On prévoit que les futures activités de renforcement des capacités visant une mise en œuvre efficace des nouveaux PARNA pourraient être admissibles à une subvention du FNACE.

Le programme de GRPC continue d'être exécuté en étroite relation avec le programme de coopération en matière d'application des lois, ainsi qu'avec le programme de coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord. Ce dernier concerne la modélisation du transport du mercure et des dioxines dans l'atmosphère, substances qui font directement l'objet de PARNA connexes déjà établis et mis en œuvre. En outre, le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales table sur les activités de surveillance du milieu marin déjà en cours dans le golfe du Maine et la baie des Californies, et il permettra d'établir des liens étroits avec les projets qui seront entrepris dans le cadre du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, y compris le projet de surveillance des écosystèmes et le projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord.

Activités en 2001

Aperçu

Les principales fonctions d'exécution du projet de GRPC et les entités qui en sont responsables sont les suivantes :

La planification et la gestion du projet sont coordonnées par le Groupe de travail avec l'aide de ses organes subsidiaires et du Secrétariat de la CNACE. Le Groupe de travail tiendra deux réunions en 2001 et fera un bilan du projet après chacune d'elles. Un plan stratégique quinquennal établi en 2000 l'aide à orienter et à évaluer les progrès de ces activités. Il a également pour tâche d'examiner les documents d'évaluation de substances préparés par le GESS et de formuler des recommandations au Conseil à cet égard.

La mise en œuvre des mesures du PARNA relatif au mercure ainsi que la facilitation d'activités trinationales et la coordination du suivi de l'ensemble des progrès à l'échelle nationale relèvent du Groupe de mise en œuvre connexe. Le Groupe de mise en œuvre s'attachera en priorité au renforcement des capacités au Mexique.

Le Groupe chargé de la sélection des substances du Groupe de travail sur la GRPC a recommandé, lors de la onzième réunion ordinaire du Groupe de travail sur la GRPC, que soit préparé un PARNA relatif au lindane. Le Groupe de travail sur la GRPC a indiqué qu'il tiendra compte de cette recommandation et qu'il soumettra sa propre recommandation au Conseil à l'occasion de sa douzième réunion ordinaire prévue pour mars 2001.

L'établissement du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène. Un groupe établira ce PARNA, en 2001, en tenant compte des conclusions d'un atelier de spécialistes qui a eu lieu en 2000, et il en soumettra une première ébauche à l'examen d'intervenants. La mise en œuvre de ce PARNA doit débuter en 2002.

L'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, tel que le prescrit la résolution du Conseil n° 99-01, a donné lieu à une séance de consultation préliminaire, en 2000, qui a réuni des spécialistes et un groupe d'étude constitué dans le but de situer la portée de ce PARNA, de même qu'à un atelier subséquent en compagnie d'intervenants afin d'examiner des propositions de sites de surveillance clés. Le choix de ces sites se fondera sur les réseaux existants en Amérique du Nord et ils viendront grossir le nombre de sites que compte déjà le Mexique. Ces derniers exigeront des fonds pour y renforcer les capacités, et le financement se fera soit dans le cadre du volet du programme de GRPC consacré à ce renforcement, soit dans celui d'un processus de sollicitation de fonds à l'extérieur de la CNACE.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
<p>Activité 1 – Groupe de travail</p> <p>Cette activité vise à soutenir : les principales fonctions du Groupe de travail touchant la direction et la coordination du projet, la réalisation d'analyses et la rédaction de documents, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports d'étape; la tenue de deux réunions ordinaires comprenant des séances gouvernementales et publiques, et de plusieurs téléconférences destinées à coordonner et à orienter les travaux de ses organes subsidiaires; l'examen régulier de la mise en œuvre des PARNA ainsi que de leur établissement; l'établissement de rapports à l'intention des représentants suppléants et du Conseil; la recherche de moyens de solliciter des fonds auprès de sources externes pour réaliser des activités de mise en œuvre relatives à la GRPC.</p>	145 000
<p>Activité 2 – Examen par un groupe de mise en œuvre</p> <p>Cette activité vise à soutenir les travaux du Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au DDT destinés à examiner cette mise en œuvre et à établir un rapport connexe.</p>	2 000

<p>Activité 3 – Programme de renforcement des capacités</p> <p>Cette activité prévoit l'utilisation des ressources que la CNACE consacre au renforcement des capacités pour solliciter des fonds afin de concrétiser les engagements concernant la mise en œuvre des PARNA. Cette sollicitation sera notamment menée auprès du FEM et de la Banque mondiale. Cette activité donne généralement lieu à la formulation détaillée de propositions de projets ainsi qu'à un long cycle de lancement de ces projets. Cette composante des activités de GRPC sera coordonnée par le Groupe de travail et les présidents de ses organes subsidiaires. Ils cerneront particulièrement les activités liées aux PARNA qui requièrent un financement plus important que celui que permettent les budgets de la CNACE.</p>	<p>180 000</p>
<p>Activité 4 – Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure</p> <p>Cette activité consiste à coordonner les activités trilatérales de mise en œuvre et d'examen de la phase II de ce PARNA ainsi que d'échange d'information. Il s'agit de financer une ou plusieurs réunions et téléconférences du Groupe connexe afin de mettre cette phase en œuvre et de consulter le Groupe de travail. Les principales sous-activités comprennent certaines mesures de cette phase II, soit : la mesure 3a)(iv), qui prévoit un examen des mécanismes nationaux d'établissement de rapports sur le suivi du devenir ultime des déchets contenant du mercure; la mesure 6a)(iii), qui prévoit la présentation d'un rapport public au Conseil sur les progrès réalisés; la mesure 5, qui énonce des activités de communication; la mesure 4b), qui prévoit la coordination des activités de mise en œuvre avec celles du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales; d'autres mesures destinées à accélérer la mise en œuvre du PARNA, plus précisément les activités relatives à l'élimination des facteurs d'exposition des enfants au mercure, et l'instauration d'un système trilatéral d'établissement de rapports sur le suivi de la mise en œuvre du PARNA à l'échelle nationale. Il est également prévu de poursuivre l'établissement, entrepris en 2000, d'un inventaire des émissions de mercure en Amérique du Nord et, plus particulièrement, des sites présentant des concentrations élevées de cette substance.</p>	<p>120 000</p>
<p>Activité 5 – Groupe d'établissement de PARNA supplémentaires</p> <p>Cette activité vise à appuyer l'établissement de PARNA supplémentaires, si le Conseil en décide ainsi, ce qui comprendra la constitution d'un groupe à cette fin (élaboration de son mandat et de son plan de travail, p. ex.); les réunions de ce groupe avec des spécialistes et des intervenants; plusieurs téléconférences à diverses étapes du processus d'établissement du PARNA; une séance de consultation auprès de nombreux spécialistes et intervenants; la rédaction d'un certain nombre d'ébauches du PARNA; la consultation du public et la révision du PARNA en fonction des observations formulées. Les fonds prévus seront réaffectés si aucun nouveau PARNA n'est jugé nécessaire.</p>	<p>80 000</p>

<p>Activité 6 – Groupe d'établissement du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène</p> <p>Cette activité est destinée à soutenir le parachèvement de l'élaboration de la phase I de ce PARNA et d'entamer celle de la phase II (en appliquant la méthode utilisée pour élaborer les phases I et II du PARNA relatif au mercure). Les activités générales comprennent : la tenue de réunions du Groupe avec des spécialistes et des intervenants; plusieurs téléconférences à diverses étapes du processus d'établissement du PARNA; une séance de consultation auprès de nombreux spécialistes et intervenants; la rédaction d'un certain nombre d'ébauches du PARNA; la consultation du public et la révision du PARNA en fonction des observations formulées. Il est également prévu de mener des activités concertées avec la CMI, par l'entremise de son Conseil consultatif international sur la qualité de l'air, et de soutenir un inventaire de références de base concernant les trois substances visées par le PARNA (dont les volumes attribuables au brûlage des déchets dans les jardins).</p>	<p>120 000</p>
<p>Activité 7 – Groupe d'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales</p> <p>Cette activité prévoit le soutien à l'établissement de ce PARNA. Les activités générales comprennent : la tenue de réunions du Groupe connexe avec des spécialistes et des intervenants; plusieurs téléconférences à diverses étapes du processus d'établissement du PARNA; une séance de consultation auprès de nombreux spécialistes et intervenants; la rédaction d'un certain nombre d'ébauches du PARNA. Il est plus particulièrement prévu : de rédiger un document conceptuel qui constituera une version préliminaire du PARNA; de prévoir dans celui-ci le renforcement à long terme des capacités de surveillance et d'évaluation du devenir des substances visées par la GRPC et faisant l'objet d'un PARNA (le DDT, le chlordane, les BPC, le mercure, les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène, le lindane et possiblement le plomb); de tabler sur les résultats de la mise en œuvre des autres PARNA en visant la réduction des facteurs d'exposition des enfants à ces polluants; la réalisation d'une analyse des écarts que révèlent les indicateurs de l'état de santé des adultes et des enfants en fonction de leur milieu de vie; la mise au point de paramètres de surveillance du devenir des substances visées par les PARNA.</p> <p>Le suivi du devenir ultime des substances et des résultats obtenus au cours de la mise en œuvre des PARNA s'exercera en grande partie par l'intermédiaire des réseaux de surveillance existants au Canada et aux États-Unis, alors que l'on envisage la création de nouveaux points de surveillance au Mexique pour couvrir ainsi l'ensemble du continent. Cet effort consistera également à améliorer la comparabilité des données et les méthodes servant à les recueillir. La CMI, par l'entremise de son Conseil consultatif international sur la qualité de l'air, a réitéré son désir de collaborer à l'établissement de ce PARNA. De plus, le groupe pourra se livrer à des exercices de modélisation, à l'échelle continentale, à l'appui du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.</p>	<p>200 000</p>
<p>Activité 8 – Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS)</p> <p>Cette activité est destinée à soutenir la tenue des réunions du GESS et de plusieurs téléconférences. Le GESS examinera le processus de sélection des substances et formulera des recommandations afin le modifier. On envisage de l'étendre à des classes et des groupes de substances ou à des secteurs de l'industrie dans le but, notamment, d'étudier globalement les perturbations du système endocrinien que provoquent certaines substances.</p>	<p>40 000</p>

Activité 9 – Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC Cette activité vise à soutenir la tenue d'un atelier sur des technologies de rechange pour éliminer les BPC et la réalisation d'une activité reliée à la mise en œuvre de ce PARNA.	30 000
Ressources nécessaires	917 000

Participation du public

Les documents relatifs à la GRPC sont affichés sur le site Web de la CNACE par souci d'améliorer la transparence des activités du projet et de rendre des comptes à leur sujet. L'engagement du Groupe de travail en matière de transparence, outre cette reddition de comptes au public, se manifeste par la tenue de consultations publiques à grande échelle, tant au stade préliminaire de l'établissement des PARNA que durant leur mise en œuvre. Les observateurs qui comptent ses divers groupes subsidiaires comprennent des représentants du secteur privé, du milieu universitaire, et de groupes environnementalistes et autochtones.

Renforcement des capacités

Le projet de GRPC est entré dans une nouvelle phase de mise en œuvre qui prévoit l'intégration du renforcement des capacités dans la plupart des champs d'activité, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des PARNA déjà établis. Dans bien des cas, le principal centre géographique des activités de renforcement des capacités se trouve au Mexique, et bien que le Groupe de travail et ses organes subsidiaires soient appelés à assumer des fonctions de coordination et d'encadrement, la mise en œuvre de la plupart de ces activités incombe premièrement aux membres mexicains de ces groupes, en collaboration avec le Secrétariat de la CNACE et le Groupe de travail sur la GRPC. On accordera de plus en plus d'importance à la recherche de fonds supplémentaires afin d'aider le Mexique à renforcer ses capacités de soutien au programme de GRPC.

En 2001, les efforts de renforcement des capacités se concentreront de plus en plus sur la mise en place et l'exécution d'activités de financement d'envergure. Celles-ci sont destinées à soutenir le renforcement des capacités mexicaines d'application de dispositions précises des PARNA ainsi que celles, plus générales, de la résolution du Conseil concernant la GRPC. Outre la demande de subvention au FEM dont il a été question précédemment au sujet du DDT, on envisage de solliciter des fonds pour mettre en œuvre le PARNA relatif au mercure ainsi que celui relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène.

Résultats prévus

On prévoit que les principales activités de la phase II du PARNA relatif au mercure seront bien avancées en 2001 et que les PARNA relatifs au DDT, aux BPC et au chlordane auront été mis en œuvre, à l'exception de ceux à caractère permanent que les gouvernements ont institutionnalisés, et, éventuellement, des efforts de renforcement des capacités destinés à examiner des solutions de rechange au DDT et au chlordane. Le PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, celui relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, de même que celui relatif au lindane seront établis en 2001 et probablement mis en œuvre en 2002. Les activités de lancement de la mise en œuvre du premier de ces PARNA ont été quelque peu retardées en 2000 afin de tirer parti de la réévaluation des dioxines par les États-Unis.

Le processus de sélection des substances aura été évalué, et l'on prévoit que les recommandations du Groupe de travail permettront de le réorienter de manière à placer l'Amérique du Nord au premier plan en matière d'actions nationales concertées et à faire progresser la réalisation des engagements pris dans le cadre d'accords binationaux et multinationaux dans le domaine de la mise en œuvre.

Au cours des deux prochaines années, les responsables du projet de GRPC veilleront à ce que les activités prévues donnent suite de façon adéquate et proactive aux préoccupations que suscite la santé des enfants. Ils s'assureront ainsi que les processus et activités relatifs à la GRPC tiennent compte et tirent parti des dernières découvertes scientifiques, en redoublant de vigilance à l'égard des effets que peuvent avoir les substances chimiques sur le fœtus et les enfants en bas âge en Amérique du Nord.

Partenaires et/ou participants prévus

De par sa nature même, ce projet est axé sur la concertation et donne lieu à la participation de différents paliers de gouvernement, d'entreprises et d'associations industrielles, d'ONGE et d'universités. Des institutions internationales et binationales telles que la CMI et la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada participent à des activités ou les coparrainent. On peut s'attendre à une participation accrue d'organismes d'aide et de financement internationaux, binationaux et nationaux, ainsi qu'à l'établissement de liens plus officiels avec le Groupe de travail technique de l'ALÉNA sur les pesticides.

Activités en 2002 et 2003

Aperçu

Le projet de GRPC constitue une activité permanente depuis 1995. Quoique le programme évolue en fonction de nouvelles exigences, les changements apportés aux activités et aux sous-activités seront relativement peu nombreux en 2002 et 2003. Il y a tout lieu de croire que le niveau de financement sera le même que par le passé, bien que l'éventail de ces activités et sous-activités puisse légèrement varier en raison d'événements prévus et imprévus. La CNACE continuera d'établir et d'examiner des PARNA et de sélectionner d'autres substances. Elle envisagera également le rôle qu'elle pourrait jouer, notamment, en matière de surveillance, d'établissement de rapports et de mise en œuvre dans le cadre d'une convention internationale sur les polluants organiques rémanents, si les trois Parties à l'ALÉNA concluent une telle convention.

3.3.1 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

Sommaire du projet

Ce projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord a pour objet de mieux connaître les sources et la manipulation des substances chimiques toxiques résultant d'activités industrielles en Amérique du Nord. Il comporte les travaux suivants :

- la publication des rapports de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord;
- la création d'un site Web sur les RRTP nord-américains;
- la recherche de moyens pour améliorer l'accès et la compréhension des données des RRTP en collaboration avec des groupes d'intervenants.

En outre, le projet vise à soutenir la poursuite de l'établissement d'un programme de RRTP au Mexique, à faciliter les efforts destinés à améliorer la comparabilité des RRTP nationaux, de même qu'à dresser un tableau plus complet des rejets de polluants en Amérique du Nord en analysant les données sur les sources diffuses. La CNACE collabore déjà avec d'autres organisations internationales dans le contexte d'activités connexes aux RRTP ayant une portée mondiale et régionale.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à favoriser la diffusion de l'information sur les rejets et les transferts de polluants afin de mieux faire connaître les sources et la manipulation des substances chimiques toxiques, d'éclairer le dialogue entre les intervenants et l'établissement de priorités, de stimuler les efforts de réduction de la pollution.

Ses objectifs comprennent les suivants :

- Donner un aperçu annuel des données sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord et les analyser.
- Entreprendre des analyses particulières en recourant à ces données ainsi qu'à d'autres informations pertinentes afin d'approfondir des questions relatives à la pollution qui suscitent un intérêt particulier sur le continent.
- Améliorer l'utilité que peuvent avoir les RRTP pour les citoyens, les collectivités, les secteurs public et privé et d'autres parties intéressées en diffusant les données que les programmes nationaux permettent de recueillir, en facilitant l'accès à l'information, en cherchant des moyens de mieux interpréter les données des RRTP, en trouvant des possibilités d'utiliser ces données et d'autres données pertinentes (p. ex., sur la santé, l'environnement, la démographie et l'économie).
- Favoriser une plus grande comparabilité des RRTP nord-américains.
- Dresser un tableau plus complet des rejets de polluants en Amérique du Nord en compilant et en analysant les données sur les sources diffuses.
- Coordonner les travaux relatifs aux RRTP nord-américains avec des travaux analogues menés à l'échelle internationale.

Justification

Les RRTP fournissent des données sur la nature et la quantité des substances préoccupantes qui font l'objet de rejets ou de transferts par les établissements industriels et d'autres sources, ainsi que sur les endroits où s'effectuent ces rejets et transferts. Selon la résolution n° 00-07 que le Conseil a adoptée au cours de sa VII^e session annuelle, à Dallas, au Texas, les RRTP « constituent des outils précieux en vue de gérer les substances chimiques de façon rationnelle, de favoriser l'amélioration de la performance environnementale, d'offrir aux citoyens un accès à l'information sur les polluants rejetés et transférés dans leur collectivité, d'aider les gouvernements à exercer un suivi des tendances, à révéler les progrès réalisés en matière de réduction de la pollution, à fixer des priorités et à évaluer les progrès accomplis à l'aide des politiques et des programmes environnementaux ».

Au cours de la dernière décennie, les RRTP et les questions connexes liées à la diffusion d'informations environnementales ont suscité de plus en plus d'intérêt dans le monde entier. Au nombre des principes et

engagements pris dans le cadre du programme Action 21, à la réunion de 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), on compte l'établissement d'inventaires des émissions et l'élaboration de programmes afin de favoriser l'application du droit à l'information du public et des travailleurs. En 1996, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont sont membres les trois pays nord-américains, a publié une déclaration de son Conseil qui demande aux membres d'instaurer, d'établir et de publier des RRTP nationaux et de favoriser la comparabilité de ces registres et l'échange des données entre pays voisins. Le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) a également axé ses activités sur les RRTP et organisé une réunion spéciale sur ces registres en octobre 2000.

L'Amérique du Nord est bien placée pour jouer un rôle de chef de file en vue d'instaurer et d'utiliser des RRTP aux échelles nationale et régionale. Chacun des trois pays dispose d'un programme de RRTP. Le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis a permis de recueillir, pour la première fois, les données déclarées par les établissements industriels pour l'année 1987. Au Canada, les établissements ont commencé à faire de telles déclarations relativement à leurs rejets et transferts de 1993 dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). Au Mexique, les déclarations ont débuté en 1997 en vertu du programme volontaire de *Registro de Emisiones y Transferencias de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de polluants). Par l'intermédiaire de la CNACE, les trois pays innovent en compilant et en analysant les données recueillies en vertu de ces programmes nationaux et en mettant cette information à la disposition du public nord-américain grâce aux rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* et au site Web sur les RRTP.

Ces registres sont des outils novateurs qui peuvent servir toutes sortes de fins. Ils permettent d'exercer un suivi des substances qui sont considérées dangereuses pour la santé humaine et/ou l'environnement, et aident ainsi les secteurs public et privé et la population à cerner des mesures prioritaires et à assumer la responsabilité que représente l'utilisation de substances chimiques. Par exemple, de nombreuses sociétés se servent des données qu'elles recueillent pour renseigner le public sur leur performance environnementale ainsi que pour trouver des moyens de réduire ou de prévenir la pollution. Les gouvernements peuvent recourir à ces données pour établir et évaluer les priorités de leurs programmes. Les collectivités et les citoyens les utilisent pour mieux connaître les sources de polluants et leur gestion, et comme base de discussion avec les sociétés industrielles et les gouvernements. Les activités du projet de RRTP de la CNACE visent à promouvoir et à étendre les diverses utilisations de ces données dans les différents secteurs de la société civile.

État d'achèvement

En mai 2000, la CNACE a publié le cinquième rapport annuel de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord. Ce rapport présente et analyse les données sur les rejets et les transferts que les établissements industriels nord-américains ont déclarées dans le cadre des programmes de RRTP nationaux. Pour comparer ces données dont la déclaration est assujettie à des prescriptions différentes, la CNACE s'appuie sur des éléments qu'elles ont en commun en vue d'établir un ensemble de données appariées. Ces ensembles constituent la base de l'information et des analyses du rapport de la série *À l'heure des comptes*. Jusqu'à présent, il comprend seulement des données du Canada et des États-Unis; les données du Mexique que l'on pourrait comparer à celles des deux autres pays ne sont pas encore disponibles.

Pour établir ces rapports, la CNACE a mis en œuvre un vaste processus de consultation qui comporte la distribution de documents de travail, une séance publique avec le Groupe consultatif multilatéral formé d'intervenants des trois pays, la formulation d'observations et la rédaction d'une réponse à ces observations. Le projet de RRTP a tiré fructueusement parti de la contribution et des suggestions de représentants des secteurs public et privé, d'ONG, de citoyens et de chercheurs dans le cadre de ce processus de consultation. En 2000, le Groupe consultatif a également formulé des recommandations utiles concernant des sujets sur lesquels la CNACE pourrait se pencher afin d'élargir l'accès aux données des RRTP et de mieux les interpréter. Les membres de ce groupe et des parties intéressées ont participé de façon dynamique aux diverses activités que soutient la CNACE en vue de promouvoir l'instauration des RRTP et leur utilisation.

La compilation des données des RRTP recueillies à l'échelle nationale fait ressortir les différences des systèmes des trois pays et offre l'occasion aux responsables de leurs programmes nationaux de collaborer et d'améliorer la comparabilité de ces programmes. À la IV^e session annuelle ordinaire du Conseil de la CNACE, qui s'est tenue en juin 1997, les ministres ont adopté la résolution n° 97-04, intitulée *Promotion de la comparabilité des registres de rejets et de transferts de polluants*. Cette résolution engage les trois gouvernements à instaurer des RRTP plus comparables tout en reconnaissant que chaque pays peut appliquer une approche qui lui est propre pour recueillir et

utiliser des données sur l'environnement. Les interactions entre les représentants des programmes nationaux dans le cadre des activités de la CNACE ont également servi à faciliter un échange informel d'information et d'expériences entre les trois pays.

Constatant l'importance que revêt l'accès aux données des RRTP, la CNACE s'est employée à créer un site Web trilingue sur les RRTP nord-américains. Ce site présente les points saillants d'un ensemble de données appariées et permet aux utilisateurs de rechercher des données en ligne ou de télécharger les ensembles de données recueillies annuellement. Les membres du Groupe consultatif ont été invités à examiner un prototype de ce site Web, à l'automne de 2000, et à formuler des observations à son sujet. Une nouvelle version de ce site sera mise en service vers la fin de 2000 ou au début de 2001.

La CNACE a entrepris un travail pluriannuel visant à déterminer et à estimer d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord, puisque les RRTP ne font état que d'une partie des rejets anthropiques de substances chimiques dans l'environnement. Les sources qui ne sont pas visées par certains ou par tous les RRTP comprennent les sources mobiles (les véhicules de transport), les petites sources (les stations-service et les nettoyeurs à sec) ainsi que les sources locales (les exploitations agricoles). Une étude a été entreprise en 1998-1999, en collaboration avec les responsables du projet de la CNACE sur la qualité de l'air, afin de dresser un inventaire des sources d'information dans les trois pays, de déterminer leur degré de comparabilité, de relever les méthodes courantes et d'étudier la mise en application d'un système d'information géographique (SIG). Cette étude servira de fondement aux activités futures de la CNACE destinées à inventorier et à évaluer la contribution de sources diffuses de polluants déterminées en Amérique du Nord.

Dans sa résolution n° 00-07, le Conseil fait état d'un certain nombre d'éléments qui sont essentiels à l'efficacité des RRTP, réitère sa détermination à publier un rapport annuel sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord (série *À l'heure des comptes*) et convient de continuer de déployer des efforts individuels et collectifs destinés à promouvoir les RRTP, notamment l'accès du public aux données qu'ils contiennent et leur utilisation aux échelles nationale, régionale et internationale.

Activités en 2001

Aperçu

Établissement et publication des rapports de la série *À l'heure des comptes*

En 2001, il est prévu d'établir le rapport sur les données de 1999 et de planifier celui sur les données de 2000. Le processus d'établissement de ces rapports comporte une étape de consultation préalable auprès d'intervenants.

Établissement et publication de suppléments spéciaux

En 2001, la CNACE commencera à établir une série de suppléments spéciaux afin de compléter les rapports de la série *À l'heure des comptes*; ces suppléments tableront sur les données des RRTP nord-américains ainsi que sur d'autres sources d'information. Au cours de la même année, elle publiera un premier supplément sur les activités de prévention de la pollution que réalisent les établissements déclarants et commencera à en préparer un autre sur les liens entre les polluants/les données des RRTP et la santé des enfants, conformément à la résolution du Conseil n° 00-10.

Exploitation, mise à jour et développement du site Web sur les RRTP

En 2001, la CNACE actualisera les données du site Web avec les données de 1998 (et de 1999, le cas échéant) et entreprendra une phase de développement afin d'améliorer son utilité, notamment en le dotant de fonctions de mise en correspondance des données. Une partie importante de cette activité consistera à établir des liens entre les données des RRTP et celles de programmes de la CNACE et d'autres sources.

Établissement d'un plan de mise en œuvre et facilitation des mesures permettant d'améliorer la comparabilité des RRTP

La résolution du Conseil n° 97-04 prescrit à la CNACE d'établir et de mettre annuellement à jour un plan de mise en œuvre dans le but d'améliorer la comparabilité des RRTP nord-américains. En 2001, le Secrétariat travaillera de

concert avec les responsables des programmes nationaux de RRTP afin de réaliser les activités suivantes, au besoin : évaluer les progrès accomplis, formuler des recommandations afin d'améliorer la comparabilité des RRTP, chercher d'autres sujets d'analyse, le cas échéant, et rédiger des documents de fond. La version actualisée de ce plan sera mise à la disposition du public pour fin d'examen.

Compilation et analyse de données sur d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord

Afin de compléter et de mettre en contexte les données provenant d'autres sources industrielles recueillies en vertu des RRTP nord-américains, la CNACE continuera de relever et de compiler des données comparables sur des sources diffuses de substances chimiques dans l'ensemble de données appariées et/ou celles exclues des analyses. On examinera en particulier, de concert avec les responsables du programme de la CNACE sur la qualité de l'air, les possibilités de compiler des données sur les contaminants atmosphériques courants. La CNACE et les responsables des RRTP nationaux décideront de l'orientation et de la portée de cette activité en 2001, en tenant compte des suggestions du Groupe consultatif.

Soutien aux activités relatives au RETC mexicain

La CNACE continuera de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du programme de RETC mexicain en vue d'atteindre l'objectif énoncé dans le communiqué du Conseil de 1999, à savoir que les trois pays instaurent un processus de déclaration obligatoire des rejets de polluants. En 2001, la CNACE continuera d'aider le Mexique dans les domaines de la sensibilisation et de la formation relativement à son RETC, ce qui comprend le parachèvement d'un guide technique pour les entreprises en se fondant sur des documents analogues disponibles à l'échelle mondiale et en tenant compte des résultats d'une évaluation des besoins réalisée en 2000. La CNACE cherchera des sources externes de financement pour appuyer les activités connexes au RRTP du Mexique et continuera de soutenir une activité de cette nature à l'échelle d'un État.

Élargissement de l'accès à l'information des RRTP et examen des moyens permettant de mieux interpréter cette information

La CNACE continuera de travailler de concert avec les groupes d'intervenants afin de trouver des moyens d'élargir l'accès à l'information sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord et de favoriser son utilisation et son interprétation. Les activités de 2001 seront choisies à la lumière des sujets et des mécanismes que le Groupe consultatif a proposés en 2000, ainsi que de l'intérêt manifesté par des partenaires éventuels (p. ex., le secteur privé et des ONG). Ces activités comprendront probablement un suivi des projets entrepris en 2000, dont les projets connexes subventionnés par le FNACE.

Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés aux échelles internationale et hémisphérique

La CNACE continuera de coordonner ses travaux avec ceux de l'OCDE et d'organes compétents de l'Organisation des Nations Unies (ONU), et ceux menés dans d'autres régions et pays afin d'échanger des expériences, de prévenir les chevauchements et de promouvoir l'instauration et l'utilisation des RRTP.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Établissement et publication du rapport <i>À l'heure des comptes 1999</i> .	175 000
• Sous-activité 1 : Analyse des données et établissement du rapport (phase II).	125 000
• Sous-activité 2 : Traduction, publication et diffusion du rapport.	50 000
Activité 2 : Choix des consultants et travaux préliminaires sur le rapport <i>À l'heure des comptes 2000</i> (phase I).	44 000
Activité 3 : Préparation et publication de suppléments spéciaux.	25 500
Activité 4 : Exploitation et développement du site Web sur les RRTP.	15 500

• Sous-activité 1 : Exploitation du site Web et mise à jour des ensembles de données.	5 000
• Sous-activité 2 : Développement du site Web (phase II).	10 500
Activité 5 : Mise à jour d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP et facilitation d'activités connexes.	4 000
Activité 6 : Compilation et analyse de données sur d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord.	10 000
Activité 7 : Soutien aux activités relatives au RETC mexicain.	100 000
• Sous-activité 1 : Soutien aux travaux d'élaboration et de mise en œuvre du RRTP mexicain.	47 000
• Sous-activité 2 : Soutien à l'activité relative à la déclaration de rejets dans le cadre d'un RRTP régional.	53 000
Activité 8 : Élargissement de l'accès à l'information des RRTP et examen des moyens permettant de mieux interpréter cette information.	40 000
Activité 9 : Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés aux échelles internationale et hémisphérique.	5 000
Ressources nécessaires	419 000

Participation du public

La consultation et la collaboration des groupes d'intervenants, dont les secteurs public et privé, les groupes d'intérêt représentant le public et d'autres parties intéressées, constituent deux éléments essentiels du programme de RRTP. Le Groupe consultatif multilatéral, qui comprend des représentants de divers groupes et des particuliers des trois pays, a apporté son aide en guidant l'établissement des rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* et d'autres aspects du présent projet. Un certain nombre de ces groupes et particuliers ont décidé de participer directement à la réalisation des activités du projet.

Bien que le public soit invité à formuler des observations en tout temps sur le projet, il existe une procédure de consultation structurée en vue de l'établissement des rapports annuels qui comporte les étapes suivantes :

- La constitution d'une liste de personnes qui pourraient être intéressées à participer à la consultation. La CNACE vérifie auprès des responsables des RRTP nationaux si cette liste a un rapport pertinent avec les sujets d'intérêt relevés dans les pays qu'ils représentent.
- La diffusion d'un document de travail exposant les divers éléments à choisir en ce qui concerne le contenu et la présentation du prochain rapport.
- La sollicitation d'observations auprès du Groupe consultatif et d'autres parties intéressées dans le cadre d'une réunion publique et d'un processus de formulation d'observations par écrit.
- La rédaction d'une réponse aux observations les résumant et exposant l'approche préconisée par la CNACE à la lumière du point de vue des intervenants.

Afin de prendre pleinement en compte l'opinion du public, les consultations se déroulent au début du processus, avant que l'on n'entame l'établissement du rapport.

Renforcement des capacités

L'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre du RETC mexicain a été et demeure une priorité pour le programme de RRTP en vue d'améliorer la comparabilité des registres des trois pays. Les activités de renforcement des capacités ont été axées sur les éléments suivants : l'amélioration des aptitudes techniques au sein des secteurs public et privé relativement aux déclarations de rejets et à la gestion des données recueillies; la sensibilisation du public aux RRTP

et l'élargissement de l'accès à l'information; le soutien des activités pertinentes réalisées par des groupes environnementalistes.

Résultats prévus

- Publication du rapport *À l'heure des comptes 1998* (printemps de 2001).
- Publication du rapport *À l'heure des comptes 1999* (hiver 2001–2002).
- Publication du rapport *À l'heure des comptes 2000* (décembre 2002).
- Publication d'un supplément spécial sur la déclaration des activités de prévention de la pollution (printemps 2001).
- Publication d'un supplément spécial dont le sujet est à déterminer (hiver 2001–2002).
- Publication d'un supplément spécial dont le sujet est à déterminer (fin de 2002).
- Exploitation, mise à jour et développement du site Web sur les RRTP.
- Mise à jour annuelle d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP nationaux (printemps 2001 et 2002).
- Compilation et analyse de données sur des sources diffuses déterminées de polluants en Amérique du Nord.
- Soutien aux travaux d'élaboration et de mise en œuvre du RETC mexicain.
- Réalisation de l'activité relative à la déclaration de rejets dans le cadre d'un RRTP régional au Mexique.
- Facilitation et réalisation d'activités, en faisant appel à des groupes d'intervenants intéressés, afin d'élargir l'accès aux données des RRTP et d'améliorer l'utilisation et l'interprétation de ces données.
- Participation de la CNACE au groupe de coordination des RRTP dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC).
- Collaboration avec l'OCDE et d'autres organisations relativement à des activités connexes aux RRTP.

Partenaires et/ou participants prévus

La CNACE continuera de collaborer avec les intervenants suivants :

- les représentants des programmes nationaux de RRTP et d'autres fonctionnaires;
- les ONG, les associations industrielles, les entreprises, les chercheurs, les universitaires et les citoyens, en particulier ceux qui font partie du Groupe consultatif (dont on peut obtenir la liste des membres sur demande);
- les organisations internationales qui ont entrepris des travaux connexes [particulièrement l'OCDE, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le PNUE];
- les institutions et les groupes qui participent activement à des travaux entrepris le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis relativement à la déclaration de rejets dans le cadre d'un RRTP régional.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Les RRTP peuvent être précieux pour connaître et suivre les progrès réalisés dans les mesures prises à l'égard des divers enjeux que suscite la salubrité de l'environnement. La CNACE cherche des possibilités de promouvoir de telles utilisations des RRTP et l'application des données recueillies au cours du projet de RRTP nord-américain dans le cadre de certaines des activités qu'elle réalise. Cela comprend la GRPC, la santé des enfants et l'environnement, la qualité de l'air, la biodiversité, le droit et les politiques de l'environnement, la restructuration de l'électricité et le rapport sur l'état de l'environnement. Elle étudie également le moyen de relier l'ensemble des données des RRTP nord-américains avec celles d'autres sources de données, y compris celles qui découlent de ses projets, en visant particulièrement à aider les utilisateurs à établir des liens entre ces données et d'autres types d'information à l'aide de paramètres géographiques. En 2000, le FNACE subventionnera un certain nombre de projets communautaires relatifs aux RRTP, à l'accès à l'information environnementale et à la participation du public aux processus décisionnels. On s'efforcera de tabler sur les résultats de ces projets et sur l'expérience acquise, et d'inviter les bénéficiaires de subventions du FNACE à participer à des activités connexes au projet de RRTP.

Activités en 2002 et 2003

Aperçu

Établissement et publication des rapports de la série *À l'heure des comptes*

En 2002, il est prévu de publier le rapport sur les données de 2000 et de planifier et d'établir celui sur les données de 2001. En fonction de la date à laquelle la CNACE recevra les données de la part des responsables des programmes nationaux, elle pourra éventuellement publier le rapport sur les données de 2001 en décembre 2002.

Établissement et publication de suppléments spéciaux

En 2001, la CNACE publiera le deuxième supplément spécial de la série prévue et entamera la préparation d'un troisième dont le sujet est à déterminer.

Exploitation et mise à jour du site Web sur les RRTP

En 2002, la CNACE actualisera les données du site Web avec les données de 1999 et de 2000; si les ressources le permettent, elle apportera des améliorations au site afin de le rendre plus facile à utiliser.

Mise à jour d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP

En 2002, le Secrétariat se joindra aux responsables des programmes de RRTP nationaux afin de mettre à jour un plan de mise en œuvre et d'entreprendre d'autres activités, le cas échéant.

Soutien aux activités relatives au RETC mexicain

La CNACE continuera de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du programme de RETC mexicain.

Élargissement de l'accès à l'information des RRTP et examen des moyens permettant de mieux interpréter cette information

La CNACE continuera de travailler de concert avec le Groupe consultatif et des organisations partenaires compétentes afin de trouver des moyens d'élargir l'accès aux données sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord, et de favoriser l'utilisation et l'interprétation de ces données (les activités à entreprendre restent à déterminer).

Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés aux échelles internationale et hémisphérique

La CNACE continuera de coordonner ses travaux avec ceux de l'OCDE et d'organes compétents de l'ONU, et ceux menés dans d'autres régions et pays afin d'échanger des expériences, de prévenir les chevauchements et de promouvoir l'instauration et l'utilisation des RRTP.

2002
Activité 1 : Établissement et publication du rapport <i>À l'heure des comptes 2000</i> .
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Analyse des données et établissement du rapport (phase II).• Sous-activité 2 : Traduction, publication et diffusion du rapport.
Activité 2 : Établissement et publication du rapport <i>À l'heure des comptes 2001</i> .
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Choix des consultants et travaux préliminaires sur le rapport <i>À l'heure des comptes 2001</i> (phases I et II).• Sous-activité 2 : Traduction, publication et diffusion du rapport.

Activité 3 : Préparation et publication de suppléments spéciaux.
Activité 4 : Exploitation et mise à jour du site Web sur les RRTP.
Activité 5 : Mise à jour d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP et facilitation d'activités connexes.
Activité 6 : Soutien aux activités relatives au RETC mexicain.
Activité 7 : Élargissement de l'accès à l'information des RRTP et examen des moyens permettant de mieux interpréter cette information.
Activité 8 : Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés aux échelles internationale et hémisphérique.

2003

La CNACE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine en 2003. Elle continuera de chercher des moyens d'établir des rapports en se fondant sur une plus grande base de données sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord.

3.4.1 Renforcement des capacités de prévention de la pollution

Sommaire du projet

Dans le monde entier, il est désormais notoire que la prévention est une stratégie fructueuse en vue de réduire les charges de polluants industriels tout en accroissant la productivité et la compétitivité.

Le but de ce projet consiste à compléter et à consolider les diverses activités que la CNACE a entreprises jusqu'à présent par les moyens suivants : le renforcement des liens qui unissent différents intervenants nord-américains dans le domaine de la prévention de la pollution; la consolidation du *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution); l'échange et la diffusion d'informations pertinentes dans la région. Le Fiprev, qui a été créé par la CNACE, la *Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa* (Funtec, Fondation mexicaine pour les innovations et les transferts de technologies dans les PME) et la *Confederación de Cámaras Industriales* (Concamin, Confédération des chambres industrielles du Mexique), a pour objectif d'appliquer la résolution du Conseil n° 96-12. Il est également question de rendre le Fiprev autonome à long terme, et l'on incitera les associations industrielles nord-américaines — dont les conseils d'entreprises du Canada et des États-Unis et la Concamin du Mexique — à faire partie du comité technique du Fiprev.

En outre, on consolidera le fonctionnement de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique, et l'on tentera d'établir des liens entre cette table ronde et celles du Canada et des États-Unis de façon à tirer parti des occasions de collaborer dans ce domaine à l'échelle régionale.

Buts et objectifs

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Promouvoir l'utilisation de techniques et de technologies de prévention de la pollution dans les petites et moyennes entreprises (PME) du Mexique et soutenir le renforcement de leurs capacités de gestion de l'environnement.
- Faciliter la mise en œuvre de mesures de prévention de la pollution dans les établissements industriels en leur offrant l'assistance technique, l'information et le financement nécessaires pour réaliser des projets de cette nature.
- Consolider et renforcer l'organisation et le fonctionnement d'une table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.
- Établir des liens entre les tables rondes du Canada, des États-Unis et du Mexique sur la prévention de la pollution.
- Rendre le Fiprev financièrement autonome pour qu'il continue de financer des projets destinés à réduire la production de polluants dans les PME du Mexique.
- Consolider le Fiprev en coordonnant ses activités avec celles d'autres sources de financement du Mexique.
- Constituer un groupe de donateurs afin d'accroître les ressources financières du Fonds et de l'associer aux activités de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.

Justification

Lorsque les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont signé l'ANACDE, en 1993, l'un de leurs objectifs consistait à promouvoir la mise en œuvre de pratiques et de politiques de prévention de la pollution. En vertu du paragraphe 10(2) de l'Accord, la CNACE est habilitée à formuler des recommandations sur les stratégies et techniques de prévention de la pollution à appliquer pour satisfaire aux dispositions de l'Accord.

Néanmoins, le pourcentage d'entreprises nord-américaines qui ont instauré des programmes de prévention de la pollution est encore faible. Afin d'encourager ce type d'initiatives, il convient de renforcer les mécanismes d'échange d'informations à ce sujet en Amérique du Nord et d'offrir un soutien technique et financier aux PME du continent.

État d'achèvement

En 1995, la CNACE a mené une étude visant à évaluer la situation en matière de prévention de la pollution en Amérique du Nord. Celle-ci a permis de recommander une série de mesures aux trois pays en tenant toutefois compte de leurs différences sur les plans de l'économie et du développement. Cette étude a permis de conclure que les activités entreprises par des institutions en vue d'encourager la prévention de la pollution sont bien organisées au Canada, alors qu'elles le sont raisonnablement aux États-Unis et ne font que débiter au Mexique. Le fait que l'on n'entreprenne pas davantage d'activités de ce genre est surtout dû à des lacunes en matière d'information, de technologie et de financement.

Pour régler cette situation, les auteurs de l'étude ont formulé les recommandations suivantes :

- Promouvoir l'échange d'informations afin que les activités de prévention en cours ne soient pas menées de façon isolée.
- Apporter un soutien technique aux activités de prévention de la pollution.
- Mettre sur pied des projets qui montrent aux entrepreneurs les avantages que procurent les activités de prévention de la pollution.
- Offrir des mécanismes de financement adéquats pour ce type de projets.
- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques industrielles qui incitent les entreprises à établir des liens dans leur structure de production en y appliquant des principes de prévention de la pollution.

La CNACE a suivi ces recommandations en entreprenant des activités qu'elle a regroupées, pour la plupart, en 1998. Les nombreuses études qu'elle a menées dans divers secteurs industriels ont révélé que ce genre de mesures procuraient des avantages économiques et environnementaux.

La CNACE a lancé dix projets pilotes dans le but de démontrer les avantages économiques et environnementaux des techniques et technologies de prévention de la pollution : deux dans des tanneries, un dans une verrerie, un dans une usine de peintures, deux dans des fonderies, deux dans des usines de résines synthétiques, un dans une usine de fils métalliques et un dans une usine d'huiles végétales comestibles.

Donnant suite à la résolution du Conseil n° 96-12, la CNACE a créé, en septembre 1996, un fonds pilote pour les projets destinés à prévenir la pollution dans les PME du Mexique. La CNACE a apporté un soutien technique au fonds qu'administre la Funtec, laquelle est basée dans les bureaux de la Concamin. Les deux institutions se sont engagées à doter le Fiprev d'un capital initial d'environ 830 000 \$US entre 1996 et 2000 (350 000 \$ dans le cas de la CNACE et 480 000 \$ dans celui de la Funtec) afin de le rendre autonome.

À l'heure actuelle, les activités de plusieurs petites tanneries sont financées, ce qui leur permettra d'économiser des quantités considérables d'eau et de produits chimiques, et ce, grâce au réemploi de bains et à d'autres modifications apportées aux procédés. Selon des études techniques préliminaires, ces modifications devraient leur permettre de réduire leur consommation d'eau et de produits chimiques de 60 % et de 80 % respectivement. Ainsi, les déversements d'eaux résiduelles et les répercussions de ces déversements sur l'environnement diminueront de façon notable.

En septembre 2000, le Fiprev avait accordé 12 prêts totalisant 2,7 millions de pesos environ (300 000 \$US) et en a autorisé 16 autres pour un montant approximatif de 3,4 millions de pesos (375 000 \$US). Sur l'ensemble des projets qu'il a financés, 10 visaient le secteur du tannage, un le secteur de la galvanoplastie et un autre le secteur de l'alimentation. Seize projets sont en voie d'élaboration : 12 dans le secteur du tannage et les autres, dans les domaines de la galvanoplastie, du nettoyage à sec, des produits chimiques et de la transformation des métaux.

En septembre 2000 également, les remboursements de crédit s'élevaient à 638 381 pesos (71 000 \$US) en capital, plus 329 931 pesos (36 500 \$US) en intérêts, conformément aux calendriers de paiements. Les avantages environnementaux que procurent les 12 projets se chiffrent en économies annuelles de 729 tonnes de produits chimiques et d'un peu plus de 38 700 mètres cubes d'eau. On s'attend à des augmentations appréciables en 2001 et dans les années subséquentes.

La promotion de la Table ronde sur la prévention de la pollution est une activité auxiliaire fructueuse de la CNACE dans ce domaine. Cette table ronde a débuté ses activités le 28 janvier 2000, le jour où son Comité organisateur a tenu sa première réunion. Ce comité est constitué de onze membres représentant les secteurs public et privé, des universités, ainsi que des organismes et des ONG qui offrent une aide technique et financière.

Depuis janvier, sept autres réunions ont eu lieu. La plus récente a porté sur l'évaluation des résultats de la rencontre des 24 et 25 août à Jurica, dans l'État de Querétaro. Outre le gouvernement étatique, environ 150 participants étaient présents. La réunion comprenait six groupes de discussion sur des sujets divers touchant l'élaboration, l'exécution et le suivi d'activités de prévention de la pollution dans les domaines de la production et des services. Elle a aussi donné lieu à un atelier sur la mise en place d'une production écologique, ainsi qu'à des visites d'entreprises ayant mis sur pied des projets fructueux de prévention de la pollution.

Dans la foulée de ces activités, on a constitué six groupes de travail sur divers sujets reliés à la prévention de la pollution. Leurs activités ont débuté en novembre 2000, avec l'appui de la CNACE et du *Centro Mexicano de Producción más Limpia* (CMPL, Centre mexicain pour une production écologique).

Une page Web (http://www.cmpl.ipn.mx/mesa_redonda.htm) a été créée pour la Table ronde; on y trouve des renseignements complets sur le projet, de même que les présentations des intervenants et les programmes d'activités des groupes de travail.

En vue d'examiner les possibilités de coopération entre les trois tables rondes nord-américaines, des représentants de chacune se sont réunis à deux reprises – une fois à Querétaro (Mexique) et une fois à Montréal (Canada). Ces rencontres ont donné lieu à l'établissement de trois grands domaines d'intérêt commun : les politiques et stratégies de prévention de la pollution, le renforcement des capacités et les liens entre les trois tables rondes.

Activités en 2001

Aperçu

Les activités des prochaines années viseront à compléter et à regrouper les activités entreprises jusqu'à maintenant par la CNACE en matière de prévention de la pollution. On consolidera la Table ronde sur la prévention de la pollution en sollicitant la participation de toutes les parties intéressées à ce domaine au Mexique et, plus particulièrement, d'entités compétentes des États-Unis et du Canada. Il est notamment prévu d'instaurer un mécanisme qui permettra, à moyen terme, de conférer un caractère institutionnel à la Table ronde, de même que de renforcer le volet intersectoriel du Comité organisateur. À cette fin, celui-ci tiendra des réunions et mettra en place des mécanismes de liaison et de suivi pour les activités de la Table ronde; par exemple, en constituant des réseaux de communication, de discussion et d'information, en créant un centre d'information sur la prévention de la pollution et en formant des groupes de travail sur divers sujets.

En outre, on tentera de renforcer les relations existantes entre les tables rondes du Canada, du Mexique et des États-Unis par l'établissement de liens entre leur site Web respectif, le partage de listes de courriel et d'informations sur la prévention de la pollution, la mise en place de réseaux entre les membres des trois tables rondes. Les membres de chaque table ronde seront encouragés à participer aux événements organisés par ceux des autres tables rondes, et on favorisera l'interaction entre les groupes de travail des trois tables rondes.

En outre, on intensifiera les efforts visant à encourager le financement de projets de prévention de la pollution dans les PME. Une autre activité importante consistera à favoriser la consolidation du Fiprev en l'associant aux mécanismes de financement dont disposent d'autres institutions financières de grande envergure.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Activités entreprises sous l'égide de la Funtec et de la Concamin afin de promouvoir le Fiprev auprès des PME.	1 000
Activité 2 : Tenue de deux réunions du Comité technique du Fiprev.	7 000
Activité 3 : Transfert des activités du Fiprev à la Table ronde sur la prévention de la pollution.	7 000
Activité 4 : Consolidation de la Table ronde sur la prévention de la pollution.	30 000
Activité 5 : Contribution au Fiprev.	70 000

Ressources nécessaires	115 000
-------------------------------	----------------

Participation du public

On a accordé une place importante à la participation du public à ce projet, qui donne suite à une recommandation d'un groupe trinational de spécialistes chargé d'examiner un document de travail sur les stratégies de prévention de la pollution. Diverses associations industrielles et des gens d'affaires ont facilité l'élaboration d'études de cas en y prenant part. Dans certains cas, on a pu compter sur la participation d'étudiants d'établissements locaux d'enseignement supérieur auxquels on doit un grand nombre des recommandations formulées à la suite de ces études.

Le Comité technique qui régit le Fiprev regroupe des financiers, des universitaires, des industriels, des spécialistes gouvernementaux et trois membres du CCPM (un de chaque pays). En outre, des représentants de divers secteurs — gouvernements fédéral et locaux, universités, banques, gens d'affaires — interviennent également dans le processus de prise de décisions du Comité directeur.

En raison du caractère du projet de table ronde, on envisage susciter la participation de pratiquement tous les secteurs de la société. Au sein des membres de son Comité organisateur, on trouve des représentants du CMPL, la *Nacional Financiera* (Société financière nationale), la *Concamin*, l'*Instituto Politécnico Nacional* (IPN, Institut polytechnique national), l'université de Guadalajara, la *Federación Mexicana de Ingeniería Sanitaria y Ambiental* (Femisa, Fédération mexicaine du génie sanitaire et environnemental) et le *Consejo Empresarial para el Desarrollo Sustentable* (Conseil du patronat pour un environnement durable), de même qu'un certain nombre d'organismes gouvernementaux, dont l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau fédéral de la protection de l'environnement) et l'*Instituto de Ecología de Guanajuato* (Institut d'écologie de Guanajuato).

Les groupes de travail comptent une grande diversité de particuliers et d'institutions, la plupart étant des consultants, des ONG et des représentants des secteurs de l'enseignement supérieur et de l'assistance technique.

Renforcement des capacités

Le projet est entièrement orienté sur le renforcement des capacités, tant pour appuyer la mise en œuvre de mesures de prévention de la pollution dans les PME que pour créer les mécanismes financiers qui permettront de soutenir cette mise en œuvre.

Dans les projets de démonstration, on a sollicité la participation d'entrepreneurs, d'ingénieurs du secteur privé et, dans certains cas, d'étudiants dont le programme d'étude est lié aux méthodes de prévention de la pollution, afin de leur montrer comment élaborer, évaluer et mettre en œuvre ces activités. Les participants ont ainsi eu l'occasion d'apprendre sur le tas, ce qui devrait les inciter à continuer de mettre en œuvre des activités de prévention de la pollution, même lorsque les consultants ne seront plus sur place.

Par ailleurs, le Fiprev permet au Mexique d'accroître sa capacité de promouvoir des activités de prévention de la pollution, grâce au financement concurrentiel offert aux PME qui ont besoin de soutien financier pour la mise en œuvre de telles activités.

L'établissement de la Table ronde sur la prévention de la pollution établit et renforce des liens qui faciliteront la circulation des informations nécessaires pour promouvoir et appliquer des mesures de prévention de façon efficace. Les groupes de travail s'intéressent à des sujets connexes au renforcement des capacités au Mexique. Par conséquent, leurs activités favoriseront l'échange et la diffusion d'informations et tireront parti des synergies entre leurs participants.

Il est prévu que les tables rondes du Canada et des États-Unis participeront au renforcement des capacités au Mexique, par le biais notamment de l'échange d'information et de personnel professionnel, des interactions entre les groupes de travail et, peut-être, le recours à des télésystèmes d'apprentissage.

Résultats prévus

La Table ronde sur la prévention de la pollution fournira une tribune pour promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures destinées à prévenir, à éliminer ou à réduire la pollution à sa source en Amérique du Nord, notamment au Mexique. Cette tribune facilitera le dialogue et les échanges d'idées entre les industriels, les institutions financières, les pouvoirs publics, le secteur universitaire et les ONG, qui pourront ainsi coordonner leurs efforts de manière plus efficace et atteindre plus facilement leurs objectifs. Cela permettra de réduire les chevauchements et de combler les lacunes relevées dans les activités de prévention de la pollution, en ayant pour autre avantage de faire régner un esprit de coopération parmi les groupes intéressés, ce qui facilitera la diffusion de l'information et le transfert de technologies.

Les réunions offriront aux participants l'occasion de tenir des discussions informelles sur des thèmes particuliers et de nouer des liens permanents, ce qui pourrait mener à des projets conjoints et, partant, à une utilisation plus efficace des ressources disponibles. Elles constitueront en outre un moyen d'instaurer des stratégies efficaces qui font l'unanimité parmi les intervenants en vue de la mise sur pied d'activités de prévention de la pollution.

La consolidation du Fiprev est censée donner les résultats suivants :

Financement :

- de 40 autres entreprises en 2001;
- de 60 autres en 2002.

Ces activités procureront les avantages suivants sur le plan environnemental :

Réduction de la consommation d'eau :

- de 70 000 mètres cubes en 2001;
- de 105 000 mètres cubes en 2002.

Réduction de la production de déchets :

- de 3 200 tonnes en 2001;
- de 4 800 tonnes en 2002.

Partenaires et/ou participants prévus

Les institutions associées à ce projet sont représentées au sein des principaux organes qui régissent le Fiprev, à savoir le Comité directeur ou le Comité technique. Elles comprennent : la Concamin, l'*US Council for International Business* (USCIB, Conseil américain du commerce international), le Conseil canadien du commerce international (CCCI), la Funtec, l'*Universidad Nacional Autonoma de México* (UNAM, Université nationale autonome du Mexique), l'IPN, la *Nacional Financiera*, l'INE, la *Banco Nacional de Comercio Exterior* (Banque nationale du commerce extérieur), le *World Environmental Center* (WEC, Centre mondial de l'environnement).

Le CMPL a pris une part active à la promotion de la Table ronde sur la prévention de la pollution. Cet organisme a joué un rôle de premier plan dans ce projet et a procuré des ressources pour l'organiser. Les entités suivantes y ont également participé : l'INE, le Profepa, la *Nacional Financiera*, la Concamin, l'IPN, l'université de Guadalajara, la Femisa, le Conseil des entreprises pour le développement durable et l'*Instituto de Ecología de Guanajuato*. L'université de Guadalajara et le gouvernement de l'État de Querétaro ont aussi apporté un appui financier et non financier à l'organisation et à la logistique de la dernière réunion de la table ronde.

Des représentants d'autres tables rondes sur la prévention de la pollution ont assisté à cette réunion, notamment celles des États-Unis, d'Europe et d'Amérique latine, ainsi que des membres de diverses organisations liées à presque tous les secteurs de la société mexicaine. On espère que les tables rondes du Canada et des États-Unis participeront au renforcement et à la consolidation de la table ronde mexicaine.

Activités en 2002 et 2003

2002
Activité 1 : Activités entreprises sous l'égide de la Funtec et de la Concamin afin de promouvoir le Fiprev auprès des PME.
Activité 2 : Tenue de deux réunions du Comité technique du Fiprev.
Activité 3 : Poursuite des travaux de la Table ronde sur la prévention de la pollution.

La CNACE examinera la possibilité de soutenir les activités qui seront proposées dans le cadre d'une réunion conjointe des représentants des trois tables rondes nationales sur la prévention de la pollution.

3.4.2 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Sommaire du projet

En juin 2000, le Conseil de la CNACE a adopté la résolution n°00-10 concernant la santé des enfants et l'environnement. Dans cette résolution, le Conseil reconnaissait que les enfants peuvent être particulièrement vulnérables à de nombreux dangers environnementaux présents dans l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent, la nourriture qu'ils absorbent et le milieu dans lequel ils évoluent, s'instruisent et jouent; il constatait également que la prévention est le moyen le plus efficace de protéger les enfants. Le Conseil affirmait en outre que les parents ont le droit de savoir si des substances potentiellement dangereuses peuvent avoir des répercussions sur la santé de leurs enfants.

Par cette résolution, les Parties s'engagent à travailler en partenariat afin d'élaborer un programme de coopération destiné à protéger les enfants des menaces environnementales. Au départ, ce programme sera axé sur des problèmes précis de santé qui sont liés à l'environnement, notamment l'asthme, d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb (dont l'intoxication par cette substance) et les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques. La résolution prévoit également la création d'un comité consultatif d'experts qui formulera des recommandations au Conseil sur les enjeux relatifs à la santé des enfants et à l'environnement. Les autres activités prescrites par le Conseil comprennent les suivantes :

- Inventorier les activités nationales, bilatérales et trilatérales dans ce domaine.
- Tenir un atelier trilatéral qui amorcera l'élaboration d'un programme de coopération concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.
- Soutenir la tenue d'un atelier national au Mexique.
- Entreprendre des activités qui sensibiliseront et informeront davantage les parents et le public en ce qui concerne les préoccupations liées à la santé des enfants et à l'environnement.
- Contribuer à créer une synergie entre les activités menées par les divers milieux scientifiques qui s'intéressent à la salubrité de l'environnement des enfants. La résolution prescrit en outre diverses mesures précises visant à incorporer la perspective de la santé des enfants dans le programme de travail de la CNACE.

Buts et objectifs

Le but des activités de la CNACE dans ce domaine consiste à travailler avec les Parties en vue d'élaborer un programme de coopération à long terme destiné à protéger les enfants des menaces environnementales, dans le dessein global de réduire les pressions d'origine humaine qui s'exercent sur la santé des enfants.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Élaborer un programme de coopération concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.
- Veiller à ce que l'on tienne compte de la participation et du point de vue du public ainsi que des intervenants dans le programme de la CNACE (les gouvernements, les particuliers, les collectivités, l'industrie et les groupes non gouvernementaux voués à l'environnement et à la santé ont tous un rôle à jouer relativement aux enjeux que suscite la santé des enfants, et ce processus peut être utilisé pour favoriser la conclusion de partenariats gouvernementaux et de partenariats entre les secteurs public et privé).
- Assurer une meilleure intégration des considérations relatives à l'environnement et à la santé et favoriser les communications entre les divers milieux scientifiques qui se préoccupent de la salubrité de l'environnement des enfants.
- Entreprendre des activités destinées à sensibiliser et à informer davantage les parents et le public en ce qui concerne les menaces environnementales à la santé des enfants, ainsi que les moyens de prévenir l'exposition à ces menaces.
- Donner la santé des enfants et l'environnement comme perspective aux principaux secteurs d'activité de la CNACE afin de trouver des possibilités de mieux protéger la santé des enfants des menaces environnementales.
- Dresser le bilan des travaux en cours, évaluer les lacunes, partager l'information et le savoir-faire en matière de programmes nationaux au sein de chaque pays et entre les trois gouvernements, et relever des possibilités de

faire progresser la collaboration, sous l'égide de la CNACE, dans le domaine de la santé des enfants et de l'environnement.

Justification

Les incidences des dangers environnementaux sur la santé des enfants attirent de plus en plus l'attention des scientifiques, des décideurs et du public dans les trois pays nord-américains. Dans la résolution n° 00-10, le Conseil reconnaissait que l'on possède de plus en plus de preuves scientifiques du fait que les enfants sont particulièrement vulnérables à de nombreux polluants. Il cautionnait les principes énoncés dans la déclaration de 1997 des ministres de l'environnement des pays du G-8 sur la salubrité de l'environnement des enfants, de même qu'au chapitre 25 du programme Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Pour garantir un environnement sécuritaire aux enfants, il faut prendre des mesures à tous les paliers : local, national, régional et même mondial. Compte tenu de la place unique qu'elle occupe à titre d'organisation régionale vouée aux questions environnementales, la CNACE a la possibilité de jouer un rôle important en faisant progresser les questions touchant la santé des enfants et l'environnement à l'échelle nord-américaine. Par le biais de ce projet, la CNACE peut apporter sa contribution en facilitant le déploiement et la promotion des efforts d'un grand éventail d'intervenants qui ont un rôle à jouer dans ce domaine en Amérique du Nord, en élaborant le programme nord-américain de coopération concernant la santé des enfants et l'environnement, en entreprenant des activités concrètes qui cadrent avec son programme de travail.

État d'achèvement

Constatant la nécessité de mieux coordonner la protection des enfants contre les menaces environnementales en Amérique du Nord et de renforcer la coopération à cette fin, le Conseil de la CNACE a annoncé, en juin 1999, la tenue d'une activité spéciale en vue d'étudier les possibilités d'action de la Commission dans ce domaine. Le Symposium sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, qui a eu lieu à Toronto le 10 mai 2000, et la réunion des représentants des gouvernements tenue le 11 mai 2000 ont constitué d'importants premiers pas dans le processus d'élaboration d'un plan d'action commun par les trois pays. Les conclusions du Symposium et de la réunion des représentants des gouvernements ont été l'un des importants fondements de la résolution n° 00-10 concernant la santé des enfants et l'environnement, que le Conseil de la CNACE a adoptée au cours de sa session ordinaire annuelle tenue à Dallas (Texas) en juin 2000.

À la suite de cette session du Conseil, on a constitué une équipe trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants. Ce groupe s'est réuni régulièrement pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution du Conseil n° 00-10.

Le Secrétariat de la CNACE a reçu une subvention de 50 000 \$US de l'EPA des États-Unis, à titre de contribution supplémentaire, pour financer les activités à entreprendre en 2000 et en 2001, notamment l'établissement d'inventaires des activités menées dans le domaine et la tenue de deux ateliers.

Activités en 2001

Aperçu

Soutien au comité consultatif d'experts

On constituera pour une période de deux ans un comité consultatif d'experts, formé de neuf membres (trois de chaque pays) hautement compétents choisis par les Parties, qui sera chargé de formuler des recommandations au Conseil sur les enjeux entourant la santé des enfants et l'environnement. Le mandat du comité sera élaboré en collaboration avec l'équipe trilatérale et sera approuvé par les représentants suppléants. Le comité se réunira au moins deux fois par année et sera invité à participer aux manifestations liées à la salubrité de l'environnement des enfants.

Inventaire des activités nationales, bilatérales et trilatérales relatives à la santé des enfants et à l'environnement

De concert avec l'équipe sur la salubrité de l'environnement des enfants, le Secrétariat de la CNACE dressera l'inventaire des activités nationales, bilatérales et trilatérales liées à la santé des enfants et à l'environnement. Cette

activité a pour but de dresser un bilan des travaux en cours, d'évaluer les lacunes et de déterminer les possibilités de collaboration, compte tenu des priorités nationales.

Soutien à un atelier national sur la santé des enfants et l'environnement au Mexique

On aidera à organiser un atelier national à Mexico, au début de 2001, afin d'attirer davantage l'attention des politiciens sur la santé des enfants et l'environnement au Mexique et de susciter des engagements de leur part.

Organisation d'un atelier trinational sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord et mise en route d'activités de suivi

Le Secrétariat de la CNACE travaillera en collaboration avec les Parties, par l'entremise de l'équipe SEE, pour tenir un atelier gouvernemental au printemps de 2001 au Mexique. L'atelier réunira des représentants des ministères responsables de l'environnement, de la santé, de l'industrie, des finances, des ressources naturelles et d'autres secteurs, le cas échéant. Il permettra aux Parties de partager de l'information et du savoir-faire en matière de programmes nationaux et de commencer à élaborer des éléments précis du programme de la CNACE sur la santé des enfants. Au départ, ce programme sera axé sur l'asthme (y compris les déclencheurs comme la fumée de tabac dans l'air ambiant, les polluants intérieurs et les polluants atmosphériques extérieurs) et d'autres maladies respiratoires, sur les effets du plomb (dont l'intoxication par cette substance) et sur les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques. Des activités de suivi, basées sur les résultats de l'atelier, seront alors mises en route.

Recueil d'information sur la santé des enfants et l'environnement

La résolution du Conseil n° 00-10 prévoit la création d'un recueil informatisé d'activités de recherche et d'autres renseignements scientifiques pertinents, sur le site Web de la CNACE, afin de créer une synergie entre les milieux de la recherche des trois pays qui se consacrent à la santé et à l'environnement. La résolution prescrit également d'entreprendre des activités destinées à sensibiliser et à informer davantage les parents et le public en ce qui concerne les menaces environnementales à la santé des enfants, ainsi que les moyens de prévenir l'exposition à ces menaces; à cette fin, elle prévoit notamment la création d'une page Web offrant des renseignements et des liens pertinents. En 2001, la CNACE définira les besoins des utilisateurs et amorcera les travaux de conception d'une page Web sur la santé des enfants et l'environnement afin d'atteindre ces deux objectifs.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
<p>Activité 1 : Établissement d'inventaires des activités nationales, bilatérales et trilatérales relatives à la santé des enfants et à l'environnement.</p> <p><i>Ce montant sera complété par une subvention de l'EPA correspondant à environ 45 000 \$CAN.</i></p>	20 000
<p>Activité 2 : Soutien au comité consultatif d'experts.</p>	40 000
<p>Activité 3 : Soutien à un atelier national sur la santé des enfants et l'environnement au Mexique.</p> <p><i>Ce montant sera complété par une subvention de l'EPA correspondant à environ 15 000 \$CAN.</i></p>	10 000
<p>Activité 4 : Organisation d'un atelier trinational sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord; élaboration d'un programme de coopération concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord; mise en route d'activités de suivi.</p> <p><i>Ce montant sera complété par une subvention de l'EPA correspondant à environ 15 000 \$CAN.</i></p>	65 000
<p>Activité 5 : Définition des besoins des utilisateurs et travaux initiaux de conception d'une page Web concernant la santé des enfants et l'environnement sur le site Internet de la CNACE, en vue d'informer le public et de créer une synergie entre les milieux scientifiques qui se consacrent à la santé et à l'environnement.</p>	10 000

Activité 6 : En accord avec les Parties, soutenir le réseautage avec d'autres projets de la CNACE et d'autres projets touchant la santé des enfants et l'environnement.	8 000
Ressources nécessaires	153 000

Participation du public

En mai 2000, la CNACE a organisé le Symposium sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord afin d'assurer la participation du public à la planification initiale d'un projet dans ce domaine. Le Secrétariat collaborera avec l'équipe SEE pour veiller à ce que les membres du public et les intervenants puissent examiner et commenter le programme de coopération concernant la santé des enfants et l'environnement qu'élaboreront les Parties. En outre, la CNACE créera une page Web et un recueil de sources d'information à l'intention du public, selon les modalités décrites plus haut.

Résultats prévus

- Publication d'inventaires des activités nationales, bilatérales et trilatérales relatives à la santé des enfants et à l'environnement en Amérique du Nord (printemps 2001).
- Élaboration initiale d'un programme de coopération concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.
- Travaux initiaux de conception d'une page Web concernant la santé des enfants et l'environnement sur le site Internet de la CNACE.

Partenaires et/ou participants prévus

Le Conseil a noté que les gouvernements, les particuliers, les collectivités, l'industrie et les groupes non gouvernementaux voués à l'environnement et à la santé ont un rôle à jouer relativement aux enjeux que suscite la santé des enfants. En 2001, l'équipe SEE travaillera avec le Secrétariat et le comité consultatif d'experts pour examiner les possibilités de réseautage et de partenariats dans le cadre du processus d'élaboration du programme touchant la santé des enfants et l'environnement. On examinera aussi les possibilités de réseautage avec des activités nationales et binationales déjà en cours dans les domaines de la santé et de l'environnement.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

La CNACE examinera des possibilités de promouvoir la protection de la santé des enfants dans ses autres principaux secteurs d'activité et, notamment, dans le cadre des autres projets du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé. Le Conseil a noté que la phase II du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au mercure (projet de GRPC), traite spécifiquement des préoccupations que soulève, pour les femmes en âge de procréer et les enfants, une exposition à des concentrations de plus en plus élevées de mercure. On compte d'autres possibilités d'établissement de liens avec les projets suivants :

- Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord
- Qualité de l'air et santé des enfants
- Couloirs de transport et d'échanges commerciaux
- GRPC – PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales
- Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP) – analyse spéciale portant sur la santé des enfants et l'environnement dans *À l'heure des comptes*

Droit et politiques de l'environnement

Buts

Le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement est axé sur les priorités découlant des obligations et des engagements qu'énonce l'ANACDE relativement aux normes environnementales, à la performance environnementale et à la poursuite du développement et de l'amélioration des lois sur l'environnement. Ce programme est destiné à surveiller les tendances relevées dans le cadre de l'établissement et de l'application de ces lois et normes et à en faire état, y compris les innovations en termes de réglementation, d'instruments économiques et d'activités volontaires. Il se penche également sur les engagements pris dans le contexte de l'ANACDE en matière de participation du public aux processus d'établissement et d'application des normes environnementales.

Composantes du secteur de programme

Pour atteindre ce but, le secteur de programme a été divisé en deux parties. La première, intitulée *Normes et performance environnementales*, est centrée sur les objectifs de l'ANACDE visant à renforcer la coopération dans le domaine de l'élaboration et de l'amélioration des lois et des règlements sur l'environnement. Il est prévu d'établir une tribune régionale favorisant des échanges d'information concernant : des stratégies nationales de remplacement, dans la perspective de mettre en œuvre des normes environnementales améliorées; des méthodes de normalisation; des mécanismes de participation du public aux processus d'établissement des normes. Le programme soutient également l'application de processus visant une plus grande compatibilité régionale des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité en matière d'environnement, et ce, en accord avec les dispositions de l'ALÉNA; il préconise aussi la complémentarité des mesures volontaires.

La deuxième partie du secteur de programme, intitulée *Coopération en matière d'application des lois*, donne directement suite aux obligations des Parties d'appliquer efficacement leurs lois et règlements respectifs sur l'environnement. En vertu de la directive du Conseil de renforcer la coopération régionale en matière d'application des lois, le programme soutient également une tribune régionale de hauts fonctionnaires de ce domaine. Il vise aussi la recherche de méthodes de remplacement pour appliquer les lois efficacement et améliorer l'accès des parties privées aux recours.

Normes et performance environnementales

- Rapport comparatif sur les normes environnementales

Coopération en matière d'application des lois

- Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord
- Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois
- Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois
- Systèmes de gestion de l'environnement favorisant la conformité aux lois et la performance environnementale

4.1.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales

Sommaire du projet

La CNACE établira un rapport sur les normes environnementales en vigueur dans des domaines qui préoccupent le Canada, le Mexique et les États-Unis. Ces domaines pourraient comprendre notamment : les tendances en matière de commerce des déchets et les systèmes réglementaires régissant le transport transfrontalier des déchets; l'agriculture intensive; les systèmes de contrôle des espèces envahissantes; la lutte contre les émissions atmosphériques des centrales électriques. Ce rapport constituera le fondement d'un processus visant à accroître la compatibilité des règlements et normes techniques de l'environnement dans le domaine étudié.

Buts et objectifs

Le but du projet consiste à renforcer la coopération en vue d'élaborer et d'améliorer les prescriptions techniques et les normes environnementales par l'échange d'information et la mise sur pied d'un processus visant à accroître la compatibilité des règlements et normes techniques de l'environnement.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Réaliser une analyse comparative des normes environnementales en vigueur dans un domaine qui préoccupe les trois parties à l'ALÉNA.
- Évaluer les possibilités d'accroître la compatibilité de ces normes environnementales, le cas échéant.

Justification

Ce projet donne suite à la demande du public voulant que la CNACE s'emploie à renforcer la coopération en vue d'élaborer des normes environnementales compatibles, ainsi qu'à favoriser une meilleure connaissance des processus d'établissement de normes dans les trois pays. Il cadre également avec certains objectifs de l'ANACDE, lesquels visent notamment à renforcer la coopération pour élaborer et améliorer les lois et règlements ainsi que la comparabilité des normes techniques, dont celles du secteur privé. Bien que l'article 3 de l'ANACDE reconnaisse à chacune des Parties le droit d'établir ses propres niveaux de protection de l'environnement national ainsi que ses propres politiques et priorités dans ce domaine, les trois Parties sont aussi tenues de veiller à ce que leurs lois et règlements garantissent des niveaux élevés de protection environnementale et de continuer de les améliorer. Aux termes du paragraphe 10(3), le Conseil s'est engagé à renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de la constante amélioration des lois et règlements sur l'environnement en favorisant l'échange d'information sur les critères utilisés et les méthodes appliquées pour établir des normes environnementales nationales. La poursuite de cet objectif doit donner lieu à l'instauration d'un processus qui, sans entraîner pour autant une réduction des niveaux de protection de l'environnement, permette d'améliorer la compatibilité des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité en matière d'environnement, et ce, en accord avec les dispositions de l'ALÉNA. Le projet est également lié au *Programme d'action commun* qui incite les Parties à réaliser une analyse des tendances en matière de performance et de partage d'information sur les normes environnementales.

Ce nouveau projet permettra à la CNACE de renforcer son rôle de tribune en vue de trouver des solutions continentales coordonnées aux principaux défis que suscite l'environnement.

Activités en 2001

Aperçu

En 2001, il est prévu d'entreprendre les activités suivantes :

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Relevé des domaines qui suscitent le plus de préoccupations en vue d'établir un rapport comparatif en collaboration avec le CCPM.	10 000
Activité 2 : Établissement d'un rapport sur le domaine choisi afin d'analyser les normes en vigueur et de cerner des possibilités d'instaurer, le cas échéant, un processus destiné à améliorer la compatibilité des normes et règlements techniques. Cette activité comprend la traduction, la révision et la publication du rapport.	60 000
Ressources nécessaires	70 000

Participation du public

Le projet visera à solliciter des recommandations auprès du CCPM sur les documents relatifs au domaine d'étude choisi.

Résultats prévus

Ce projet donnera un aperçu détaillé des normes nationales en vigueur dans un domaine déterminé qui suscite des préoccupations, et il servira de base à des travaux visant à améliorer la comparabilité des normes environnementales dans le cadre des systèmes réglementaires propres à chaque pays membre de l'ALÉNA.

Partenaires et/ou participants prévus

Le projet prévoit la participation des organismes gouvernementaux compétents de chaque pays ainsi que celle de spécialistes ou de centres d'excellence afin de choisir la méthode comparative qui permettra de réaliser l'étude. Des consultations seront menées auprès du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale dans la mesure où le projet comporte des enjeux relatifs à l'application et à l'observation des lois.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Au nombre des critères qui serviront à choisir le thème des travaux préliminaires, il est prévu de tabler sur les travaux antérieurs et courants de la CNACE.

Activités en 2002 et 2003

Les activités au cours de ces deux années dépendront des travaux considérés comme nécessaires dans le rapport de la CNACE.

4.2.1 Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Conformément aux directives du Conseil, le projet soutient l'accomplissement du mandat du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») et du Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG). La tribune que constituent ces deux groupes contribue à l'échange d'information, de compétences et de stratégies à l'échelle régionale, dans une perspective d'observation plus stricte des lois et de leur application efficace. Le projet prévoit également un soutien aux activités concertées visant l'établissement des rapports annuels des Parties sur l'exécution de leurs obligations en matière d'application des lois. Au cours des prochaines années, des efforts seront déployés pour élargir le réseau et y intégrer des organismes qui se consacrent à d'autres domaines liés à l'environnement, comme les pêches, les parcs et les forêts, et qui représentent les gouvernements fédéraux, étatiques, provinciaux, tribaux et des Premières Nations.

Buts et objectifs

Le projet apporte un soutien au Groupe de travail et au NAWEG dans le cadre de leur mandat consistant à améliorer la coopération des Parties en matière d'application et d'observation des lois sur l'environnement.

Les objectifs du projet pour les trois prochaines années sont les suivants :

- Permettre aux Parties de s'acquitter de leur mandat respectif en matière d'application des lois, dont l'établissement du rapport sur les obligations et les activités des Parties en matière d'application de la législation sur l'environnement pour le rapport annuel de la CNACE, et la préparation d'un rapport sur l'application des lois en 2002.
- Soutenir les efforts visant à accroître le nombre de membres des groupes de travail pour y inclure des représentants de secteurs et d'organismes connexes.
- Sensibiliser d'autres réseaux et organisations connexes.
- Faciliter de meilleures communications avec le public, y compris sa participation au choix de secteurs de coopération d'intérêt prioritaire.

Justification

Ce secteur de programme donne directement suite aux obligations qui incombent aux Parties, en vertu de l'article 5 de l'ANACDE, d'appliquer efficacement leurs lois respectives sur l'environnement, et à celles du Conseil, en vertu du paragraphe 10(4), d'encourager la coopération technique à cette fin. Il applique en outre la résolution du Conseil n° 96-06 constituant le Groupe de travail. Celui-ci, qui est formé de hauts fonctionnaires du domaine de l'application des lois sur l'environnement nommés par les Parties, s'est vu confier le mandat suivant par le Conseil :

- prendre les mesures voulues pour renforcer la coopération entre les Parties en matière d'application et d'observation de la législation sur l'environnement;
- améliorer la collaboration entre les organismes chargés de l'application de la législation sur l'environnement afin de relever les défis dans le domaine de l'application et de l'observation de cette législation;
- faciliter et soutenir les activités concertées relatives à l'application et à l'observation des lois;
- échanger des informations et des expériences en rapport avec des solutions de rechange touchant l'application et l'observation des lois;
- faciliter les possibilités de formation au sein des trois Parties;
- établir, au nom des Parties, le compte rendu sur leurs obligations et leurs activités en matière d'application de la législation sur l'environnement pour le rapport annuel de la CNACE;
- recommander à la CNACE les priorités de programme liées à l'application et à l'observation de la législation sur l'environnement.

Le Groupe de travail compte dans ses rangs le NAWEG, un réseau régional de fonctionnaires chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages. Le secteur de programme donne également suite au *Programme*

d'action commun recommandant que le programme de coopération en matière d'application des lois (le « programme ») soit centré sur l'aide à apporter dans le domaine de la conformité aux lois et sur le partage d'information, tout en contribuant à améliorer le savoir-faire gouvernemental relativement à des moyens de rechange destinés à favoriser une meilleure performance environnementale. L'année 2001 sera marquante pour le Groupe de travail du fait qu'il y aura renouvellement de ses membres et ce, pour les trois pays. Une réunion annuelle spéciale, au printemps de 2001, regroupera les nouveaux membres et des fonctionnaires de haut rang chargés de l'application des lois du Canada, du Mexique et des États-Unis, qui examineront les possibilités de coopération actuelles et nouvelles.

État d'achèvement

Le Groupe de travail a été constitué en 1995 et ses membres ont été officiellement nommés par les Parties en juin 1996. Quant au NAWEG, le Groupe de travail l'a formé à l'automne de 1996 pour établir un lien régional sur des questions relatives à l'application des lois sur les espèces sauvages. La participation supplémentaire du NAWEG, à titre de sous-groupe, au Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes aidera à établir un autre dialogue régional sur des questions d'application des lois et de politiques plus générales.

Depuis 1995, la CNACE a apporté son soutien aux réunions et aux communications des membres du Groupe de travail, du NAWEG et de groupes d'étude connexes. Les réunions du Groupe de travail et du NAWEG ont été coordonnées afin que ces deux organes puissent participer efficacement à l'élaboration et à l'exécution du programme. Les réseaux ont donné naissance à une série de groupes d'étude auxiliaires qui ont entrepris des travaux concertés sur des questions à caractère prioritaire et de portée régionale comprenant : le transport transfrontalier des déchets dangereux; les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et d'autres mécanismes d'observation volontaire des lois; l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La poursuite du soutien apporté par le Groupe de travail garantira une continuité à ces efforts de concertation déployés à l'échelle régionale en regard de l'application des lois. Le Groupe de travail et le NAWEG sont désormais généralement reconnus comme des réseaux modèles en matière d'application des lois à l'échelle nord-américaine. Ils constituent également un point de contact avec les organismes et les entités du monde entier qui se consacrent à l'application des lois, comme Interpol, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'*International Network on Environmental Compliance and Enforcement* (INECE, Réseau international sur l'observation et l'application de la législation sur l'environnement) et d'autres réseaux régionaux similaires.

Le Groupe de travail et le NAWEG ont coordonné l'établissement, par les Parties, des rapports annuels de 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999 sur l'exécution de leurs obligations en matière d'application des lois. Le rapport de 1995 donnait un aperçu de la politique, des programmes et des stratégies des trois pays qui ont servi de fondement à l'établissement des rapports subséquents. En 2000, en réaction à une demande du public qui souhaite davantage d'information sur les activités d'application dans les trois pays, le Groupe de travail a établi un rapport spécial sur trois sujets : les inspections, la promotion de l'observation des lois et la mesure des résultats du programme.

Activités en 2001

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Tenue d'une réunion annuelle spéciale, au printemps de 2001, du Groupe de travail renouvelé et de fonctionnaires de haut rang, qui formuleront des avis sur le programme de coopération de la CNACE en matière d'application des lois et qui examineront les nouvelles possibilités de coopération; préparation d'un document d'information sur un sujet de réflexion en prévision de la réunion; communications permanentes entre le Groupe de travail, le NAWEG et les groupes d'étude.	50 000
Activité 2 : Organisation de réunions complémentaires des groupes d'étude.	18 000
Activité 3 : Soutien à l'échange d'information entre les organismes, à l'établissement de priorités régionales et à l'élaboration d'une stratégie d'application et d'observation des lois sur l'environnement.	17 000

Activité 4 : Coordination de la rédaction de la section du rapport annuel de la CNACE consacrée à l'application des lois.	0
Activité 5 : Sensibilisation du public à l'aide des moyens suivants : a) consultations avec le CCPM, les Comités consultatifs nationaux et des groupes intéressés; b) rédaction d'articles pour le bulletin électronique de la CNACE; c) diffusion de rapports connexes.	20 000
Activité 6 : Sensibilisation d'autres réseaux régionaux et internationaux; sensibilisation, par le Groupe de travail, des organismes provinciaux et étatiques; sensibilisation d'autres organismes par le NAWEG, y compris les organismes étatiques et provinciaux chargés, par exemple, du milieu marin et des parcs, de même qu'Interpol et l'Organisation mondiale des douanes.	3 000
Ressources nécessaires	108 000

Participation du public

Comme cela a été mentionné précédemment, un des principaux objectifs de ce projet a consisté à sensibiliser davantage le public. Jusqu'à présent, le Groupe de travail et le NAWEG ont mené des consultations avec le CCPM et ont parrainé avec ce dernier un atelier sur la participation du public aux activités d'application de la loi. Des dépliants sur le NAWEG faisant le point sur les membres, les priorités et les activités de ce réseau régional ont été publiés et distribués. Tous les rapports et les bulletins du programme sont disponibles sous forme imprimée ainsi que sur la page d'accueil de la CNACE. On cherchera en outre des mécanismes pour que le public participe au choix des questions d'application des lois qui réclament de l'attention à l'échelle du continent nord-américain. Dans le cadre de la planification et de l'exécution d'activités régionales déterminées concernant l'application des lois, on accordera une attention particulière à la participation du public intéressé, dont les ONG, le secteur privé et le milieu universitaire, le cas échéant. En 2000, la CNACE a créé une page Web pour le NAWEG afin que le public ait plus facilement accès à des informations sur les activités du groupe et à ses publications.

Renforcement des capacités

Le soutien de la CNACE aux réseaux régionaux sur l'application des lois a eu pour avantage immédiat d'amener les organismes des Parties chargés de l'application des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages à travailler de façon concertée et efficace en cette matière. Les groupes d'étude ont en outre entrepris un certain nombre d'activités conjointes destinées à renforcer les capacités de surveiller, sur le terrain, la conformité aux lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages et à les appliquer. Elles comprenaient : la série d'ateliers régionaux sur l'application des lois régissant le commerce des espèces en voie de disparition; des ateliers et des activités de sensibilisation axés sur l'intégration d'un réseau régional d'experts légistes de la faune; un projet d'étude en vue d'améliorer la coopération dans le domaine de la surveillance de la conformité aux lois régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux et des CFC, ainsi que de leur application; un projet destiné à accroître la participation des *maquiladoras* aux programmes de prévention de la pollution et d'observation volontaire des lois connexes; une activité concertée d'échange d'information visant à améliorer les politiques et les programmes nationaux sur l'observation volontaire des lois; un projet pilote conjoint dans le domaine des déchets dangereux, qui doit permettre d'établir des indicateurs de l'efficacité des politiques et des stratégies des Parties en matière d'application des lois.

Résultats prévus

Le projet continuera d'apporter un soutien aux réseaux régionaux afin qu'ils puissent poursuivre le renforcement de la coopération régionale visant l'application efficace des lois sur l'environnement et servir de tribune pour développer le programme. Ils ont aussi pour tâche de continuer de coordonner et d'établir le rapport sur l'application des lois sur l'environnement, conformément aux obligations qu'impose l'ANACDE, de même qu'un rapport spécial sur l'application des lois en 2002.

La réunion annuelle spéciale qui doit avoir lieu en avril 2001 sera axée sur des enjeux choisis soulevant des préoccupations communes dans le domaine de l'application des lois; elle permettra aux nouveaux membres du Groupe de travail d'examiner de nouvelles possibilités de coopération dans le domaine de l'application et de l'observation des lois. Le défi des prochaines années consistera à intégrer de nouveaux membres dans les groupes de travail et à restructurer ces derniers afin de favoriser la participation de représentants d'autres organismes compétents, par exemple ceux du domaine des pêches, du milieu marin et des parcs, et d'autres paliers de gouvernement, notamment des organismes provinciaux et étatiques chargés de l'application des lois. Comme il en est question dans la section précédente consacrée à la participation du public, un défi parallèle se pose dans l'immédiat, celui de trouver le moyen de répondre aux demandes de participation du public à la conception et à l'exécution du programme de coopération en matière d'application des lois, ce qui comprend les ONG, les entreprises réglementées et les universités.

Le NAWEG est maintenant reconnu à titre de lien nord-américain avec le sous-groupe d'Interpol chargé des crimes reliés aux espèces sauvages. On cherche à établir des liens similaires avec l'OMD et avec d'autres réseaux qui se consacrent à l'application des lois, dont l'INECE.

Tablant sur le succès obtenu avec la page Web du NAWEG, le Secrétariat créera, sur sa page d'accueil, des hyperliens avec la page d'accueil des organismes des Parties chargés de l'application des lois, en vue de faciliter l'accès à l'information et à l'échange de stratégies dans ce domaine. Il recherchera d'autres mécanismes pour informer le public nord-américain sur les activités des réseaux régionaux et l'amener à y participer.

Partenaires et/ou participants prévus

Le projet se poursuivra en partenariat avec les organismes nord-américains chargés de l'environnement et des espèces sauvages. Les efforts seront centrés sur la diffusion de renseignements afin d'étendre le réseau nord-américain d'application des lois à d'autres organismes connexes, y compris les organismes étatiques et provinciaux qui examinent les questions et besoins d'intérêt prioritaire en vue de s'assurer de l'exécution efficace des lois. La CNACE continuera d'exécuter le projet de concert avec le NAWEG et le Groupe de travail. Elle continuera aussi d'examiner les possibilités de partenariat avec d'autres réseaux régionaux d'application des lois, avec des organisations internationales connexes, comme l'INECE et Interpol, et avec d'autres particuliers et organisations. Le CCPM a estimé que ce domaine devait occuper une place prioritaire dans son plan de travail. Il a suivi les travaux du NAWEG et du Groupe de travail et il sera consulté sur les travaux en cours de ce dernier.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Les travaux effectués dans le cadre des projets du programme de coopération en matière d'application des lois sont supervisés par la tribune régionale d'application des lois. Des liens existent déjà avec le programme de GRPC et avec les projets ayant trait aux espèces envahissantes et aux régions d'intérêt prioritaire du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

Activités en 2002 et 2003

2002
Activité 1 : Tenue d'une réunion annuelle visant à formuler des avis sur le programme de la CNACE sur l'application des lois; examen des rapports d'étape sur les thèmes devant faire l'objet d'efforts coopératifs; communications permanentes entre le Groupe de travail, le NAWEG et les groupes d'étude.
Activité 2 : Organisation de réunions complémentaires des groupes d'étude.
Activité 3 : Soutien à l'échange d'information entre les organismes, à l'établissement de priorités régionales et à l'élaboration d'une stratégie d'application et d'observation des lois sur l'environnement.
Activité 4 : Coordination de la préparation de la partie du rapport annuel consacrée à l'application des lois.

Activité 5 : Sensibilisation du public à l'aide des moyens suivants :
a) consultations avec le CCPM, les Comités consultatifs nationaux et des groupes intéressés; b) publication d'articles dans le bulletin électronique de la CNACE; c) diffusion de rapports connexes.

Activité 6 : Sensibilisation d'autres réseaux régionaux et internationaux; sensibilisation, par le Groupe de travail, des organismes provinciaux et étatiques, de l'INECE et du Groupe de travail de l'Organisation des États américains sur l'application des lois sur l'environnement; sensibilisation d'autres organismes par le NAWEG, y compris les organismes étatiques et provinciaux chargés du milieu marin et des parcs, de même qu'Interpol et l'Organisation mondiale des douanes.

2003

La CNACE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine en 2003.

4.2.2 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois

Sommaire du projet

Ce projet permanent est destiné à soutenir les activités qui renforcent les capacités de chacune des Parties à appliquer efficacement ses lois et règlements sur l'environnement. Ce projet comporte deux volets qui correspondent à une division administrative des tâches au sein des pouvoirs publics : 1) l'application des lois sur les espèces sauvages; 2) l'application et la surveillance de l'observation des lois antipollution. Dans ces deux volets, le programme de renforcement des capacités de la CNACE est axé sur les questions que les Parties ont jugées prioritaires.

Sous l'autorité du NAWEG, le volet consacré à l'application des lois sur les espèces sauvages continue d'être centré sur le renforcement des capacités et des compétences régionales en ce qui a trait à l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de même que sur l'adoption d'une approche régionale relativement aux obligations et priorités communes dans le domaine de l'application des lois.

Le second volet a trait aux questions d'application associées à la lutte contre la pollution. En 2001, il sera axé sur le renforcement des capacités d'application des lois et règlements nord-américains qui mettent en œuvre le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à renforcer les capacités et les compétences régionales dans le cadre des activités portant sur des questions d'application et d'observation des lois sur les espèces sauvages et sur la lutte antipollution.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Concevoir et exécuter des activités de renforcement des capacités en matière d'application des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Examiner d'autres méthodes visant l'application efficace des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages, ainsi que leur observation plus stricte.
- Soutenir la création de bases de données sur l'application des lois en Amérique du Nord et multiplier les possibilités d'échanges intergouvernementaux d'information sur l'application des lois.
- Soutenir l'exécution de l'obligation qu'impose l'article 6 de l'ANACDE aux trois pays signataires concernant l'accès des parties privées à des recours.

Justification

Le projet cadre avec les obligations qui incombent aux Parties, en vertu de l'article 5 de l'ANACDE, d'appliquer efficacement leurs lois respectives sur l'environnement, et avec celles du Conseil, en vertu du paragraphe 10(4), d'encourager l'application et l'observation efficace de ces lois et la coopération technique connexe. En outre, l'article 6 prescrit aux Parties d'accorder aux parties privées un accès aux recours.

Désireux de remplir ces obligations, le Conseil a adopté la résolution n° 96-06 constituant le Groupe de travail, dont le mandat consiste notamment à soutenir le renforcement des capacités d'application efficace et d'observation accrue des lois. En outre, l'auxiliaire du Groupe de travail, le NAWEG, est chargé de collaborer au renforcement des capacités d'application des lois et règlements sur les espèces sauvages. Le secteur de programme applique également la directive du Conseil de la CNACE figurant dans le *Programme d'action commun*, à savoir, apporter une aide en matière d'observation des lois et renforcer les capacités d'application de la CITES et de surveillance de son observation.

Sous la direction du NAWEG, les Parties ont pu élaborer une stratégie et un programme à long terme afin d'assurer l'application efficace de leurs lois respectives régissant la protection des espèces sauvages, qui visent actuellement, conformément aux termes de la CITES, la protection des espèces menacées. Ce volet est destiné à soutenir deux objectifs : le renforcement des capacités d'application des lois et la création d'un réseau régional dans le même

domaine. Les activités connexes sont censées tabler sur les travaux et les résultats antérieurs et mener aux phases suivantes d'une stratégie régionale d'application efficace des lois.

Les trois pays de l'ALÉNA ont signé le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Les États-Unis et le Canada ont déjà imposé des limites strictes à la production et à l'importation d'un grand nombre de ces substances, et l'année 2000 a été marquée par l'entrée en vigueur de restrictions semblables au Mexique à l'égard du CFC-12 et d'autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Cependant, certaines de ces substances à usage restreint (comme le CFC-12, qui est utilisé comme réfrigérant dans les climatiseurs des automobiles) sont encore très en demande en Amérique du Nord. Cette situation a donné lieu à un commerce illicite et prospère de ces substances. Le projet de la CNACE destiné à organiser des cours de formation conjointe sur les questions d'application des lois sur les substances appauvrissant la couche d'ozone ne permettra pas seulement de renforcer les capacités : il servira également de fondement à la création d'un réseau sur l'application des lois afin d'assurer une coopération permanente dans ce domaine. Ce projet permettra également d'étudier la possibilité de travailler de concert avec le PNUE en vue d'établir un réseau élargi auquel participeraient les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

En 2002, la CNACE parrainera une session de formation supplémentaire dans un autre domaine faisant appel à la coopération dans l'application des lois. Il existe des traités bilatéraux d'extradition et d'entraide juridique entre les États-Unis et le Mexique, entre les États-Unis et le Canada et entre le Canada et le Mexique. Ces traités ont été conclus afin de venir en aide au personnel chargé de l'application des lois nationales, en particulier les enquêteurs criminels et les procureurs. Dans certains secteurs de l'application des lois, les traités se sont avérés des outils précieux. Malheureusement, nombre d'agents chargés de l'application des lois sur l'environnement et les ressources naturelles n'ont pu tirer parti des dispositions de ces lois en raison d'un manque d'expérience pertinente. Pour combler cette lacune, la CNACE parrainera un atelier qui permettra à des agents chargés de l'application des lois sur l'environnement de discuter de l'utilisation des traités d'extradition et d'entraide juridique pour améliorer l'application des lois nationales de chaque Partie sur l'environnement et les ressources naturelles.

État d'achèvement

Le programme de coopération en matière d'application des lois, qui est placé sous la direction du Groupe de travail et du NAWEG, s'est concentré jusqu'à présent sur le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires suivants :

1. Application des lois sur les espèces sauvages

a) Application et surveillance de l'observation de la CITES

Depuis 1995, les activités concertées de renforcement des capacités ont visé l'amélioration des moyens de surveiller la conformité à la CITES et l'application des lois régissant sa mise en œuvre à l'échelle régionale et des lois connexes. À la fin de 2000, cinq programmes de formation régionaux auront été offerts à des agents chargés de l'application des lois visant d'importants aspects du commerce d'espèces en voie de disparition : oiseaux, mammifères à fourrure, reptiles, coraux, invertébrés marins en voie de disparition, espèces trophées. Par exemple, l'atelier de 2000 sur les questions d'application des lois régissant les trophées de chasse a été tenu en réaction au fait que les agents chargés de l'application des lois dans les trois pays considéraient qu'il était prioritaire de mettre l'accent sur les questions d'application en vue d'échanger des informations sur les sujets suivants : les régimes réglementaires, la nature des activités légales et illégales, les stratégies de détection et de prévention des activités illégales, la participation d'autres groupes à la surveillance de l'application des lois.

b) Légistes de la faune

En 1997, en collaboration avec le NAWEG, le *National Fish and Wildlife Forensics Laboratory* (Laboratoire national d'expertise médico-légale visant le poisson et la faune) des États-Unis et l'*Universidad Nacional Autónoma de México*, la CNACE a parrainé un atelier à l'intention d'agents chargés de l'application des lois et d'experts légistes sur les techniques médico-légales, les techniques d'analyse de l'ADN, les enquêtes criminelles, les autopsies, l'identification des espèces et les questions liées au commerce de produits de la faune à des fins médicinales. En 1999, la CNACE, de concert avec le NAWEG et la *Northwest Association of Forensic Scientists* (Association des experts légistes du Nord-Ouest), a également parrainé une série d'ateliers sur les nouvelles techniques et les derniers développements dans le domaine de l'expertise médico-légale. Le NAWEG, grâce au soutien financier de la CNACE, a établi un répertoire d'experts légistes nord-américains afin

d'aider les trois pays à rationaliser et à mieux partager le savoir-faire dans ce domaine. De plus, deux feuillets d'information sur les techniques médico-légales ont été publiés et distribués aux agents d'application des lois sur les espèces sauvages des trois pays.

c) Échanges dans le domaine de la formation

En 1998 et 1999, la CNACE a apporté son soutien aux échanges dans le domaine de la formation. Ces activités conjointes ont donné lieu à l'octroi de subventions pour la participation des agents chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages aux programmes de formation des autres pays afin de faciliter l'échange, entre organismes gouvernementaux, d'information et de techniques relatives à la formation. La CNACE a en outre apporté son soutien à la tenue des réunions du Groupe d'étude sur les inspections (constitué par le NAWEG) concernant la mise sur pied d'un programme conjoint ou à frais partagés de formation à long terme des inspecteurs.

2. Application et surveillance de l'observation des lois antipollution

Un second domaine prioritaire en ce qui a trait au renforcement des capacités est l'application et la surveillance de l'observation des lois antipollution. Jusqu'à présent, les travaux ont porté principalement sur les trois questions suivantes :

a) Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux et des CFC en Amérique du Nord

Depuis 1996, le Groupe de travail reconnaît la nécessité de coopérer en vue d'améliorer les capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux et des CFC. En 1999, la CNACE a publié un rapport intitulé *Le suivi du transport transfrontalier des déchets dangereux en Amérique du Nord et l'application des lois connexes*, qui doit servir de fondement aux discussions qui auront lieu au cours d'une réunion trilatérale des agents chargés d'appliquer les lois sur les déchets dangereux. Il s'agissait d'un plan d'action régional permettant : d'échanger des bases de données sur la surveillance de l'observation des lois; de renforcer les capacités de recueillir, d'utiliser et d'échanger des renseignements; d'améliorer la compatibilité des systèmes de surveillance; de donner de la formation dans les domaines de la collecte de renseignements, des lois et des politiques régionales, de la sécurité, des mesures d'intervention en cas d'urgence ou de déversement; de saisir la nature du commerce illégal régional et de connaître les principales personnes qu'il met en cause.

b) Gestion rationnelle des produits chimiques

Depuis 1997, le Groupe de travail a été invité à participer aux discussions sur la mise en œuvre des plans d'action relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC). Sa contribution au processus d'élaboration du plan d'action permet de s'assurer que l'on examine également, au début du processus, des stratégies de rechange concernant l'observation des lois.

c) Solutions de rechange visant l'observation des lois

Le Groupe de travail a également apporté son soutien à la recherche d'outils de rechange ou novateurs afin d'améliorer l'observation des lois et la prévention de la pollution, ce qui comprend les mécanismes d'observation volontaire et les SGE des secteurs public et privé. La CNACE a appuyé une série de réunions d'information conjointes à l'intention des *maquiladoras* implantées dans la région frontalière Mexique-États-Unis. Ces réunions ont pour but de favoriser une plus grande participation aux programmes de prévention de la pollution et d'observation volontaire mis sur pied par les secteurs public et privé.

En plus d'être axés sur le renforcement des capacités, les travaux du NAWEG ont porté sur la création d'un réseau régional. Grâce au soutien de la CNACE, le NAWEG a été officiellement reconnu comme une tribune régionale destinée à conseiller et à aider la CNACE et le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes. Le NAWEG sert de tribune pour établir des priorités et élaborer des stratégies d'envergure régionale pour les organisations et organismes internationaux comme le Secrétariat de la CITES, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Cette tribune régionale a permis aux organismes de cerner les mesures nécessaires pour renforcer de façon significative la capacité de l'Amérique du Nord de détecter des activités illégales et d'appliquer les lois sur les espèces sauvages, de même que la nécessité de créer un réseau nord-américain d'experts légistes de la faune.

Activités en 2001

<i>2001</i>	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Soutien au renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois sur les espèces sauvages et de la CITES.	135 000
• Sous-activité 1 : Organisation et tenue d'un atelier aux États-Unis sur les mécanismes de participation des secteurs public et privé à l'application des lois sur les espèces sauvages.	100 000
• Sous-activité 2 : Poursuite du soutien au réseau et aux partenariats relatifs à la formation dans le domaine de l'application des lois.	17 000
• Sous-activité 3 : Participation à un projet de la CNACE sur les régions d'intérêt prioritaire et les espèces envahissantes.	3 000
• Sous-activité 4 : Poursuite des travaux visant à publier le répertoire d'experts légistes de la faune sous forme de base de données accessible en direct.	4 000
• Sous-activité 5 : Suivi de l'atelier de 2000 sur les enjeux entourant l'application des lois connexes aux trophées de chasse.	8 000
• Sous-activité 6 : Soutien au réseautage et à la sensibilisation d'autres organismes de l'Amérique centrale et des Caraïbes afin d'établir des priorités pour les activités conjointes de renforcement des capacités, de trouver de nouvelles sources de soutien et d'échanger des données et des renseignements sur l'application des lois.	3 000
Activité 2 : Soutien au renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution.	88 000
• Sous-activité 1 : Parrainage d'un atelier de formation sur les enjeux entourant l'application des lois sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, à l'intention des agents d'application et des agents des douanes.	75 000
• Sous-activité 2 : Soutien au réseautage et à la sensibilisation d'autres organismes de l'Amérique centrale et des Caraïbes afin d'établir des priorités pour les activités conjointes de renforcement des capacités, de trouver de nouvelles sources de soutien et d'échanger des données et des renseignements sur l'application des lois.	3 000
• Sous-activité 3 : Soutien aux plans d'action visant la GRPC en ce qui a trait aux questions d'application et de conformité.	10 000
Ressources nécessaires	223 000

Participation du public

Un certain nombre d'activités déterminées seront intégrées à ce projet au cours des prochaines années afin de veiller à ce que l'opinion du public et de l'industrie réglementée soit prise en compte au moment de fixer des priorités, en termes d'action concertée et d'exécution de ces activités. Il est prévu, sous réserve des fonds disponibles, d'entreprendre un examen des politiques et des pratiques auxquelles les Parties ont recours pour s'acquitter des obligations que leur impose l'article 6 de l'ANACDE, à savoir, étendre à leurs processus respectifs d'application des lois les possibilités de participation du public. Une deuxième activité donnera lieu à un dialogue entre le Groupe de travail, le NAWEG et le public sur la question des priorités et des stratégies de rechange visant l'amélioration de l'application des lois. En 2001, le NAWEG s'attachera à faire participer le public intéressé aux activités d'application des lois. Le secteur privé prendra part à la formation sur l'application des lois sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Résultats prévus

Un soutien au renforcement des capacités d'application efficace et d'observation des lois sur l'environnement permet d'étayer les efforts déployés par chaque Partie. Les activités entourant le renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages prévoient un soutien constant aux efforts concertés déployés par le NAWEG pour trouver des méthodes convenues de partage d'information et de compétences, dans la perspective d'améliorer la détection des infractions et l'application des lois sur les espèces sauvages. En ce qui a trait au secteur visant ces espèces, on s'emploiera dans l'avenir à élargir les activités du NAWEG, toujours en fonction des ressources disponibles, afin d'y intégrer d'autres associations et organismes nationaux, étatiques et provinciaux. En 2001, on s'attachera à trouver des moyens d'élargir la participation du public aux activités d'application des lois sur les espèces sauvages.

Les activités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution comportent trois priorités : 1) les aspects de la GRPC qui ont trait à l'application et à l'observation des lois; 2) la formation sur les enjeux entourant l'application des lois sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone; 3) la formation sur l'utilisation des traités d'extradition et d'entraide juridique.

1. Application des lois sur les espèces sauvages

Les travaux dans ce domaine d'intérêt prioritaire incluent :

- le maintien du soutien à la mise en place d'un réseau nord-américain d'experts légistes de la faune, afin de donner suite à la rencontre, en 1999, de spécialistes nord-américains des domaines de l'application des lois sur les espèces sauvages et de l'expertise médico-légale connexe;
- la production conjointe de matériel de formation sur les techniques de terrain de surveillance de la conformité à la CITES et de la suite à donner aux infractions;
- la tenue d'un atelier conjoint sur la participation du public à l'application des lois sur les espèces sauvages;
- l'étude concertée de protocoles d'application des lois touchant, par exemple, la restitution d'animaux confisqués et le partage d'informations actualisées ou historiques;
- la consultation d'ONG et d'institutions compétentes sur des mécanismes éventuels de coopération relativement à des projets destinés à améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages et aux lois connexes.

2. Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution

Les priorités dans le domaine du renforcement des capacités comprendront :

- la formation sur les enjeux entourant l'application des lois sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- la participation au projet de GRPC afin d'apporter des compétences au processus d'élaboration de stratégies et de plans d'actions relatifs à l'application et à l'observation des lois;
- la recherche d'un plus grand nombre de possibilités de participation efficace du public aux processus d'application des lois.
- la formation sur une utilisation accrue des traités d'extradition et d'entraide juridique dans le cadre de poursuites en matière de délits environnementaux.

Partenaires et/ou participants prévus

Les partenariats se poursuivront entre la CNACE et les organismes des Parties chargés de l'application des lois antipollution et des lois sur les espèces sauvages, car le programme ne serait pas réalisable sans la collaboration de ces organismes. Des efforts ont également déjà permis d'étendre le réseau régional de renforcement des capacités d'application des lois à des organismes connexes responsables des pêches et des parcs, de même qu'aux organismes des États, des provinces, des gouvernements tribaux et des Premières Nations. On cherchera également à conclure des partenariats avec des ONG afin qu'elles puissent exercer leurs droits et saisir les occasions prévues à l'article 6 de l'ANACDE, qui traite de l'accès des parties privées aux recours, afin d'améliorer le respect et l'application des lois et règlements sur l'environnement. Ces partenariats permettront en outre de s'assurer que les engagements relatifs à la participation et à la transparence pris dans le cadre de l'ANACDE soient respectés.

On multipliera aussi les efforts afin d'établir des relations de travail avec d'autres institutions et organismes comme la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des États américains afin de trouver des possibilités de partager les frais dans le domaine du renforcement des capacités.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

L'exécution efficace de ces activités de renforcement des capacités exigera une plus grande interaction entre les divers groupes de travail et projets connexes de la CNACE, dont les suivants :

- le projet de GRPC;
- l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, qui fait partie du projet sur les mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord;
- les travaux axés sur les régions d'intérêt prioritaire du programme sur les stratégies de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.

Le volet « capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution » assure plus précisément le maintien de liens soutenus avec le programme de GRPC, car une personne déléguée par ses représentants assiste aux réunions du Groupe de travail sur la GRPC et fournit des avis sur l'application des lois. En particulier, l'aide de ces représentants a été sollicitée pour certains aspects de la phase II du PARNA relatif au mercure. Des membres du NAWEG participeront à la planification d'un atelier sur les espèces envahissantes organisé par les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité et cette collaboration se poursuivra dans le cadre de leur propre activité sur les espèces envahissantes en 2002.

Activités en 2002 et 2003

2002
Activité 1 : Soutien au renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois sur les espèces sauvages et de la CITES.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Organisation et tenue d'un atelier de formation sur les enjeux entourant l'application des lois connexes aux espèces végétales en voie de disparition.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 2 : Appui permanent au réseau de formation et aux partenariats sur l'application des lois sur les espèces sauvages.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 3 : Participation au projet de la CNACE sur les régions d'intérêt prioritaire.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 4 : Suivi, sous forme de bulletins d'information, de l'atelier sur les questions d'application relatives aux espèces envahissantes.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 5 : Soutien au réseautage et à la sensibilisation d'autres organismes afin d'établir des priorités pour les activités conjointes de renforcement des capacités et de trouver de nouvelles sources de soutien.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 6: Planification, pour 2003, d'un atelier sur les espèces végétales menacées.
Activité 2 : Soutien au renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution.
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 1 : Participation au projet de GRPC afin de trouver des solutions de rechange qui permettront d'améliorer la lutte antipollution grâce à une conformité accrue aux lois (plans d'actions relatifs à des substances chimiques d'intérêt prioritaire).
<ul style="list-style-type: none">• Sous-activité 2 : Suivi de la formation sur les CFC par le biais d'un appui permanent au réseau d'application des lois.

- Sous-activité 3 : Parrainage d'un atelier sur les traités d'extradition et d'entraide juridique.

2003

La CNACE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine en 2003.

4.2.3 Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois

Sommaire du projet

Depuis 1995, le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») a rédigé la section du rapport annuel de la CNACE consacré à l'application des lois. Cette fonction d'établissement de rapports a été améliorée en 2000 par l'instauration d'un rapport spécial sur l'application des lois, qui porte sur trois thèmes : les inspections, la promotion de la conformité aux lois et l'évaluation des résultats. Le présent projet donne suite à la demande du public de diffuser des renseignements plus détaillés sur les activités d'application et de promotion de l'observation des lois. En raison de l'ampleur du travail qu'il représente, le rapport en question sera publié tous les deux ans; sa prochaine publication est prévue en 2002 et portera sur d'autres thèmes que choisiront les Parties. Durant l'année où ce rapport ne sera pas publié (p. ex., en 2001), la CNACE publiera un rapport comparatif sur l'application des lois touchant un sujet différent. En 2001, ce rapport comparera les tendances quant à la croissance des exigences environnementales avec la quantité de ressources disponibles.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à fournir au public, tous les deux ans, de l'information sur des domaines précis touchant l'application et la promotion de l'observation des lois en Amérique du Nord.

Justification

Ce projet cadre avec les objectifs généraux de l'ANACDE consistant à favoriser la transparence des processus d'élaboration des lois, des règlements et des politiques et la participation du public à ces processus. L'information est une condition préalable essentielle à une participation fructueuse du public. Il s'agit d'un moyen de respecter l'engagement des Parties de promouvoir l'éducation dans le cadre des lois sur l'environnement, et, dans le présent cas, de sa mise en pratique par les Parties. Le projet donne aussi suite à l'article 5 de l'ANACDE prescrivant de publier des bulletins ou d'autres publications périodiques sur les procédures d'application des lois. Il est également lié aux objectifs du *Programme d'action commun* visant à partager de l'information sur les normes, l'application, la conformité et la performance dans le domaine de l'environnement.

État d'achèvement

Ce domaine d'activité a été instauré en 2000 avec l'établissement du premier rapport spécial sur l'application des lois, lequel traitait de trois sujets. Ce rapport a été mis à la disposition du public sous forme imprimée ainsi que de document informatisé consultable sur le site Web de la CNACE.

Activités en 2001

2001	Montant estimatif (\$CAN)
Activité 1 : La CNACE établira, révisera, traduira et publiera un rapport sur un sujet relatif à l'application et à la promotion de l'observation des lois.	60 000

Résultats prévus

Ce projet vise l'établissement d'un rapport d'information sur des sujets précis touchant l'application et la promotion de l'observation des lois sur l'environnement. Il donne ainsi suite à la demande du public réclamant une plus grande transparence dans ce domaine.

Partenaires et/ou participants prévus

Le rapport spécial sur l'application des lois qui sera publié en 2002 sera établi par la CNACE, sous la direction du Groupe de travail, avec la collaboration des organismes fédéraux, étatiques et provinciaux de chaque pays. Le sujet de ce rapport sera choisi de concert avec le CCPM.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

On essaiera de relier les sujets des rapports sur l'application des lois avec les travaux effectués dans le cadre de projets relevant d'autres secteurs de programme de la CNACE, dont ceux sur les régions d'intérêt prioritaire et la GRPC, ou avec des travaux antérieurs cadrant avec le programme de coopération en matière d'application des lois.

Activités en 2002 et 2003

Aperçu

Le Groupe de travail coordonnera l'établissement du rapport spécial sur l'application des lois qui sera publié en 2002. La CNACE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine après 2002.

4.2.4 Systèmes de gestion de l'environnement favorisant la conformité aux lois et la performance environnementale

Sommaire du projet

Ce projet poursuivra les travaux qui appliquent la directive du Conseil de la CNACE au Groupe de travail, c'est-à-dire étudier les liens entre les programmes d'application volontaire relatifs aux systèmes de gestion de l'environnement (SGE), dont la norme ISO 14001, les programmes gouvernementaux destinés à appliquer les lois et règlements sur l'environnement, et à en vérifier et à en promouvoir l'observation. Il offre la possibilité d'échanger de l'information et d'en arriver à des positions concertées quant au rôle des SGE et à leur influence sur la conformité aux lois et la performance environnementale.

Buts et objectifs

Le but du projet consiste à inciter le secteur privé à recourir aux SGE en vue d'atteindre les objectifs publics en matière de conformité aux lois et de performance environnementale dans les secteurs réglementés et non réglementés.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Soutenir l'évaluation concertée de l'efficacité des SGE, dont la norme ISO 14001, dans le but d'améliorer la prévention de la pollution ainsi que la performance environnementale et l'observation des lois connexes dans leur ensemble, ce qui comprend l'étude de projets pilotes.
- Assurer le suivi du guide d'orientation intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l'environnement*.

Justification

Le projet a été mis sur pied dans le but de donner suite à l'intérêt de plus en plus grand que suscite l'application de divers SGE, de même que le rôle qu'ils peuvent jouer dans les programmes gouvernementaux relatifs à l'application et à l'observation des lois en vue d'améliorer la conformité et la performance dans le domaine de l'environnement. Les normes ou les activités volontaires du secteur privé, telles que la série de normes ISO 14001 et le programme Gestion responsable, favorisent l'application des SGE. De leur côté, les gouvernements sont en train d'expérimenter le recours à ces systèmes de gestion dans les programmes d'application et d'observation volontaires des lois, comme les divers programmes pilotes en cours aux États-Unis, ainsi que l'instauration de dispositions au Canada afin que les ordonnances des tribunaux prévoient le recours aux SGE pour résoudre les problèmes d'application des lois. Toutefois, la tâche est considérable si l'on veut évaluer le degré d'efficacité des différents modèles de SGE. Pour y arriver, il faut viser une amélioration de la conformité et de la performance dans le domaine de l'environnement, de même que l'échange d'information et d'idées concernant le rôle que peuvent jouer ces SGE dans les politiques et programmes gouvernementaux destinés à appliquer des prescriptions ou à favoriser une conformité et une performance accrues dans le domaine de l'environnement. Le projet est également destiné à soutenir les activités nationales visant l'étude, à titre expérimental, de l'utilisation des SGE par les établissements gouvernementaux et industriels, à estimer la valeur relative de ces systèmes à titre d'incitatifs à la conformité aux lois, à échanger de l'information sur les résultats obtenus.

État d'achèvement

La CNACE a soutenu une activité conjointe visant l'adoption d'une politique régionale sur les SGE et l'observation des lois, conformément à la résolution du Conseil n° 97-05 intitulée *Coopération future en matière de systèmes de gestion de l'environnement et d'observation de la législation sur l'environnement* et aux conclusions du rapport connexe que le Groupe de travail a présenté au Conseil en 1998. En 1999, on a organisé un atelier public à Washington; les représentants des secteurs public et privé et de groupes non gouvernementaux qui y ont participé ont examiné les éléments clés des SGE qui pourraient permettre de favoriser la conformité aux lois et la protection de l'environnement dans les aires tant réglementées que non réglementées. Le compte rendu de cet atelier a été

publié et distribué en 2000. Au cours de la même année, les membres du Groupe de travail ont collaboré à la rédaction du guide d'orientation susmentionné, que le Conseil a cautionné dans sa résolution n° 00-05.

Activités en 2001

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 : Tenue d'un atelier public au Canada, coparrainé par Environnement Canada et d'autres organismes, réunissant des représentants des secteurs public et privé, d'ONG et d'universités afin de mieux faire connaître le guide d'orientation sur les SGE et de promouvoir son utilisation, et d'échanger de l'information sur les nouvelles activités gouvernementales destinées à examiner et à promouvoir l'utilisation des SGE.	30 000
Activité 2 : Publication du compte rendu de l'atelier.	15 000
Activité 3 : Publication et diffusion du guide d'orientation sur les SGE.	5 000
Activité 4 : Recherche de partenaires du secteur privé avec lesquels seront réalisés des projets visant à amener les établissements à adopter des SGE en appliquant le guide d'orientation sur les SGE et à faire un suivi de leur degré de conformité aux lois et de leur performance environnementale.	25 000
Activité 5 : Tenue de réunions du groupe d'étude sur les SGE afin de planifier et de finir d'élaborer des projets de recherche pour cerner des possibilités de travaux conjoints sur des questions préoccupantes touchant les SGE.	10 000
Ressources nécessaires	85 000

Participation du public

La CNACE et le Groupe de travail ont mené une consultation publique au sujet du guide d'orientation sur les SGE, en 2000, au cours d'une réunion du CCPM qui s'est tenue à Guadalajara, au Mexique, et ont sollicité également des observations. Il est prévu de tenir un atelier en 2001 afin de connaître l'opinion des groupes représentant les secteurs de l'industrie et du commerce, des universités et des ONG sur ce document.

Résultats prévus

Il est prévu de réaliser une analyse conjointe de l'efficacité des SGE, dont la norme ISO 14001, à améliorer la prévention de la pollution ainsi que la conformité aux lois et la performance dans le domaine de l'environnement, ce qui comprend :

- l'examen conjoint de l'expérience acquise sur le plan national relativement à l'application, à titre expérimental, du guide d'orientation de la CNACE sur les SGE;
- la poursuite de l'examen concerté de l'efficacité des SGE, dont la norme ISO 14001, à améliorer la lutte antipollution, la conformité aux lois et la performance environnementale dans leur ensemble, y compris l'examen de projets pilotes coopératifs;
- la poursuite de l'évaluation des besoins des petites et moyennes entreprises (PME) et des possibilités de les sensibiliser aux SGE pour les aider à se conformer à la législation sur l'environnement et à améliorer leur performance environnementale;
- la poursuite de l'échange d'information avec les autres pays, régions et organisations au sujet des politiques et programmes relatifs aux SGE et à la conformité aux lois;
- l'évaluation des éléments fondamentaux des SGE, dont la norme ISO 14001, en vue de leur intégration dans les politiques et programmes nationaux et, au besoin, de la formulation de recommandations au Conseil.

Partenaires et/ou participants prévus

La CNACE continuera de travailler de concert avec des organismes gouvernementaux et des ministères, des groupes représentant les secteurs de l'industrie et du commerce, et le public afin d'évaluer l'influence des SGE sur la conformité aux lois et la performance environnementale. Elle cherchera également à conclure des partenariats avec des organismes gouvernementaux et le secteur privé dans le but d'organiser un atelier sur les SGE au Canada, en 2001.

Liens avec d'autres projets de la CNACE

Ce projet poursuit les travaux entamés en 1997 et se fonde sur les résultats des travaux antérieurs et en cours.

Activités en 2002 et 2003

La poursuite des travaux dans ce domaine dépendra des progrès accomplis en 2001.

Autres activités de la CNACE

Cette section renferme des renseignements sur les activités que la CNACE réalise afin de donner suite aux obligations spécifiques qui incombent aux Parties en vertu de l'ANACDE, ou encore de mettre en application les décisions prises par les ministres, par exemple, celle concernant la création du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

Obligations spécifiques en vertu de l'Accord

En plus des activités et des projets décrits dans le présent plan de programme triennal, la CNACE continuera de soutenir les activités découlant des obligations spécifiques que prescrit l'ANACDE, ce qui comprend :

- le renforcement de la coopération en vue de l'élaboration et de la constante amélioration des lois et règlements sur l'environnement [paragraphe 10(3)];
- la facilitation de l'accès du public à l'information sur l'environnement que détiennent les autorités publiques de chaque Partie [alinéa 10(5)a)] dans le cadre du programme de gestion de l'information en Amérique du Nord (Centre d'information de la CNACE);
- la coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA [paragraphe 10(6)];
- l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers [paragraphe 10(7)];
- l'accès réciproque aux tribunaux [paragraphe 10(9)];
- l'établissement du plan de programme et de budget [paragraphe 11(6)]
- l'établissement du rapport annuel [paragraphe 12(1)];
- l'établissement du rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord [paragraphe 12(3)];
- l'établissement de rapports que le Secrétariat juge pertinents (article 13);
- le traitement des communications sur des questions d'application des lois et la constitution de dossiers factuels (articles 14 et 15);
- les autres obligations que prescrit l'Accord.

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale
--

En 2001 et 2002, le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) continuera :

- de financer des projets communautaires;
- de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et la conclusion de partenariats transfrontaliers et transsectoriels;
- de diffuser une demande de propositions qui cadrent avec un ou plusieurs projets de la CNACE, et d'établir des liens entre les résultats des projets subventionnés et d'autres éléments du programme de travail de la Commission;
- d'accorder une place prépondérante à la participation du public aux processus de la CNACE et à d'autres processus ayant une pertinence à l'échelle continentale;
- de diffuser à grande échelle de l'information sur le FNACE ainsi que sur les projets qu'il subventionne, et de continuer de multiplier les réseautages et les échanges d'information.

En 2001, le FNACE réalisera à nouveau ses activités avec un budget restreint. Il consacrera approximativement 400 000 \$US à l'octroi de subventions pour l'exécution de projets communautaires. La CNACE rétrécira ainsi l'angle de visée de la demande de propositions pour le limiter à un ou des secteurs de programme déterminés qui seront choisis avant la fin de 2001. Cette demande sera diffusée au début de la même année et la date limite de présentation des propositions sera fixée au mois d'avril. La CNACE appliquera également la décision du Conseil la chargeant de trouver d'autres sources de financement. À cette fin, il est prévu de collaborer avec d'autres bailleurs de fonds et de concevoir des mécanismes novateurs pour financer les activités environnementales.

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Ressources nécessaires	739 000

Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est l'un des organes constitutifs de la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CNACE), au même titre que le Conseil et le Secrétariat. Formé de quinze citoyens bénévoles (cinq de chaque pays), le CCPM reconnaît que, à certains égards, il fonctionne comme un microcosme du public. Il s'agit en effet d'un groupe indépendant de personnes qui apportent une contribution différente à ce comité, et ce, en fonction de la diversité de leurs antécédents au sein d'institutions et de leurs optiques culturelles. Le CCPM est habilité à formuler des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE. Par ailleurs, en sa qualité de représentant de l'ensemble de la collectivité nord-américaine, une de ses principales obligations consiste à tenir compte des préoccupations du public lorsqu'il formule des avis au Conseil.

La mission du CCPM est de promouvoir la coopération à l'échelle continentale dans les domaines de la protection des écosystèmes et du développement économique durable, de même que de veiller à une participation active du public et à la transparence des activités de la Commission. Les membres du Comité sont déterminés à préserver et à améliorer l'environnement en Amérique du Nord ainsi qu'à contribuer à la viabilité de la société.

Articles 14 et 15 de l'ANACDE

En 2001, le CCPM se donnera pour priorité de mettre en application la résolution du Conseil n° 00-09 concernant les questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

Conformément au mandat que lui a confié le Conseil, le CCPM dirigera des examens publics des questions soulevées et formulera des avis au Conseil quant à la manière de traiter ces questions. Il examinera également l'historique des communications sur des questions d'application que des citoyens ont présentées aux termes des articles 14 et 15, y compris toutes les mesures prises pour appliquer ces articles, et établira un rapport faisant état des enseignements que les auteurs des communications et d'autres parties ont tiré du processus. Le CCPM a entrepris l'examen public et dressé une liste des étapes que comportera le processus destiné à étudier ces questions. Il a également organisé un premier atelier public (décembre 2000) sur l'historique du processus relatif aux communications sur les questions d'application des lois, dans le but d'en tirer des leçons.

En 2001, le CCPM diffusera un deuxième appel de commentaires et tiendra un deuxième atelier public dans le cadre de la session ordinaire du Conseil qui aura lieu au mois de juin, au Mexique, sur l'historique des communications et les enseignements tirés de l'expérience. À la lumière des commentaires du public et de l'information que les Parties lui fourniront conformément à la résolution n° 00-09, le CCPM établira un rapport qu'il prévoit publier à l'automne de la même année.

En 2002, le CCPM poursuivra le processus d'examen public concernant les articles 14 et 15 et établira un rapport à l'intention du Conseil à la suite d'un atelier public qui permettra d'analyser la manière dont cette résolution du Conseil a été appliquée.

Programme de la CNACE et questions administratives

Le CCPM sera prêt également, tout au long de l'année, à formuler de nouveaux avis au Conseil et à donner suite aux demandes que celui-ci lui adresse directement. La réunion qui rassemble annuellement les membres du Conseil et du CCPM dans le cadre de la session ordinaire du Conseil du mois de juin, ainsi que les réunions conjointes avec les représentants suppléants, offrent au CCPM l'occasion de formuler des recommandations au Conseil sur les orientations stratégiques de la CNACE et sur des questions administratives comme le plan de programme et le budget.

Par ailleurs, le CCPM continuera d'encourager les échanges avec les Comités consultatifs nationaux et gouvernementaux sur des questions touchant la CNACE et pourra connaître ainsi, sans détour, les nouvelles tendances qui ont cours dans chacun des trois pays membres de l'ALÉNA. Il tiendra compte des résultats de ces échanges et des commentaires du public dans ses recommandations au Conseil.

Cette participation directe permet au CCPM d'être proactif et de véhiculer les préoccupations du public au sein de la Commission. Les commentaires du public au sujet de divers aspects du programme et questions administratives,

Programme d'action nord-américain pour 2001 à 2003
Autres activités de la CNACE

exprimés à chacune de ses réunions, sont également précieux lorsque le moment est venu de formuler des recommandations au Conseil.

Activités en 2001

2001	Montants estimatifs (\$CAN)
Ressources nécessaires	370 000

Nota : Cette projection ne tient pas compte des dépenses que le CCPM doit assumer lorsque le Conseil décide de lui confier des mandats particuliers. Le budget relatif à la participation du public figure dans chaque projet de la CNACE.

Budget

Le budget de la CNACE comprend les postes suivants :

Programme

Ce poste comprend :

- Les coûts des projets, y compris les frais de publication. On doit noter que la diminution du budget du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce illustre le fait que le projet sur le commerce des espèces sauvages a été transféré dans le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité.
- Les salaires du personnel dont les activités comportent un lien direct avec les projets, le Conseil, le CCPM et la direction supérieure.
- Le FNACE, y compris les frais de gestion et les fonds destinés aux subventions pouvant atteindre 100 000 \$CAN ou n'excédant pas 10 000 \$CAN.
- Les obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE.
- Une partie du loyer (85 %).
- Les coûts des sessions du Conseil, des réunions du CCPM et des séances publiques.
- Les coûts des télécommunications.
- Les coûts de la direction supérieure, y compris ceux du bureau de liaison du Mexique.

Administration et soutien

Ce poste représente les activités qui servent de soutien à l'ensemble de la Commission et comprend les postes *Administration et comptabilité* et *Sensibilisation du public*, le solde du loyer (15 %), le soutien administratif externe, les dépenses de réinstallation du personnel, le coût du matériel et des fournitures de bureau, de même que l'équipement, ce qui comprend les paiements relatifs aux baux de matériel en vigueur.

Fonds de prévoyance

Ce poste sert à répondre aux besoins imprévus.

Sommaire du budget des projets de 2001

I – Environnement, économie et commerce

<i>1.1.1 Nouvelles tendances dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord</i>		
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels		100,000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion		37,000
Frais de traduction, de publication et de diffusion		30,000
Autres frais		
Achat de matériel (le cas échéant)		
	Total	167,000
<i>1.1.2 Évaluation des liens entre l'environnement et le commerce</i>		
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels		55 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion		35 000
Frais de traduction, de publication et de diffusion		95 000
Autres frais		
Achat de matériel (le cas échéant)		
	Total	185 000
<i>1.2.1 Soutien à la conservation de la biodiversité par le biais des produits et services écologiques : café d'ombre, palmier Chamadorea et écotourisme</i>		
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels		210 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion		30 000
Frais de traduction, de publication et de diffusion		30 000
Autres frais		
Achat de matériel (le cas échéant)		
	Total	270 000
<i>1.2.2 Mécanismes du marché et mécanismes financiers à l'appui de l'environnement</i>		
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels		88 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion		20 000
Frais de traduction, de publication et de diffusion		20 000
Autres frais		
Achat de matériel (le cas échéant)		
	Total	128 000

II – Conservation de la biodiversité

<i>2.1.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord</i>		
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	50 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	135 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	30 000
	Autres frais	5 000
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	220 000
<i>2.1.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord</i>		
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	190 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	53 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	
	Autres frais	2 000
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	245 000
<i>2.1.3 Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation</i>		
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	75 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	20 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	
	Autres frais	5 000
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	100 000
<i>2.1.4 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord</i>		
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	45 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	45 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	20 000
	Autres frais	5 000
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	115 000
<i>2.1.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées</i>		
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	119 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	16 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	
	Autres frais	3 000
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	138 000

Programme d'action nord-américain pour 2001 à 2003
Sommaire du budget des projets de 2001

2.1.6	<i>Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en Amérique du Nord</i>	
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	74 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	6 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	
	Autres frais	
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	80 000
2.1.7	<i>Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord</i>	
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	50 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	10 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	15 000
	Autres frais	5 000
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	80 000
2.1.8	<i>Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord</i>	
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	170 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	10 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	7 000
	Autres frais	10 000
	Achat de matériel (le cas échéant)	0
	Total	197 000

III – Polluants et santé

<i>3.1.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air</i>		
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	40 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	146 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	45 000
	Autres frais	10 000
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	241 000
<i>3.1.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord</i>		
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	92 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	10 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	30 000
	Autres frais	10 000
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	142 000
<i>3.1.3 Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : Les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux</i>		
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	62 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	20 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	10 000
	Autres frais	3 000
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	95 000
<i>3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques</i>		
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	463 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	355 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	80 000
	Autres frais	19 000
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	917 000
<i>3.3.1 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants</i>		
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	271 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	56 300
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	76 700
	Autres frais	
	Achat de matériel (le cas échéant)	15 000
	Total	419 000

Programme d'action nord-américain pour 2001 à 2003
Sommaire du budget des projets de 2001

<i>3.4.1</i>	<i>Renforcement des capacités de prévention de la pollution</i>	
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	97 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	14 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	2 000
	Autres frais	2 000
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	115 000
<i>3.4.2</i>	<i>La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord</i>	
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	46 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	92 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	15 000
	Autres frais	
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	153 000

IV – Droit et politiques de l'environnement

<i>4.1.1</i>	<i>Rapport comparatif sur les normes environnementales</i>	
	Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	25 000
	Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	5 000
	Frais de traduction, de publication et de diffusion	40 000
	Autres frais	
	Achat de matériel (le cas échéant)	
	Total	70 000

Programme d'action nord-américain pour 2001 à 2003
Sommaire du budget des projets de 2001

<i>4.2.1 Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord</i> <i>Tribune trilatérale</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	35 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	35 000
Frais de traduction, de publication et de diffusion	3 000
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	73 000
<i>Tenue de réunions complémentaires des groupes d'étude</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	8 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	2 000
Frais de traduction, de publication et de diffusion	2 000
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	10 000
<i>Échange d'information interorganismes</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	1 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	6 000
Frais de traduction, de publication et de diffusion	6 000
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	7 000
<i>Coordination de la rédaction de la section du rapport annuel de la CNACE consacrée à l'application des lois</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	1 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	10 000
Frais de traduction, de publication et de diffusion	3 000
Autres frais	1 000
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	15 000
<i>Sensibilisation du public par le biais de consultations avec le CCPM, les CCN et des groupes intéressés</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	1 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	10 000
Frais de traduction, de publication et de diffusion	3 000
Autres frais	1 000
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	15 000
<i>Sensibilisation d'autres réseaux régionaux et internationaux</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	1 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	2 000
Frais de traduction, de publication et de diffusion	2 000
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	3 000
Total	108 000

Programme d'action nord-américain pour 2001 à 2003
Sommaire du budget des projets de 2001

<p>4.2.2 <i>Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois</i> <u>Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois sur les espèces sauvages et de la CITES</u> <i>Atelier sur les mécanismes de participation du public</i></p>	
<p>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion Frais de traduction, de publication et de diffusion Autres frais Achat de matériel (le cas échéant)</p>	<p>10 000 95 000 5 000 Total partiel 110 000</p>
<i>Soutien au réseau et aux partenariats relatifs à la formation</i>	
<p>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion Frais de traduction, de publication et de diffusion Autres frais Achat de matériel (le cas échéant)</p>	<p>7 000 Total partiel 7 000</p>
<i>Participation à un projet d'intérêt prioritaire et les espèces envahissantes</i>	
<p>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion Frais de traduction, de publication et de diffusion Autres frais Achat de matériel (le cas échéant)</p>	<p>10 000 1 000 Total partiel 11 000</p>
<i>Publication du répertoire d'experts légistes de la faune sous forme de base de données accessible en direct</i>	
<p>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion Frais de traduction, de publication et de diffusion Autres frais Achat de matériel (le cas échéant)</p>	<p>4 000 Total partiel 4 000</p>
<i>Documents de formation (suivi de l'atelier sur les enjeux entourant l'application des lois connexes aux trophées de chasse)</i>	
<p>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion Frais de traduction, de publication et de diffusion Autres frais Achat de matériel (le cas échéant)</p>	<p>2 000 6 000 Total partiel 8 000</p>

Programme d'action nord-américain pour 2001 à 2003
Sommaire du budget des projets de 2001

<i>Soutien au réseautage et à la sensibilisation d'autres organismes de l'Amérique centrale et des Caraï bes</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	1 500
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	1 500
Frais de traduction, de publication et de diffusion	
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	3 000
<u>Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution</u>	
<i>Atelier de formation sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	5 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	60 000
Frais de traduction, de publication et de diffusion	5 000
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total	70 000
<i>Soutien au réseautage et à la sensibilisation d'autres organismes de l'Amérique centrale et des Caraï bes</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	1 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	2 000
Frais de traduction, de publication et de diffusion	
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total	3 000
<i>Soutien aux plans d'action visant la GRPC en ce qui a trait aux questions d'application et de conformité</i>	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	7 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	
Frais de traduction, de publication et de diffusion	
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total partiel	7 000
Total	223 000
4.2.3 Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois	
Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels	20 000
Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion	40 000
Frais de traduction, de publication et de diffusion	
Autres frais	
Achat de matériel (le cas échéant)	
Total	60 000

Programme d'action nord-américain pour 2001 à 2003
Sommaire du budget des projets de 2001

<p>4.2.4 <i>Systèmes de gestion de l'environnement favorisant la conformité aux lois et la performance environnementale</i> <i>Tenue d'un atelier public afin de promouvoir l'utilisation du guide d'orientation sur les SGE</i></p>	
<p>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels 3 000 Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion 30 000 Frais de traduction, de publication et de diffusion 2 000 Autres frais Achat de matériel (le cas échéant)</p> <p style="text-align: right;">Total partiel 35 000</p> <p><i>Publication du compte rendu de l'atelier</i></p>	
<p>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion Frais de traduction, de publication et de diffusion Autres frais Achat de matériel (le cas échéant)</p> <p style="text-align: right;">Total partiel 15 000</p> <p><i>Publication et diffusion du guide d'orientation sur les SGE</i></p>	<p>15 000</p> <p>15 000</p>
<p>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion Frais de traduction, de publication et de diffusion Autres frais Achat de matériel (le cas échéant)</p> <p style="text-align: right;">Total partiel 5 000</p> <p><i>Recherche de partenaires du secteur privé pour réaliser des projets pilotes</i></p>	<p>5 000</p> <p>5 000</p>
<p>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels 20 000 Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion 2 000 Frais de traduction, de publication et de diffusion 3 000 Autres frais Achat de matériel (le cas échéant)</p> <p style="text-align: right;">Total partiel 25 000</p> <p><i>Tenue de réunions du groupe d'étude sur les SGE</i></p>	<p>20 000</p> <p>2 000</p> <p>3 000</p> <p>25 000</p>
<p>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion Frais de traduction, de publication et de diffusion Autres frais Achat de matériel (le cas échéant)</p> <p style="text-align: right;">Total partiel 5 000</p> <p style="text-align: right;">Total 85 000</p>	<p>5 000</p> <p>5 000</p> <p>85 000</p>

Généralités

	2001
1 à 4 Programme	4 553 000
1 Environnement, économie et commerce	750 000
2 Conservation de la biodiversité	1 175 000
3 Polluants et santé	2 082 000
4 Droit et politiques de l'environnement	546 000
7 Soutien au programme	6 020 000
7.1 Salaires	3 685 000
7.2 Télécommunications	89 000
7.3 Loyer	617 000
7.4 Équipement	148 000
7.5 Matériel et fournitures de bureau	140 000
7.6 Relocalisations et orientation	96 000
7.7 Direction supérieure	350 000
7.7.1 Bureau de la directrice exécutive	140 000
7.7.2 Direction des programmes	37 000
7.7.3 Direction des communications	30 000
7.7.4 Bureau de liaison du Mexique	143 000
7.8 Sensibilisation du public	436 000
7.9 Planification et évaluation	89 000
7.10 Fonds de prévoyance	370 000
7.10.1 Besoins imprévus	148 000
7.10.2 Réserve pour le remboursement des taxes provinciales	74 000
7.10.3 Réserve pour risques de change	148 000
8 Autres activités	2 443 000
8.1 Obligations spécifiques	1 022 000
8.2 FNACE	739 000
8.3 Conseil	312 000
8.4 CCPM	370 000
Grand total des coûts reliés au programme	13 016 000
9 Administration et finances	1 073 000
9.1 Salaires	637 000
9.2 Télécommunications	12 000
9.3 Loyer	84 000
9.4 Équipement	15 000
9.5 Matériel et fournitures de bureau	16 000
9.6 Réinstallations et orientation	22 000
9.7 Soutien administratif externe	287 000
Dépenses totales	14 089 000

Sommaire

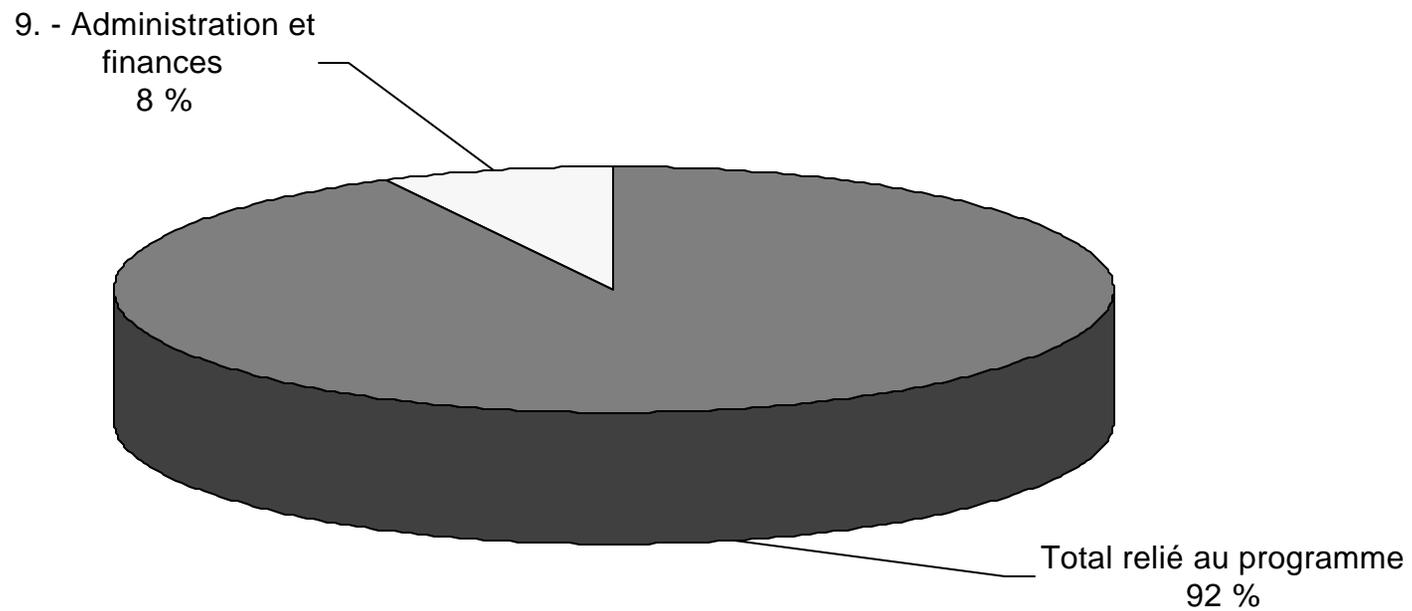
	2001
Description	
1 – Programme	13 016 000
2 – Administration et soutien	1 073 000
Dépenses totales	14 089 000

Revenus

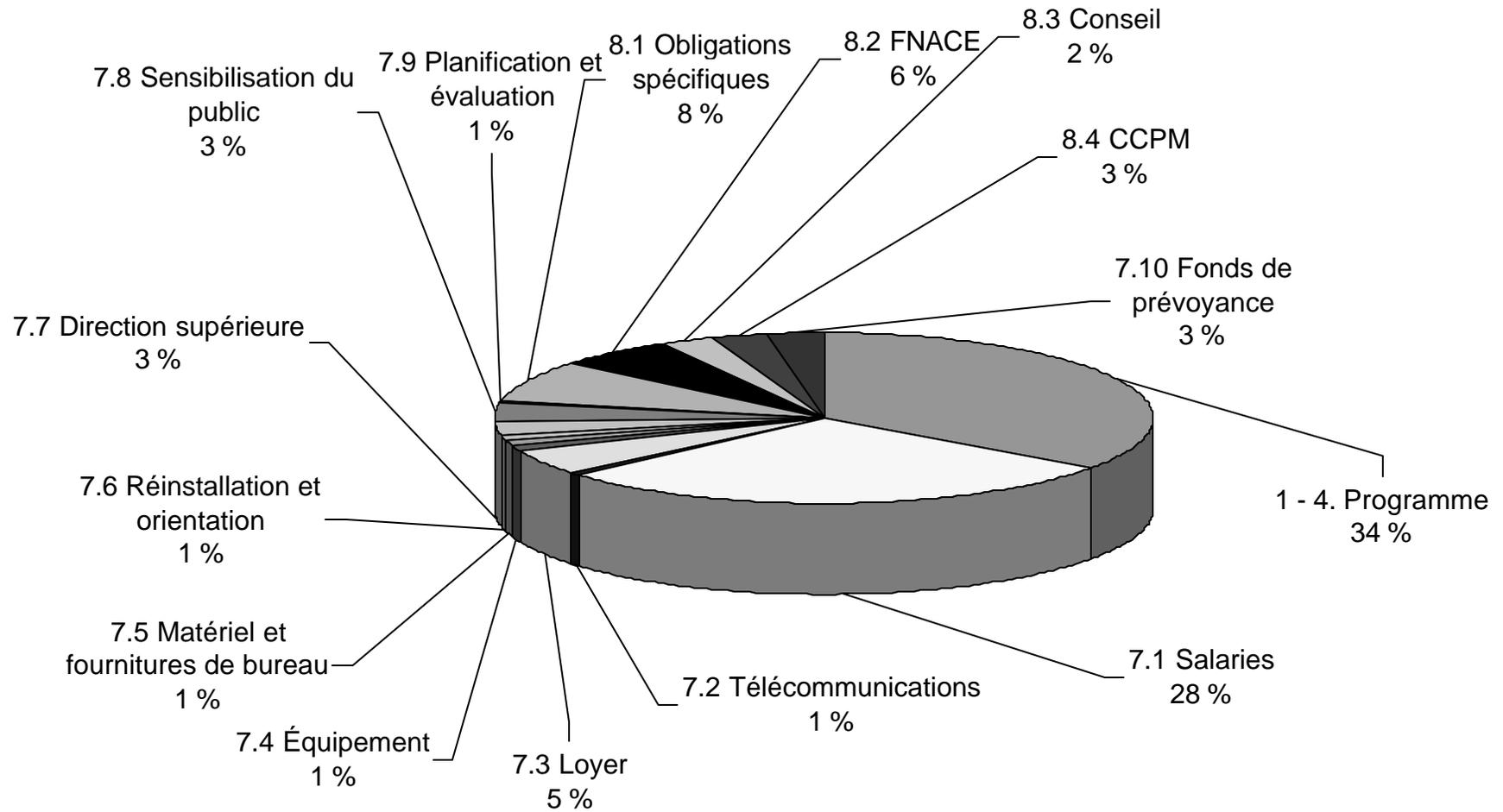
	2001
Revenus	
Contributions des Parties	13 293 000
Report	663 000
Intérêts	133 000
Revenus totaux	14 089 000

Aperçu graphique

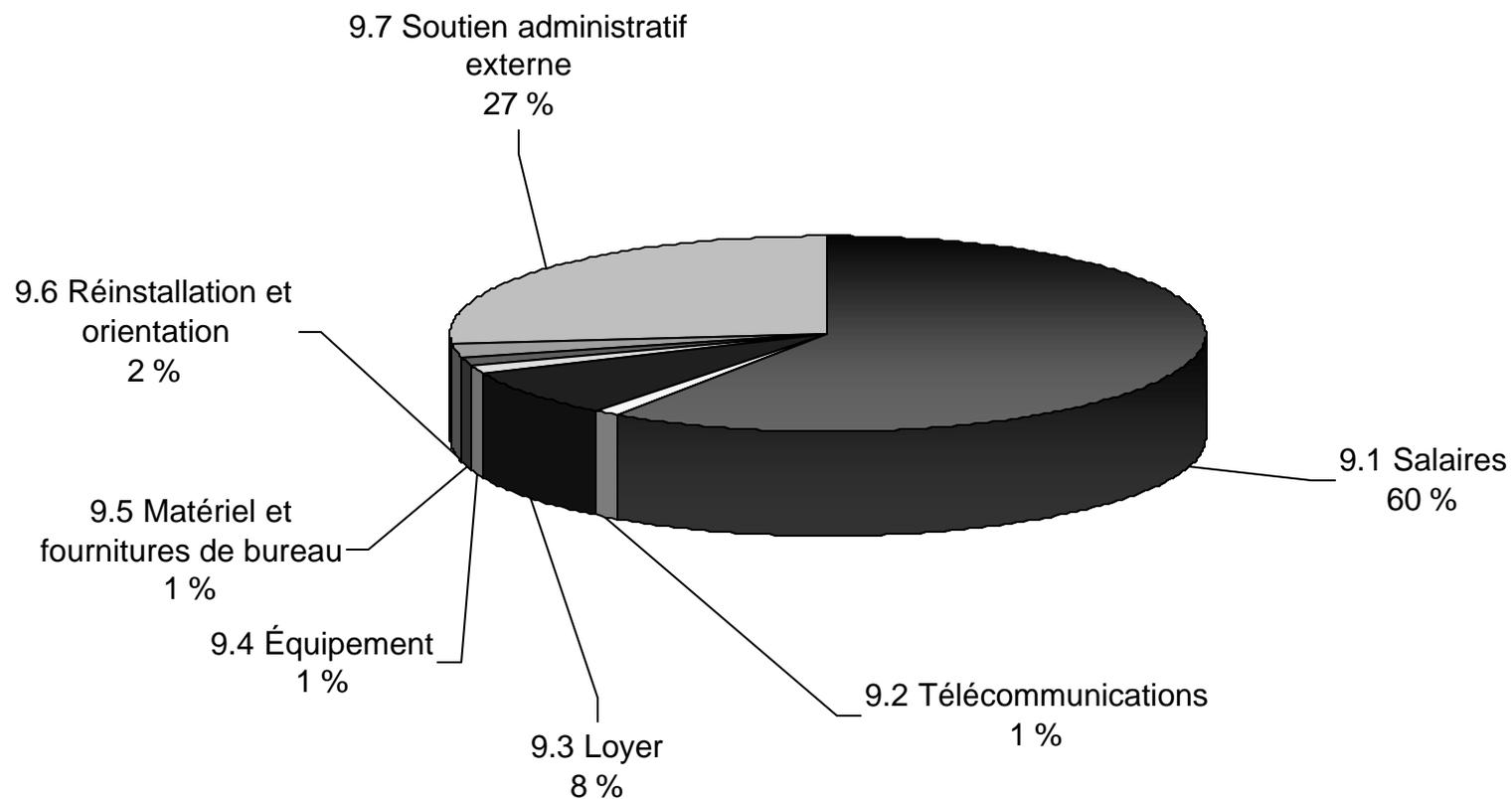
APERÇU GRAPHIQUE-2001



PROGRAMME-2001



ADMINISTRATION ET SOUTIEN-2001



Annexe. Un programme d'action commun

Une déclaration sur les activités futures de la Commission de coopération environnementale

Mérida, Mexique, le 26 juin 1998

Les trois ministres nord-américaines de l'Environnement ont examiné la mise en œuvre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement depuis son entrée en vigueur il y a quatre ans, de même que le fonctionnement et l'efficacité de la Commission de coopération environnementale (CCE).

Les ministres ont écouté les commentaires et les conseils d'une vaste gamme de gens, et elles souhaitent remercier particulièrement les membres du Comité d'examen indépendant et du Comité consultatif public mixte.

La CCE est une institution unique et précieuse. Elle s'avère un chef de file dans l'examen des questions environnementales que soulèvent les accords commerciaux et elle a le mandat de promouvoir le développement durable. La CCE réunit deux membres du Groupe des sept pays les plus industrialisés (G7) et le Mexique, lequel est encore un pays en développement à de nombreux égards. Ce regroupement de pays constitue un microcosme des nombreux problèmes de développement durable auxquels le monde fait face aujourd'hui. Les discussions sur le développement durable, qui se tiennent par l'entremise de la CCE, offrent aux citoyens des trois pays la possibilité de faire directement valoir leur point de vue sur les activités de l'organisation.

La Commission a entrepris un éventail de projets au cours de ses quatre premières années d'existence et elle compte de nombreux succès à son actif. Le temps est venu pour elle de cibler encore davantage son orientation. Le présent document constitue la première étape du processus menant à l'établissement d'une approche à la fois plus stratégique et à plus long terme du travail de la CCE.

Ce cadre table sur les forces de la CCE. Cette dernière a un caractère trinational et elle devrait continuer d'axer son travail sur des questions qui ont la même importance pour les trois pays. Le principe du développement durable étant sa pierre angulaire, elle est dans une position idéale pour cerner les politiques qui favorisent la viabilité de l'environnement.

La CCE est une nouvelle institution au milieu d'une foule d'organisations internationales. Elle doit donc continuer de choisir son créneau avec soin, en évitant les chevauchements d'activités avec d'autres institutions que soutiennent les trois pays; elle doit aussi s'appuyer sur leurs travaux, si besoin est. Elle a démontré qu'elle pouvait accroître ses ressources financières limitées en les utilisant pour inciter de plus grandes organisations à prendre des engagements sur le plan financier. La CCE peut réaliser des projets « sur le terrain » et renforcer les capacités de gestion de l'environnement. Par la place privilégiée qu'elle accorde à la participation du public, la CCE est en mesure de conclure des partenariats avec le secteur privé et d'autres intervenants de la société civile.

Compte tenu des ressources à sa disposition, la CCE doit concentrer son attention sur un nombre limité de projets. Chaque année, elle devrait s'attacher à atteindre des résultats tangibles pour un certain nombre d'entre eux. Elle fera aussi du renforcement des capacités un élément important de son programme de travail.

Les deux secteurs prioritaires suivants seront au cœur des plans de travail de la CCE au cours des prochaines années : la recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres et l'intendance de l'environnement nord-américain.

I. La recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres

Une libéralisation du commerce qui soutient les priorités d'ordre environnemental peut s'avérer utile pour atteindre le développement durable. Elle peut constituer une source financière supplémentaire pour la protection de l'environnement et offrir d'importantes possibilités d'emploi aux défavorisés. Elle peut faciliter l'importation et l'utilisation de technologies plus propres et plus efficaces en vue de passer au stade du développement durable. Elle peut aussi ouvrir de nouveaux créneaux commerciaux pour les écoproduits.

Mais un commerce plus libre qui n'est pas assorti de politiques nationales strictes dans le domaine de l'environnement peut également accélérer la dégradation de ce dernier. Certains ont dit craindre que cela puisse donner lieu à des situations abusives si les pays affaiblissent leurs normes afin de demeurer compétitifs et

d'attirer des investisseurs étrangers, de même qu'à une consommation non viable de ressources naturelles.

Toutefois, une gestion éclairée de la relation entre le commerce et l'environnement peut se traduire par de meilleures conditions environnementales et commerciales. La CCE peut aider les gouvernements à concevoir des mesures et à élaborer des politiques favorisant le type de commerce qui appuie le développement durable. Elle peut aider les gouvernements à surveiller les tendances en matière de législation nationale et de conformité aux lois, afin de s'assurer que cette législation est appliquée avec efficacité sur les territoires nationaux. La CCE peut aussi aider les trois pays en facilitant les efforts coopératifs en matière d'observation des lois.

La recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres inclut les domaines de concentration suivants : la promotion du commerce d'écoproduits et d'écoservices; l'exploration des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce; les normes environnementales, l'application des lois sur l'environnement et la performance environnementale; l'action régionale face aux enjeux mondiaux.

La promotion du commerce d'écoproduits et d'écoservices

Le marché des technologies plus propres et plus respectueuses de l'environnement est évalué à plus de 250 milliards de dollars américains par année dans la seule communauté des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'Amérique du Nord a tout juste entrouvert la porte sur le potentiel qu'offre un commerce plus écologique.

Il est important de trouver des moyens d'accroître la rentabilité de la conservation de la biodiversité. Une intensification du commerce légal des espèces sauvages pourrait, si elle est bien gérée, offrir les ressources nécessaires pour préserver et améliorer la biodiversité dans les trois pays. Tout en s'assurant qu'un tel commerce ne nuit pas à la biodiversité, la CCE pourrait faciliter les efforts déployés d'une manière concertée par les trois pays pour s'acquitter de l'obligation que leur impose la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), à savoir la prévention du commerce illégal de ces espèces.

Une industrie écotouristique bien gérée pourrait également procurer les ressources financières dont les régions les plus pauvres d'Amérique du Nord ont besoin. Elle pourrait aussi fournir de l'emploi et préserver la biodiversité et la beauté de la nature.

Des formes d'agriculture plus durables fournissent des produits destinés à de nouveaux marchés. Par exemple, la production de café en zone ombragée, c'est-à-dire sous les arbres plutôt qu'en plein champ, peut aider à préserver la biodiversité, particulièrement les oiseaux.

Le nouveau projet relatif à la synergie des sous-produits promet d'être une expérience pilote au sein de l'entreprise privée. En effet, il encouragera cette dernière à échanger, recycler ou réduire les matières mises au rebut, car une matière constituant un déchet pour une entreprise peut être utilisée comme un produit par une autre.

L'exploration des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce

La CCE étudiera sur une base continue les répercussions positives et négatives de l'ALÉNA sur l'environnement. En outre, la CCE veillera à relever les nouvelles tendances environnementales associées à l'expansion de l'activité économique. La reconnaissance de ces tendances permettra à la CCE d'examiner de quelle façon les Parties peuvent promouvoir des politiques qui sont bénéfiques pour l'environnement et qui étayent l'élaboration de réponses régionales et nationales aux tendances négatives.

La CCE travaillera avec d'autres organes de l'ALÉNA et des institutions internationales compétentes afin de s'assurer que les politiques sur le commerce et l'environnement se renforcent mutuellement.

Les normes environnementales, l'application et l'observation des lois sur l'environnement, et la performance environnementale

L'expérience a montré qu'il est extrêmement difficile de comparer la performance environnementale de différents pays, ou même de diverses régions d'un pays. Les normes ne sont pas les mêmes, les modes de surveillance des polluants varient et les systèmes juridiques diffèrent. La CCE devrait donc se fonder sur les travaux réalisés dans le cadre de la coopération en matière d'application des lois et se concentrer sur les tâches suivantes :

- l'analyse des tendances de la performance environnementale de chaque pays en vue d'établir une base de référence;
- une aide en matière de conformité aux lois et de partage d'information;

- l'élaboration d'indicateurs de conformité permettant de déceler les changements réels dans la performance environnementale;
- la promotion d'une meilleure performance environnementale en contribuant au développement de l'expertise dans le domaine des systèmes gouvernementaux de gestion de l'environnement, des ententes volontaires et des façons d'améliorer les normes environnementales.

L'action régionale face aux enjeux mondiaux

D'aucuns prennent conscience que la méthode traditionnelle de réglementation directe en matière de protection de l'environnement doit être complétée par le recours à des instruments économiques et à d'autres techniques commerciales. L'Amérique du Nord possède une riche expérience dans ce domaine.

Pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale, il faudra que le Nord et le Sud concluent de nouveaux partenariats. En raison de sa structure exceptionnelle, la CCE peut jouer un rôle de premier plan en vue de conclure certains de ces partenariats. Par exemple, le Protocole de Kyoto sur le changement climatique recommande la création d'un mécanisme de développement écologique. Dans le cadre de ce protocole, la CCE travaillera de concert avec les trois pays et le secteur privé afin de trouver des possibilités d'appliquer ce mécanisme à l'échelle de l'Amérique du Nord. Les trois pays amèneront le secteur privé à participer aux efforts de diffusion d'écotechnologies de l'énergie. La CCE se penchera également sur la façon de maximiser la capacité des puits de carbone comme les forêts.

II. L'intendance de l'environnement nord-américain

Les Nord-Américains sont les fiduciaires d'un incroyable éventail d'étendues, de climats et d'écosystèmes marins et terrestres. Par exemple, le Mexique fait partie des dix pays qui possèdent la plus riche diversité biologique du monde. Bon nombre des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain sont d'envergure nationale, mais un bon nombre ont aussi une envergure binationale. Toutefois, certains touchent l'ensemble du continent, et ce sont ces derniers qui préoccupent particulièrement la CCE.

L'intendance de l'environnement nord-américain inclut l'analyse des nouvelles tendances caractérisant cet environnement, la protection de la santé des humains et des écosystèmes, de même que le maintien de la biodiversité de l'Amérique du Nord.

L'analyse des nouvelles tendances

La CCE continuera de rendre un important service en relevant les nouvelles menaces qui planent sur l'environnement commun aux trois pays, permettant ainsi aux gouvernements de prévoir ces problèmes et de les prévenir. Il sera alors plus facile, pour les gouvernements, de s'éloigner de la traditionnelle et plus coûteuse méthode consistant à « réagir et guérir ». La reconnaissance des nouvelles menaces pourrait se faire au préalable grâce à un examen sommaire régulier des enjeux par les autorités principales des trois pays. En raison de l'interdépendance de l'environnement et de l'économie de la région, un tel processus d'examen devrait prendre en compte les tendances autant économiques qu'environnementales. Les effets que la déréglementation du secteur de l'électricité a eus sur l'environnement constituent un exemple typique. Le rapport de la CCE sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord pourrait servir de base à un tel examen.

La protection de la santé des humains et des écosystèmes

Dans ce domaine, la CCE possède d'excellentes réalisations à son actif et elle a entrepris un certain nombre de projets permanents touchant aux questions suivantes :

- la coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord;
- la gestion rationnelle des produits chimiques;
- le registre de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord (les rapports intitulés *À l'heure des comptes*).

Ces travaux continueront de constituer une importante partie du programme permanent de la CCE.

Le maintien de la biodiversité en Amérique du Nord

La CCE a également pris un départ prometteur dans ce secteur grâce à des activités concertées avec le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord, la cartographie des régions écologiques d'importance

et l'élaboration d'une stratégie nord-américaine concertée relative aux oiseaux. Ce travail pourra servir de base pour :

- élaborer et appliquer un ensemble d'indicateurs fondamentaux de l'« état de conservation »;
- aider les trois pays à renforcer leurs capacités d'atteindre les objectifs qu'ils se sont respectivement fixés dans le domaine de la biodiversité.

Étant donné la complexité de cette question et le grand nombre d'activités connexes en Amérique du Nord, il faudra mener une étude de délimitation afin de cerner les possibilités d'instaurer des programmes dans l'avenir.

La mise en œuvre du programme d'action

Établissement d'un plan stratégique et d'un cycle triennal de projets pour la CCE

Pour être en mesure d'appliquer une approche stratégique à plus long terme, la CCE se dotera d'un plan triennal continu. Elle mettra l'accent sur la planification de ses activités et elle révisera et renouvellera chaque année son plan à long terme. Cette mesure constitue un moyen terme adéquat entre l'obtention de résultats rapides et la sécurité financière nécessaire pour les projets pluriannuels.

À l'échelon organisationnel, cette approche sera fondée sur une coopération étroite entre les organes de la CCE : le Conseil, le Comité consultatif public mixte (CCPM) et le Secrétariat. Le public sera invité à participer d'une façon ouverte et efficace à ce processus. Dès le départ, le Secrétariat et le CCPM travailleront de concert avec des représentants des trois pays afin de dresser le premier plan triennal continu cette année, de même que le programme de travail de 1999. Au cours de la première année, l'incidence du plan stratégique sur le plan de travail sera limitée, car de nombreux projets seront déjà en cours. Mais à la fin de la deuxième année, la plupart des projets de la CCE pourront être élaborés conformément à ce plan stratégique.

Les projets devront faire l'objet d'une planification détaillée. Le Secrétariat aura la charge d'examiner les ressources en information disponibles et, le cas échéant, les fondements scientifiques des questions à l'étude. Compte tenu du fait que la CCE dispose de ressources limitées et qu'elle jouera son rôle de catalyseur à l'égard de la plupart des questions, les projets devront donner des résultats concrets et être limités dans le temps. Si possible, les projets devraient traduire les priorités nationales, car cela incite les gouvernements à engager leurs propres ressources pour donner suite aux résultats de ces projets. La plupart de ceux-ci exigeront des stratégies de fin de projet exposant en détail de quelle manière les projets se poursuivront une fois que la CCE cessera d'apporter son soutien.

Les projets devraient également être conçus de manière à comporter des jalons et un mécanisme interne destiné à s'assurer qu'ils seront menés à bien. Cela devra donner lieu à une évaluation régulière des projets.

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) continuera d'être une source de financement communautaire, et son efficacité sera accrue du fait que les subventions seront accordées aux projets qui appuient le nouveau plan triennal. Le FNACE priorisera les moyens d'en arriver à une plus grande participation du public, ce qui permettra aux citoyens de jouer un rôle plus actif dans l'amélioration de l'environnement nord-américain.

Personnel du Secrétariat de la CNACE

Janice Astbury

Coordonnatrice du FNACE
Tél. : (514) 350-4353
Courriel : jastbury@cceemtl.org

Greg Block

Directeur des programmes
Tél. : (514) 350-4320
Courriel : gblock@cceemtl.org

Alicia Gizzi Chica

Adjointe
Tél. : (514) 350-4318
Courriel : achica@cceemtl.org

Chantal Line Carpentier

Gestionnaire de programme, Environnement, économie et commerce
Tél. : (514) 350-4336
Courriel : carpentier@cceemtl.org

Eduardo Delgadillo

Directeur, Administration et finances
Tél. : (514) 350-4354
Courriel : edelgadi@cceemtl.org

Charles Dickson

Directeur des communications
Tél. : (514) 350-4308
Courriel : cdickson@cceemtl.org

Janine Ferretti

Directrice exécutive
Tél. : (514) 350-4303

Nathalie Daoust

Adjointe exécutive
Tél. : (514) 350-4318
Courriel : ndaoust@cceemtl.org

Geoffrey Garver

Directeur, Unité des communications
sur les questions d'application
Tél. : (514) 350-4355
Courriel : ggarver@cceemtl.org

Ignacio González

Gestionnaire de programme, Droit et politiques de l'environnement
Tél. : (514) 350-4323
Courriel : gonzalez@cec.org

Hernando Guerrero

Directeur, Bureau de liaison du Mexique
Tél. : (525) 659-5021
Courriel : guerrero@cec.org

Hans Herrmann

Chef de programme, Conservation de la biodiversité
Tél. : (514) 350-4340
Courriel : hherrman@cceemtl.org

Jürgen Hoth

Gestionnaire de programme, Conservation de la biodiversité
Tél. : (514) 350-4307
Courriel : jhoth@cceemtl.org

Douglas Kirk

Rédacteur en chef, publications de langue anglaise
Tél. : (514) 350-4352
Courriel : dkirk@cceemtl.org

Raymonde Lanthier

Rédactrice en chef, publications de langue française
Tél. : (514) 350-4322
Courriel : rlanthie@cceemtl.org

Christine Larson

Agente des médias et de la sensibilisation
Tél. : (514) 350-4331
Courriel : clarson@cceemtl.org

Miguel López

Rédacteur en chef, publications de langue espagnole
Tél. : (514) 350-4358
Courriel : mlopez@cceemtl.org

Paul Miller

Gestionnaire de programme, Qualité de l'air
Tél. : (514) 350-4326
Courriel : pmiller@cceemtl.org

Darlene A. Pearson

Chef de programme, Droit et politiques de l'environnement
Tél. : (514) 350-4334
Courriel : dpearson@cceemtl.org

Manon Pepin

Chargée de liaison du CCPM
Tél. : (514) 350-4305
Courriel : mpepin@cceemtl.org

Erica Phipps

Gestionnaire de programme, Coopération technique
Tél. : (514) 350-4323
Courriel : ephipps@cceemtl.org

Carla Sbert

Conseillère juridique, Unité des communications
sur les questions d'application
Tél. : (514) 350-4321
Courriel : csbert@cceemtl.org

Jeffrey Stoub

Gestionnaire des publications
Tél. : (514) 350-4327
Courriel : jstoub@cceemtl.org

Scott Vaughan

Chef de programme, Environnement, économie et commerce
Tél. : (514) 350-4302
Courriel : svaughan@cceemtl.org

Cristóbal Vignal

Chargé de la planification, de l'encadrement et de l'évaluation et secrétaire du Conseil
Tél. : (514) 350-4333
Courriel : cvignal@cceemtl.org

En Amérique du Nord, nous partageons un patrimoine naturel d'une grande richesse qui inclut l'air, les océans et les rivières, les montagnes et les forêts. Ensemble, ces éléments constituent la base d'un immense réseau d'écosystèmes qui assurent notre subsistance et notre bien-être. Pour que ces écosystèmes continuent d'être une source de vie et de prospérité, il faut les protéger. C'est là une responsabilité que partagent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

La Commission nord-américaine de coopération environnementale (CNACE) est une organisation internationale qui a été créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis aux termes de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). La CNACE a pour mandat de se pencher sur les problèmes environnementaux à l'échelle du continent nord-américain, d'aider à prévenir les différends commerciaux et environnementaux et de promouvoir l'application efficace des lois sur l'environnement. L'ANACDE est un accord parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et en complète les dispositions qui ont trait à l'environnement.

La CNACE s'acquitte de son mandat grâce aux efforts conjugués de ses trois principaux organes : le Conseil, le Secrétariat et le Comité consultatif public mixte. Le Conseil, qui est l'organe de direction, est constitué de représentants des plus hautes autorités environnementales de chacun des pays. Le Secrétariat est chargé de mettre en œuvre le programme de travail annuel et d'assurer un soutien administratif, technique et fonctionnel au Conseil. Le Comité consultatif, qui compte quinze membres, soit cinq de chaque pays, est chargé pour sa part de formuler des avis au Conseil sur toute question qui entre dans le champ d'application de l'Accord.

Mission

La CNACE encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, les États-Unis et le Mexique.